



VILLE DE
LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

NUMÉRO 87 – Décembre 2010

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2010

Ordre du jour :

Installation d'un conseiller municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 21 octobre 2010.

I - Administration générale

Secrétariat général

1.1 - Élection des membres des commissions municipales « sécurité publique » et « développement économique et marchés ».

Direction des Ressources Humaines

1.2 - Personnel communal : modification du tableau des emplois.

Finances

1.3 - Admission en non-valeur au titre des exercices 2005 à 2010.

1.4 - Modification d'autorisations de programme et crédits de paiement.

1.5 - Budget principal – exercice 2010 – Décision budgétaire modificative n° 2.

1.7 - Avance sur la subvention 2011 à verser au Centre Communal d'Action Sociale.

1.6 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2011.

1.8 - Fixation de taxes, redevances et tarifs divers pour 2011.

1.9 - Approbation du versement des participations à un service public à caractère industriel et commercial - DSP parking.

1.10 - Création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP n° 2011-117) de l'opération : réfection de la voirie de l'avenue du Général Leclerc.

1.11 - Demande de subventions relative au réaménagement de la voirie de l'avenue du Général Leclerc entre l'avenue du Général de Gaulle et la rue Martin Bernard.

Marchés publics, affaires juridiques

1.12 - Protocole transactionnel entre la société RGC et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation pour service fait.

1.13 - Protocole transactionnel entre la société CELSIO et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation.

1.14 - Protocole transactionnel entre la société MIC et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation.

II - Services à la population

État-civil, Affaires générales

2.1 - Recensement rénové de la population - Recrutement et rémunération des agents recenseurs pour l'enquête 2011.

Centre Communal d'Action Sociale

2.2 - Convention relative au fonctionnement de « l'espace insertion » entre les Villes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes pour l'année 2010.

2.3 - Adhésion à l'association « l'école de la deuxième chance ».

III - Direction Jeunesse, Culture et Sports

3.1 - Demande de subvention auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour l'opération 2011 « une ville, un sport, un champion ».

3.2 - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour « La Ferme à la Ville » du dimanche 13 mars 2011.

3.3 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour les festivités garennoises.

3.4 - Convention à titre onéreux, entre la Ville de La Garenne-Colombes et la Ville de Courbevoie, relative à l'accès au skate-park de La Garenne-Colombes par de jeunes Courbevoisins.

3.5 - Convention triennale d'occupation de locaux et de fonctionnement avec l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine pour l'organisation de l'activité natation scolaire en faveur des enfants de la ville de La Garenne-Colombes.

3.6 - Subvention exceptionnelle en faveur du comité des fêtes du quartier des Vallées.

IV - Services Techniques

Urbanisme

4.1 - Désaffectation et déclassement, autorisation de déposer un permis de démolir, autorisation de cession à la SEM 92, des parcelles communales sises rue Louis Jean - salle des fêtes.

- 4.2 - Déclassement du lot de volume n° 1 correspondant au débord sous la rue Kléber du 1er et du 2nd sous-sol du projet immobilier tertiaire sis 2/26, boulevard National, autorisation donnée à M. le Maire de céder un lot de volume correspondant.
- 4.3 - Acquisition des parcelles cadastrées AG 99p, AG 100 et B 326 appartenant à Peugeot Citroën Automobile (PSA).
- 4.4 - Approbation et signature de la convention précaire Ville-Gécina.
- 4.5 - Rectification de la délibération n° DE-010710-088 du 1er juillet 2010 relative à la rétrocession des parcelles communales de l'îlot S5L1.
- 4.6 - Demande de financement au titre du Fonds d'Aménagement Urbain - ICF La Sablière - programme de 70 logements sociaux, avenue de Verdun.
- 4.7 - Acquisition d'un appartement et d'une cave (lots 52 et 23) sis 33, boulevard National, cadastrés section D n° 268, appartenant à Mme Issaad.
- 4.8 - Acquisition d'un immeuble de rapport sis 51, rue Pasteur, cadastré section D n°91 appartenant à M. Tixier.

Voirie, Propreté, espaces verts

- 4.9 - Rapports annuels 2009 du SIPPEREC, SIGEIF, Syndicat des Eaux de la presqu'île de Gennevilliers, SYELOM, SIFUREP et des délégataires de services publics pour les marchés, la fourrière automobile, l'assainissement, la crèche Voltaire.
- 4.10 - Contribution de la Ville de La Garenne-Colombes au débat public du réseau de transport public du prolongement de la ligne RER E (EOLE).
- 4.11 - Contribution de la Ville de La Garenne-Colombes aux débats publics du réseau de transport public du Grand Paris et du projet Arc Express.

V - Divers

- 5.1 - Décisions.
- 5.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures 32, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, bienvenue. Prenez place.

(Brouhaha.)

On ne m'entend pas ? J'ai mis « volume maxi ».

(Brouhaha.)

Je vais vous demander le document dès que vous l'avez. Merci beaucoup. Merci infiniment. Très bien.

Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je vous donne lecture des délégations de vote que j'ai reçues : M. Perrée à M. de Boutray, M^{me} Juvin-Marleix à M. Houtart, M. Dubois à M. Ballin, M^{me} de Bellabre à M. Pinta, M^{me} Kalfon à M^{me} Gaillabaud, M^{lle} Haberah à M. Graux.

Installation d'un conseiller municipal.

M. le Maire

Nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau conseiller municipal, Mesdames et Messieurs, M. Nordine Ranji, à qui je souhaite la bienvenue au nom de tout le Conseil Municipal.

Monsieur Ranji, bienvenue !

On peut l'applaudir.

(Applaudissements.)

(M. le Maire se lève.)

J'ai le plaisir de vous remettre votre carte d'identité et votre superbe insigne de conseiller municipal de La Garenne-Colombes.

(M. Ranji se dirige vers M. le Maire.)

M. Macé

Bravo !

(Applaudissements.)

M. le Maire

Monsieur Ranji, remettez-vous debout parce qu'il y a quelqu'un qui photographiait et qui n'a pas pu vous photographier.

(Rires.)

C'est bon ? Bon, c'est bon !

On peut le refaire, si vous voulez !

M. Ranji est installé. D'ailleurs, j'aurais dû l'installer seulement après l'approbation du procès-verbal et la désignation du secrétaire de séance.

Donc, secrétaire de séance, candidature de M. Dransart. Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas de candidatures.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 21 octobre 2010.

M. le Maire

Est-ce que vous avez des remarques ? Procès-verbal, pas de remarques. Il est adopté, je vous remercie.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.

Donc, j'ai installé M. Ranji qu'on réapplaudit une deuxième fois ! Merci.

(Applaudissements.)

N'y croyez pas trop, Monsieur Ranji, s'il vous plaît !

M. Macé

Monsieur le Maire ?

M. le Maire

Oui, Monsieur Macé, je vous en prie.

Pour le procès-verbal, c'est fait.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier notre collègue M^{me} Bavcevic pour les années où elle a siégé au sein de ce Conseil Municipal. Comme vous le savez tous, sa santé, ces derniers temps, s'étant détériorée mais, depuis, améliorée fort heureusement, elle a souhaité ne pas continuer ses activités au sein du Conseil Municipal.

Je crois qu'en notre nom à tous, nous avons pu apprécier ses qualités d'écoute, ses propositions au sein des différentes séances du Conseil Municipal. Elle reste malgré tout militante ; militante au sein du Parti Socialiste et une militante associative engagée au sein de notre ville, puisque, comme certains doivent le savoir, elle représente une association de parents d'élèves au sein du collège des Vallées.

Pour toutes ces raisons, nous continuerons à voir régulièrement notre ancienne collègue et elle continuera effectivement à s'intéresser à la vie locale.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, vous avez installé notre collègue, Nordine Ranji. Je crois que, pour notre ville, et on peut tous en être fiers, de voir des jeunes, parce que Nordine est un jeune homme, s'investir dans la vie politique, dans la vie de la cité, au sein d'associations, puisqu'il est déjà présent au sein d'un certain nombre de nos associations municipales... Il est Garennois depuis toujours, donc connaît bien notre ville et est bien implanté dans son quartier. Après avoir habité longtemps boulevard de la République, il est maintenant au quartier des Champs-Philippe, c'est tout un... Enfin, je crois que c'est important dans une ville que des jeunes s'investissent et continuent à s'intéresser à la vie de la cité et à l'intérêt général. Je crois que nous pouvons tous apprécier l'engagement des jeunes, quel que soit d'ailleurs le parti politique ; chaque parti, évidemment, pourrait dire la même chose et c'est une très bonne chose.

Merci, mes chers collègues, de votre attention.

M. le Maire

Merci infiniment, Monsieur Macé.

Je vous propose de passer au premier point à l'ordre du jour.

Avant de passer au premier point, j'ai le plaisir de vous présenter, en fonction cette fois-ci, Rémi Noual qui est notre nouveau Directeur général adjoint. Certains l'ont déjà croisé dans les couloirs. Il est là depuis maintenant deux semaines... trois semaines

(M. Noual fait le signe de « deux ».)

Deux semaines ? Le temps passe très vite, Monsieur Noual.

I - Administration générale

Secrétariat général

1.1 - Élections de membre des commissions municipales « sécurité publique » et « développement économique et marchés ».

M. le Maire

M^{me} Bavcevic faisant partie d'un certain nombre de commissions, je vous propose, si vous en êtes d'accord, Monsieur Ranji, de reprendre la place de M^{me} Bavcevic dans ces deux commissions ? Cela ne vous pose pas de problème ?

(M. Ranji acquiesce.)

Très bien, merci.

C'était « sécurité publique » et « développement économique et marchés ».

Je considère que le Conseil Municipal est d'accord ? Merci.

Direction des Ressources Humaines.

1.2 - Personnel communal : modification du tableau des emplois.

M. le Maire

Vous l'avez reçu, mes chers collègues. Il s'agit de quoi ? Il s'agit simplement d'un toilettage du tableau des emplois, suite à l'examen professionnel de plusieurs agents. Ils ont été nommés et le tableau des emplois est modifié.

Avez-vous des remarques ou des questions particulières ? Des départs à la retraite, des mutations, etc.

Oui, Monsieur Macé ?

M. Macé

Je voudrais avoir quelques explications en ce qui concerne la fin de ce rapport qui concerne la création de deux emplois fonctionnels de directeurs généraux adjoints des services. À ma connaissance, pourriez-vous nous indiquer le nombre effectivement présent de DGA ? Si je sais bien compter, on doit presque arriver à ce nombre-là aujourd'hui. Est-ce que vous pouvez nous confirmer cela ?

M. le Maire

Trois : M. Noual que je vous ai présenté, qui est responsable du pôle Ressources et directeur financier. Vous allez avoir l'arrivée bientôt de Yannick Beuré, arrivée prévue le 18 janvier 2011, en charge du pôle de l'Administration générale, et M^{me} Juvin-Marleix vient d'arriver, et M. Montagnon déjà au pôle Services à la population. D'accord ?

M. Macé

Merci.

M. le Maire

Et puis le DST qui a un rôle un peu à part. Vous connaissez le rôle puissant des services techniques dans nos structures : M. Chaillet qui est ici présent.

Pas d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

35 voix pour : Unanimité

Finances

1.3 - Admission en non-valeur au titre des exercices 2005 à 2010.

M. Ballin

Il s'agit de nous prononcer sur la demande émanant du Trésor Public concernant un certain nombre d'admissions en non-valeur dont on voit le tableau et, entre autres, avec des sommes assez importantes, comme 1 centime en 2009 et 40 centimes en 2010.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ballin.

Pas de questions ?

Oui, Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Juste une simple question pour information : en fait, je voulais savoir qu'est-ce que l'état 1, 2 et 3 ?

M. le Maire

Monsieur Ballin ?

M. Ballin

C'est une bonne question ! Je ne sais pas, c'est l'état 1, 2, 3. On pourra vous le préciser ultérieurement. Je ne sais pas, en fait. Effectivement, je pense que c'est le Trésor Public.

M. le Maire

Ce sont des états successifs, ce sont des photographiques successives de l'état, du manque à gagner de ces non-valeurs. On a fait plusieurs états et on s'aperçoit qu'au total durant l'année, trois états sont faits et ces trois états conduisent à cette somme de 4 600 euros entre 2005 et 2010, calculée trois fois dans l'année. C'est pour cela que vous voyez que la perception nous envoie l'état n° 3 en 2009 pour 1 centime.

Pas de remarque ?

Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

35 voix pour : *Unanimité*

1.4 - Modification d'autorisations de programme et crédits de paiement.

M. Ballin

On vous demande de bien vouloir approuver les modifications qui ont eu lieu sur la rue Voltaire et la place de la Liberté, auxquelles on rajoute 1 193 euros ; je crois que cela correspond à un panneau. Pour l'opération Centre Technique Municipale, on rajoute 34 818 euros et pour l'opération ZAC Champs-Philippe, on rajoute 420 700 euros qui concernent d'ailleurs une délibération que l'on va évoquer plus tard qui s'appelle la délibération concernant l'immeuble Tixier.

M. le Maire

Merci. Pas de questions particulières sur ces opérations de programmes et de crédits de paiement ? On passe au vote. Il n'y a pas de surprise majeure, pas de surprise du tout d'ailleurs. Qui s'abstient ? Qui est contre ? 5. Qui est pour ? Je vous remercie.

30 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.*

5 voix contre : *M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.*

1.5 - Budget principal – exercice 2010 – Décision budgétaire modificative n° 2.

M. Ballin

Donc, la décision modificative n° 2, dont vous avez le détail.

Ce que je vous propose juste de commenter rapidement, c'est de dire que, sur cette décision modificative, on a un autofinancement qui est aux alentours de 320 000 euros. Cela veut dire qu'en fait, on a eu plus de recettes que de dépenses. Elles sont constituées d'opérations d'ordre, de changements de compte, etc.

Ce que l'on peut retenir de manière intéressante, sur les dépenses, c'est que :

- des pompiers nous ont demandé beaucoup plus que ce que nous avons estimé, pour environ 90 000 euros ;
- il y a deux dossiers pour 200 000 euros, dont on reparle après, par un vote ultérieur au sein du Conseil, sur les arrêts chantiers avec les entreprises CELSIO et MIC sur la médiathèque ;
- on a un contentieux, effectivement, sur les bases fiscales avec une société, un cabinet qui, en fait, nous aide sur les analyses fiscales et des récupérations fiscales, qu'on a estimées potentielles à 93 000 euros.

C'est ce qui fait grosso modo la masse des dépenses, le reste étant vraiment des opérations d'annulation ou de modification, de réaffectation.

Sur les recettes, il faut noter essentiellement :

- les droits de mutations sur lesquels on a estimé devoir toucher 470 000 euros ;
- et puis un certain nombre de remboursements, entre autres de l'URSSAF, d'ailleurs à l'aide d'un cabinet, de 65 000 euros ;
- des recettes publicitaires, pour 37 000 euros ;
- et puis des compléments d'impôts que l'on a complétés.

Au final, on a, sur cette section de fonctionnement, un autofinancement, donc un excédent de 320 000 euros que l'on utilise évidemment et rééquilibre au niveau de l'investissement.

À noter essentiellement au niveau de l'investissement : on retrouve nos délibérations Tixier et les autorisations de paiement, pour 420 000 euros, et puis celle de 34 000 et celle de 1 193.

Je ne sais pas s'il y a des questions particulières sur le sujet ou pas ?

M. le Maire

Sans aucun doute, Monsieur Ballin.

Je vous en prie, Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Bonsoir, mes chers collègues.

Je voulais savoir sur quoi portait le contentieux avec la société VR Conseil, s'il vous plaît ?

M. Ballin

A priori, c'est un cabinet qui nous aide, qui fait des vérifications fiscales éventuellement pour récupérer auprès des différents établissements publics des éléments complémentaires... enfin, des paiements d'impôts, donc ils font des vérifications. *A priori*, on n'est pas d'accord sur la méthodologie parce que, eux, ils se rémunèrent sur l'excédent, qu'ils arrivent à obtenir, d'impôts

pour la Ville. Donc, c'est un pourcentage. Manifestement, il y a un contentieux, une incompréhension sur le mécanisme de paiement.

M. Fouliard

Comment vous avez évalué cette somme à 93 000 euros aujourd'hui ?

M. Ballin

J'imagine que c'est un jugement ?

M. Noual

C'est un jugement.

M. Ballin

C'est cela, d'accord. C'est un jugement

M. Fouliard

C'est-à-dire ? C'est une jurisprudence ?

M. le Maire

Non, je vais vous expliquer.

En fait, l'idée est la suivante. C'est que nous avons pris il y a quelques années une société pour nous aider à travailler les bases fiscales. Il y a des gens dont c'est le métier. Et ces sociétés se rémunèrent uniquement si elles arrivent à faire gagner de l'argent et des recettes supplémentaires aux Villes. Donc, en fait, on y a tout intérêt !

Et effectivement, grâce à cette société, nous avons eu une augmentation de nos recettes fiscales.

Sauf que ladite société nous exprime qu'ils veulent être payés non pas à la première année mais, à les entendre, quasiment *ad vitam aeternam*, tous les ans. Tous les ans, ils souhaitent qu'on leur paie le delta qui a été découvert grâce à eux. Eux sont dans une situation où ils se disent que c'est une rente à vie. Nous, évidemment, nous avons une vision différente du contrat qui consiste à dire : « Vous êtes payés la première année sur l'excédent fiscal que vous nous fournissez. » Elle est là, notre difficulté avec eux.

En première instance, le juge leur a donné raison parce qu'il ne disposait pas d'un certain nombre d'éléments fiscaux qui ne nous avaient pas été donnés par la perception. Ces éléments nous sont arrivés malheureusement tardivement. En faisant appel – nous avons fait appel –, nous allons produire ces éléments et je pense que, là, pour le coup, on gagnera.

Donc, on a inscrit cette somme pour pouvoir, si la société nous la demande, la régler, régler la somme qu'ils nous demandent, pour laquelle nous avons été sommés de payer par le tribunal, tout en espérant que cette société éventuellement ne nous demande pas cette somme et qu'on puisse arriver à tenir jusqu'à l'appel, parce qu'on gagnera quasi certainement en appel.

C'est clair ?

M. Fouliard

C'est clair.

M. le Maire

D'autres questions à M. Ballin ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Oui.

Monsieur Ballin, est-ce que vous pouvez nous expliquer l'inscription supplémentaire sur le 611, contrats des prestations de services aux entreprises, la somme de 133 041 euros ? Cela correspond à quoi, s'il vous plaît ?

M. Ballin

133 041 euros, c'est cela ?

M. Macé

Le 611.

M. Ballin

Oui, le 611. Alors, dedans, on a une erreur d'imputation de 79 000 qu'on retrouve... enfin, qui passe du 611 à... je vous le retrouve... au 6574. Ensuite, on a des compléments liés à la délégation de la crèche Voltaire et à la DSP parking pour 22 000 et 29 000 euros.

M. le Maire

(*Hors micro*) C'est la révision contractuelle.

Pour ceux qui n'ont pas entendu – je n'avais pas mis le micro –, c'est la révision de prix contractuelle. Il y a une révision de prix, comme dans tous les contrats et celle-ci est recalculée.

D'autres questions ou interrogations à M. Ballin ?

Oui, Monsieur Macé, allez-y, je vous en prie ?

(*M. Macé signe un cahier.*)

Oui, pardon ! Mais vous êtes capable de faire mille choses en même temps !

M. Macé

Ce que je constate ce soir, dans cette décision modificative, concerne tout d'abord l'inscription supplémentaire d'une somme de 180 000 euros pour la DSP parking, place de la Liberté, où vous nous demandez d'ailleurs d'inscrire dès cette année, pour un paiement, j'imagine, dans les jours qui viennent, de cette somme. C'est d'ailleurs très surprenant que, dès 2010, alors que rien d'un point de vue démarrage de cette délégation des services publics n'est effectif, la Ville décide de verser ces 180 000 euros.

Deuxième élément important, vous décidez d'inscrire une somme de 200 000 euros sur le 6711, correspondant aux indemnités demandées par deux sociétés dans le cadre de travaux des médiathèques, point, comme vous l'avez souligné, Monsieur Ballin, qui est inscrit ensuite en approbation du Conseil Municipal, plus ce que M. le Maire et vous-mêmes, vous nous avez expliqué, 93 000 euros en fin de compte d'un contentieux à ce jour perdu par la Ville, même si j'ai bien compris que M. le Maire souhaitait ardemment, dans le cadre de l'appel, que cet appel soit favorable à la Ville. Donc, toutes ces sommes sont, en fin de compte, l'addition quasiment, après il y a quelques milliers d'euros, mais ces trois principales sommes sont donc l'addition, si l'on peut dire, de votre gestion qui, sur tous ces plans-là, c'est le moins qu'on puisse dire quand on est obligé d'inscrire ces sommes, n'est pas une bonne gestion pour les deniers de la Ville. Les Garennois paient, en fin de compte, dans cette réalité-là aujourd'hui, les contentieux que vous avez eus :

- sur la médiathèque, on y reviendra évidemment ;
- sur la fuite en avant que vous avez dans le cadre de la construction du parking, place de la Liberté. Je souligne d'ailleurs que cette fuite en avant, vous continuez à l'avoir malgré le contentieux lancé. Donc, on est une nouvelle fois, comme vis-à-vis de la médiathèque... vous voulez coûte que coûte faire les choses sans analyser la situation, sans analyser les risques juridiques encourus par les contentieux en cours et donc, vous êtes une nouvelle fois dans une situation où vous mettez à mal les deniers de la collectivité.

Enfin, si on peut dire, et ce n'est malheureusement pas risible, on nous a indiqué, lors du Conseil Municipal du 1^{er} juillet, qu'en instaurant le soi-disant quotient familial, la marge d'erreur de la Ville ne pouvait pas dépasser 10 000 euros et qu'au-delà de 10 000 euros, *a priori*, c'est ce que nous disait M^{me} Raimbault, on mettait en péril les deniers de notre collectivité locale. Je vois :

- que d'inscrire 200 000 euros pour, en fin de compte, le contentieux de la médiathèque, contentieux perdu par vous, ne vous pose pas de souci ; donc, là on dépense 200 000 euros ;
- que d'inscrire une somme de 180 000 euros, alors que rien n'a démarré au niveau du parking, place de la Liberté, ne vous fait pas peur non plus. On inscrit... d'ailleurs, ce n'est pas uniquement cette somme-là, c'est aussi ce que vous allez payer en subvention d'équipement, c'est-à-dire 600 000 euros cette année.

Donc, voilà, toutes ces sommes sont inscrites. Par contre, quand il faut mettre en place le quotient familial, attention ! Mais vraiment faisons attention ! Il n'y a pas plus de 10 000 euros à mettre dans la caisse de la Ville pour cela. C'est vraiment... Je dois vous le dire, j'ai l'habitude quand même de qualifier les choses avec sérieux : effectivement, quand vous nous avez présenté le quotient familial, votre présentation n'était pas sérieuse.

Donc, voilà, mes chers collègues, ce que vous décidez ce soir, ce n'est pas brillant, évidemment. Et donc, nous ne voterons pas cette décision modificative n° 2, comme vous pouvez vous en douter.

Je terminerai : que les droits de mutation ont augmenté cette année, comme dans la plupart des villes. Évidemment, vous n'avez pas pensé un seul instant, éventuellement, avec 470 000 euros, quoi en faire vis-à-vis des habitants et peut-être revoir votre position sur l'augmentation ininterrompue des impôts locaux depuis que vous dirigez cette ville.

Donc, voilà, donc il faudra un peu nous expliquer aussi à quoi va correspondre l'utilisation de ces 470 000 euros, à part payer une nouvelle fois votre mauvaise gestion.

Merci, mes chers collègues.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé, pour ce cours !

M. Ballin

...

M. le Maire

Monsieur Ballin, si vous me permettez ?

Est-ce que quelqu'un d'autre veut la parole ? On va passer au vote directement parce qu'il y a beaucoup de choses ce soir.

On peut passer au vote ?

Bon. Simplement, si vous me permettez, Monsieur Ballin, je réponds seulement une chose.

Monsieur Macé, vous nous donnez des leçons, vous qualifiez votre intervention de sérieuse, alors je vous engage à une chose : lisez les délibérations avant de faire des déclarations ! D'accord ? Et puis vous verrez que les chiffres que vous avez donnés, pour beaucoup, sont faux.

Je vous engage à chercher les fameux 180 000 euros. Qu'est-ce que c'est, ces 180 000 euros ? C'est 180 000 euros de dépenses en plus, c'est 150 000 euros de dépenses en moins. En fait, on a annulé 150 000 euros sur une ligne budgétaire et on l'a fait passer sur une autre ligne budgétaire. Ce n'est pas une dépense en plus, c'est un mouvement. C'est un mouvement de ligne à

ligne. Et vous voyez que la dépense... Il faut savoir lire un budget. Vous ne pouvez pas expliquer que vous faites des déclarations sérieuses, alors que vous nous déclarez qu'il y a 180 000 euros de dépenses, alors que ce n'est pas vrai ! Voilà ! Regardez dans la colonne recettes, vous trouverez 150 000 euros, donc c'est un mouvement de ligne à ligne.

On ne peut pas tout savoir et je ne vous en veux pas, Monsieur Macé !

On va passer au vote. Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

5 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.

1.7 - Avance sur la subvention 2011 à verser au Centre Communal d'Action Sociale.

M^{me} Mangeard

Mes chers collègues, il suffit simplement de faire une avance sur la subvention que la Ville verse au CCAS, puisque, dans l'attente du budget qui va être voté dans quelques mois... et permettre au CCAS de régler les dépenses telles que les charges de personnels et les charges sociales.

Voilà, donc je vous demande de bien vouloir autoriser cette avance pour eux. Merci.

M. le Maire

Merci, oui.

J'ai sauté un point, mais on va y revenir.

Sur ce point particulier du CCAS, pas d'élément particulier ? Tout le monde est d'accord ?

M. Macé

On n'est pas dans l'ordre du jour.

M. le Maire

Oui, j'ai effectivement interverti, mais on y revient immédiatement.

Sur ce point du CCAS, vous y voyez une difficulté particulière ? Pas de questions ? C'est un point assez simple.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : *Unanimité*

On revient au point avant, et je vous prie de m'excuser.

1.6 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2011.

M. Ballin

On vous demande d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2011, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, donc qui va pouvoir nous permettre de fonctionner jusqu'au vote du budget prévu en mars, voire peut-être un petit peu plus tard si on n'a pas les éléments fiscaux dans les temps.

M. le Maire

Questions à M. Ballin ? Remarques ?

Monsieur Fouliard, vous vouliez la parole il y a une minute ? Non ?

M. Fouliard

C'était pour vous signaler l'ordre du jour.

M. le Maire

Très bien. Pas de point.

Donc, comme chaque année, vous savez, comme le budget n'est voté qu'en mars et que l'année, il n'a échappé à personne que cela commençait plutôt en janvier, il faut que nous puissions payer deux, trois choses quand même entre janvier et mars, et donc on ouvre des crédits à hauteur de 25 % du budget. C'est qui se fait traditionnellement. Du budget de l'année dernière.

Qui est contre ? Ah bon ?

Alors, comment on fait pour payer les fonctionnaires municipaux ? Comment on fait pour payer les contrats ? On n'achète plus rien pendant trois mois ? Bon, on n'achète plus rien, ce n'est pas grave.

Donc, 5 voix contre.

M. Macé

(Hors micro) Non.

M. le Maire

On n'achète plus rien ?

M. Macé

(Hors micro) Il ne vous a pas échappé qu'on votait contre le budget ?

M. le Maire

Oui, donc on n'achète plus rien ?

M. Macé

(Hors micro) Vos autorisations de démarrer sur l'investissement quand on voit vos opérations, vous voulez que je fasse la liste de votre mauvaise gestion ?

M. le Maire

Ah ! Les 180 000 euros !

M. Macé

(Hors micro) Vous voulez qu'on continue ? On aura l'occasion d'y revenir tout à l'heure.

M. le Maire

D'accord.

Donc, 5 voix contre. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

5 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.

1.8 - Fixation de taxes, redevances et tarifs divers pour 2011.

M. le Maire

Monsieur Ballin, alors là, vous avez une sorte de marronnier ! (Rires.)

M. Ballin

Donc, il y a lieu de revaloriser les taxes, redevances et tarifs applicables pour 2011. La liste figure en annexe. À noter, principales modifications :

- la disparition des tarifs relatifs aux locations de la salle des fêtes, puisque la salle des fêtes va être définitivement détruite, donc ce serait difficile de demander des locations ;
- la reconduction de l'ensemble des tarifs soumis à l'application du quotient familial, dont la restauration scolaire ;
- l'actualisation des tarifs de l'ensemble des prestations, avec un arrondi aux 10 centimes d'euros le plus proche.

Nous souhaitons ce soir adopter ces tarifs et autoriser M. le Maire à les percevoir.

M. le Maire

Merci. L'augmentation à appliquer, c'est de 1,5 % qui est l'inflation prévue par la loi de finances, c'est cela ?

(M. Ballin acquiesce.)

Questions ?

Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Je voulais savoir ce qui nous contraignait, en termes de calendrier, à voter cela ce soir et à ne pas attendre l'année prochaine. Est-ce qu'on a une urgence particulière à voter ce point ce soir ?

M. le Maire

Cela s'applique, oui, le 1^{er} janvier. C'est l'application le premier jour de l'année civile. Effectivement, on pourrait ne pas le voter. En réalité, il n'y a pas d'obligation à le voter, puisque, si on ne vote pas, on garde les prix de l'année dernière. Mais, comme le 1^{er} janvier, c'est bientôt, on va commencer à... Voilà !

M. Fouliard

D'accord.

S'agissant particulièrement du quotient familial sur la restauration scolaire, je suis surpris de ne pas en avoir été informé, de même que M. Conway, en commission d'Affaires scolaires le 23 novembre. Ce n'est pas si vieux ; on est à moins d'un mois, on a évoqué ce point. Pourquoi on n'a pas été informés ?

M^{me} Raimbault

Excusez-moi, vous n'étiez pas informés de quoi ?

M. Fouliard

De la révision de la grille.

M^{me} Raimbault

Je vous ai dit que, pour l'instant, on restait...

M. Fouliard

Non.

M^{me} Raimbault

Si, si, si !

M. Fouliard

Vous nous avez dit qu'on reverrait cela en janvier, Madame.

M^{me} Raimbault

On augmenterait certainement en janvier, que pour l'instant, on...

M. Fouliard

On est en décembre, là.

M^{me} Raimbault

Oui, eh bien, pour janvier. Et donc, ce serait revu, donc on vote maintenant l'augmentation et elle sera appliquée au mois de janvier. C'est ce que j'ai dit. Je suis désolée, je pense qu'il y a d'autres personnes qui étaient là avec vous et qui peuvent valider ce que je viens de vous dire.

M. Fouliard

Je ne vais pas jouer...

M. le Maire

Merci, Madame Raimbault.

M^{me} Raimbault

C'est ce que je vous ai dit.

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Fouliard, continuez ?

M. Fouliard

Il ne s'agit pas de jouer sur les mots. Simplement, peut-être en petit comité, comme cela... Encore une fois, moi, je suis sur la forme, je ne suis même pas sur le fond. Par pure politesse, par pure correction, nous dire : voilà, au prochain CM, on va en parler...

M^{me} Raimbault

Attendez, juste...

M. Fouliard

Et puis, ...

Je continue, s'il vous plaît.

M^{me} Raimbault

Allez-y !

M. Fouliard

On a voté par ailleurs... On a choisi par ailleurs un autre prestataire pour la restauration scolaire. J'ai souscrit à ce choix, ce n'est pas la question, sauf qu'on sait tous ici qu'on va prendre 20 % d'augmentation parce qu'on est obligé de mettre du bio dans nos repas, etc.

Encore une fois, pourquoi on se retrouve à voter un quotient, qui ne change rien ? Les baisses, s'il y en a, sont epsilonlesques ; la grille reste complètement en dehors des clous ; on sait qu'en janvier, on va devoir se reposer la question du financement de la restauration scolaire, puisqu'on a 20 % de hausse à amortir. Le bon sens nous dicte de faire attention à ce que l'effort soit bien réparti. Voilà, donc, on gère à la petite semaine, on fait des mini-votes à chaque fois et il n'y a jamais de débat de fond, alors que, lors de la dernière commission d'Affaires scolaire, Madame Raimbault, je vous ai redit, je vous ai reproposé de travailler avec vous sur ce sujet. Voilà ! Je suis surpris de découvrir cela ce soir au Conseil Municipal.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Fouliard.

Madame Raimbault ?

M^{me} Raimbault

Je répète ce que j'ai dit en commission d'Affaires scolaires. Je pense que vous ne m'avez pas entendue, plutôt ! J'ai dit que les tranches restaient à l'identique, qu'on ne les changerait pas, que la refonte, si éventuellement il y en avait une, elle se ferait au bon d'un an parce qu'on voulait avoir une vision au bout d'un an. On ne va pas changer les tranches au bout de trois mois ; enfin, je trouve cela un peu démesuré.

M. Conway était là, donc je répète, et ce sera marqué dans votre compte rendu. C'est inscrit dans le compte rendu.

M. Fouliard

Je ne l'ai pas reçu, c'est vrai.

M^{me} Raimbault

Vous allez le recevoir très bientôt, Monsieur. Voilà !

Je vous ai dit, effectivement, qu'il y aurait une augmentation, qu'elle se ferait au début de l'année et que, pour l'instant, nous, on avait absorbé l'augmentation jusqu'à la fin de l'année. Voilà ce qui a été dit.

Alors, les 20 %, comme vous dites, effectivement, il y a 20 %. Il y a même 10 % normalement qui auraient dû être augmentés, mais comme vous avez pu le voir sur les chiffres qui vous sont proposés, il n'y a pas eu 10 % d'augmentation pour toutes les tranches. On a fait une augmentation... Alors, c'est sûr qu'elle ne vous plaît peut-être pas, forcément ! C'est certain même ! Mais elle est dégressive et maîtrisée. C'est-à-dire que vous verrez que les dernières tranches ont 7,9 % d'augmentation et que même la première tranche est dégressive puisqu'on a baissé de 2,89 à 2,74. Voilà !

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Fouliard, je vous en prie ?

M. Fouliard

Lors de cette commission, nous vous avons également demandé une énième fois d'avoir la répartition des foyers garennois sur ces tranches de quotient familial. Cela fait presque un mois, on ne l'a toujours pas reçue, de même que le compte rendu que vous venez d'évoquer. J'aurais aimé, puisque c'est comme cela qu'on travaille la plupart du temps dans les organismes, qu'ils soient publics ou privés, avoir une approche statistique parce que là, on vote des tarifs et on ne sait pas sur quoi ils sont basés, comment on a décidé d'augmenter telle ou telle tranche ou pas une autre. Vous avez des chiffres depuis la rentrée, les parents d'élèves sont venus présenter leurs avis d'imposition pour bénéficier du quotient familial, ont été souvent accueillis par des sourires gênés des agents municipaux disant : « Ne vous racontez pas d'histoire, vous serez dans la tranche haute ! »

Je vous le demande clairement : maintenant, il nous faut ces statistiques parce que c'est la moindre des choses et après, on pourra parler sur des choses objectives. Parce que, effectivement tant que vous laissez le flou perdurer, nous, on ne pourra pas être pertinents, mais on ne lâchera pas l'affaire, on veut ces statistiques.

M. le Maire

Bien, merci.

J'adore la courtoisie des échanges.

Y a-t-il d'autres questions ou pas ?

M. Fouliard

(Hors micro) Ce n'est pas nous qui avons commencé.

M. le Maire

Y a-t-il d'autres questions ou pas ?

Simplement, écoutez, les amis, c'est quand même assez simple : il y a un choix qui a été fait d'une manière consensuelle, ...

M. Fouliard

Consensuelle ?

M. le Maire

... qui a été débattu – certains étaient pour, d'autres étaient contre – sur la question du bio. Voilà, il y a eu une décision de passer au bio.

M. Fouliard

Consensuelle, là-dessus, oui.

M. le Maire

Attendez ! Monsieur, vous permettez ? Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Fouliard ! Apprenez à ne pas interrompre les gens !

Donc, il y a une décision qui a été prise de manière consensuelle. Consensuelle ne signifie pas que tout le monde était d'accord, mais globalement, tout le monde ...

M. Fouliard

Si, tout le monde était d'accord.

M. le Maire

Mais, Monsieur Fouliard, est-ce que vous pouvez essayer exceptionnellement de ne pas interrompre les gens ! Je ne vous demande pas plus, voilà ! Laissez-moi parler, je n'agresse personne, je ne fais qu'apporter un élément du débat. Si vous voulez, je peux me taire !

Donc, le bio a été décidé d'une manière consensuelle par les élus municipaux. Encore une fois, c'était un débat qui n'était pas simple parce que, d'abord, je vous rappelle que le bio, contrairement à ce que pensent beaucoup de gens, ce ne sont pas des aliments qui sont meilleurs pour la santé, ce sont des aliments qui sont soit élevés, soit cultivés avec un respect particulier de l'environnement, mais pas bons en eux-mêmes pour la santé. Mais cette décision a été prise.

Cette décision, elle a un impact financier, il ne faut pas se le cacher. On ne fait pas les trucs, comme cela, gratuitement. De l'ordre de, tout pris en même temps, 20 % en gros sur les tarifs.

20 % : après, la question est de savoir comment on fait avec ces 20 %. La décision, je crois assez sage, qui a été prise dans le cadre de cet élément-là, cela a été deux choses :

- premièrement, de décaler l'augmentation, la répercussion sur les ménages au 1^{er} janvier. Donc, il y a eu presque deux mois pendant lesquels c'est le budget communal qui a porté cette augmentation. Je le dis parce que c'est quand même significatif. Pardonnez-moi, on n'est pas sur une affaire de marchand de tapis, mais il y a un budget à tenir.
- le deuxième élément, c'est qu'une partie simplement de ces 20 %, comme vient de vous l'exprimer M^{me} Raimbault, a été reporté sur les familles, le reste étant pris en charge par la commune.

Après, au niveau du curseur, on peut toujours en débattre, mais il ne faut pas se raconter d'histoire.

Admettons qu'on décide de ne pas faire porter du tout sur les ménages l'augmentation de 20 % liée au renouvellement du contrat et au bio. En pratique, c'est le budget communal qui va le porter. C'est quoi, le budget communal, si ce n'est l'imposition locale ? Donc, au fond, on est quand même sur un débat qui n'est pas aussi ouvert qu'on le dit ; on peut toujours faire des effets de manche, mais moi, il me semble que l'option que vous avez prise, 8-10 % selon les tranches, et 10-12-13, prise selon les tranches sur le budget communal, me paraît être assez équilibrée. Voilà, c'est un choix qui a été fait, qui me paraît équilibré. Mais la perfection, je ne sais pas ce que c'est, la perfection !

Oui, Monsieur ?

M. Fouliard

Juste en un mot et vraiment très calmement : ce n'est pas faire des effets de manche, c'est juste de dire... J'ai bien conscience, je le répète, j'ai souscrit à ce choix de prestataire, d'accord ?

M. le Maire

Oui, je sais.

M. Fouliard

Donc, je n'ai aucun état d'âme là-dessus. Je dis simplement que, factuellement, c'est l'occasion de se reposer la question de manière un peu plus concrète, un peu plus vaste, du financement de cette hausse. Je ne dis rien d'autre que cela. Et là, ce soir, je découvre des chiffres qu'on aurait pu m'évoquer en commission Affaires scolaires il y a trois semaines de cela et sur lesquels, en tant qu'élus, j'aurais bien aimé pouvoir apporter une contribution. Voilà !

M. le Maire

D'accord. Merci infiniment pour cette contribution. Il y a un choix qui a été fait, qui est aussi de ne pas bouleverser un quotient familial dont les tranches ont été décidées il y a trois mois. Je veux bien qu'on remette sans arrêt tout, mais il faut que les parents aussi aient une idée assez claire des tarifs qui leur sont appliqués. M^{me} Raimbault a expliqué que cela pourra être revu à l'issue d'une année d'expérience à la rentrée prochaine. On verra.

Est-ce que vous avez des questions sur d'autres tarifs ? Parce qu'il n'y a pas que la restauration scolaire ! Vous avez vu, c'est riche.

Oui, Monsieur Fouliard, allez-y ?

M. Fouliard

La question du quotient familial se pose plus largement, Monsieur Juvin. On peut parler aussi du conservatoire. Alors, vous allez me répondre que ce n'est pas la Municipalité directement, etc., mais les tarifs du conservatoire ne permettent pas à l'ensemble des foyers garennois, *a fortiori* quand ils ont plusieurs enfants, de leur donner accès à des activités musicales ou artistiques. Voilà ! Donc, on parle du quotient familial sur la restauration scolaire parce que c'est le plus grand dénominateur commun, mais on a toujours dit que nous étions en désaccord avec la structure de la grille... Enfin, autant avec la structure de...

M. le Maire

Avec la structure de ?

M. Fouliard

... de la grille, des tranches, qu'avec les tarifs.

Mais, effectivement, j'en profite pour vous signaler que, particulièrement sur le conservatoire, je trouve que ces tarifs n'ouvrent pas au plus grand nombre.

M. le Maire

Très bien, merci infiniment.

D'autres remarques ?

Oui, Monsieur Macé ? Ou Monsieur Conway ? Allez-y, l'un ou l'autre !

(M. Conway laisse la parole à M. Macé.)

M. Macé

Je voudrais quand même revenir deux secondes sur ce que nous a dit M^{me} Raimbault.

Tout d'abord, je voudrais que, Madame Raimbault, vous vous engagiez sur une date précise de quand vous allez nous fournir les éléments demandés qui concernent la répartition par tranche du nombre de Garennois qui sont dans chaque tranche. Ce sont des éléments, j'imagine... enfin, je n'ose pas imaginer le contraire d'ailleurs... que vous connaissez quasiment depuis le mois d'octobre. Deux mois se sont écoulés ; on vous a demandé d'avoir ces éléments-là. Je crois que vous allez, de toute façon, être obligée de nous les donner, donc ce n'est pas la peine de, j'allais dire, jouer la montre, cela ne sert à rien, vous le savez comme

moi. Ce sont des éléments, on vous les demande, c'est connu. J'espère que nous avons, et je n'en doute pas un seul instant, un service informatique efficace, donc on a à avoir ces éléments que vous connaissez.

Donc, moi, je voudrais que, ce soir, vous vous engagiez sur une date : quand allons-nous avoir ces éléments ?

En ce qui concerne, mais c'est au-delà de la commission présidée par M^{me} Raimbault, moi je souhaiterais, comme nous l'a fait M. Dransart, et je vous en remercie, avoir un compte rendu, très bien fait d'ailleurs, sur les débats en commission municipale qui sont intéressants pour les membres de cette commission, mais au-delà, pour l'ensemble des conseillers municipaux sur ce qui s'est dit sur des éléments que M. Dransart et M. Dubois ont discuté lors de cette commission.

Donc, c'est pareil, Madame Raimbault, je m'adresse à vous, mais au-delà de vous, à l'ensemble des présidents des commissions, de faire un compte rendu nous permettant d'avoir des éléments, j'allais dire, importants qui concernent la gestion de la ville.

Et je rajouterai, ce sera ma dernière intervention, que j'attends toujours que nos commissions municipales se réunissent régulièrement, parce qu'on est toujours aussi, sur cette question-là, dans des aberrations de fonctionnement entre nous qui ne nous permettent pas de travailler, je pense, en bonne intelligence ensemble sur les différents points.

Parce que, Madame Raimbault, nous découvrons ce soir, et vous ne pouvez pas nous dire le contraire, que vous avez fait une répartition de l'augmentation de 20 % de la prestation restauration scolaire dans le cadre que vous venez de nous dire. Nous le découvrons ce soir, ce n'est pas normal. Vous ne l'avez pas inventée hier soir à minuit, on est bien d'accord. Donc, pourquoi, à la commission du 23 novembre, vous n'avez pas commencé le débat et vous ne nous avez pas dit, évidemment, parce que c'était une question que nous nous posions, comment allait être répercutée sur, j'allais dire, les familles et éventuellement sur l'impôt, cette augmentation ? Ce sont des choses qui doivent être discutées et, au lieu d'avoir ce débat qui, évidemment, déjà, est problématique entre nous sur la forme, il vaudrait mieux l'avoir en commission, ce serait plus intéressant. Et je pense que chacun peut y contribuer intelligemment. Merci.

M^{me} Raimbault

Merci de me dire comment je dois mener ma commission, Monsieur Macé !

M. Macé

(Hors micro) Il le faut, vous savez ! Il y a des cours pour cela.

M. le Maire

Oh, Monsieur Macé !

M^{me} Raimbault

Vous vous prenez pour qui, Monsieur Macé ?

M. le Maire

Merci.

Monsieur Macé, ne dites pas qu'il y a des cours, ce n'est pas très courtois ! Enfin, qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Macé

(Hors micro) L'engagement de la date ? L'engagement de la date ? L'engagement sur le compte rendu, c'est pour quand ?

M. le Maire

Calmez-vous, Monsieur Macé !

M. Macé

Je ne m'énerve pas, mais répondez, répondez aux questions ?

M. le Maire

Heureusement que vous ne vous énervez pas ! Parce que le jour où vous vous énerverez !

M^{me} Raimbault

S'il vous plaît ?

M. le Maire

Non, je vous remercie.

Monsieur Macé, dans cette affaire, il y a eu une augmentation. Cette augmentation, grosso modo, on a coupé la poire en deux : une partie budget communal, une partie par le coût du repas. Vous me dites qu'il fallait faire différemment : je vous écoute ! Qu'est-ce que vous auriez proposé ? Cela m'intéresse. Allez-y !

M. Fouliard

Monsieur Juvin, ce n'est pas sérieux comme proposition !

M. le Maire

Ah !

M. Fouliard

Mais non parce que... Mais non, vous savez très bien.

M. le Maire

Non, mais philosophiquement, qu'est-ce que vous proposez ?

M. Fouliard

Peut-être que c'est comme cela que vous travaillez, mais excusez-moi, c'est des dossiers... Alors, on a les chiffres, mais c'est des dossiers qu'on travaille un tout petit peu dans la durée, excusez-moi ! Et je vous rappelle que, pour travailler cela, il nous faut des données statistiques qu'on n'a pas. Donc, vous pouvez nous donner des leçons en conseil en disant : « Vous proposez quoi ? », tant qu'en commission, on sera juste pour prendre de l'information descendante, cela ne servira à rien, d'accord ? Donc, vous aurez toujours droit à ce genre de débat-là en Conseil Municipal où on sera frustrés et énervés de ne pas pouvoir jouer notre rôle parce qu'on représente quand même une partie de la population garennoise, d'accord, donc de ne pas pouvoir jouer notre rôle en petit comité, de manière constructive et sans mise en scène. Parce que, forcément, en Conseil Municipal, les dés sont pipés. Mais en commission, et je pense que chacun de ceux qui nous côtoient en commission savent qu'on arrive avec plutôt une approche constructive et qu'on n'est pas dans des débats partisans, des postures partisans, on cherche à comprendre ce qui se passe et à quoi on peut servir.

En l'occurrence, nous demander en Conseil Municipal ce que l'on va faire pour le quotient familial sans nous avoir donné vos propres chiffres, Monsieur Juvin, excusez-moi, ce n'est pas sérieux.

M. le Maire

Monsieur Fouliard, pouvez-vous...

M. Fouliard

Mais non !

M. le Maire

Monsieur Fouliard, laissez-moi parler ! Et ne vous énervez pas, il n'y a rien de grave !

Philosophiquement, c'est quoi votre idée ? Puisqu'il y a une somme à répartir entre l'impôt et l'usager. Quelle est philosophiquement votre idée ? C'est quoi ? C'est plutôt l'impôt ? C'est plutôt... J'aimerais savoir quelle est votre...

M. Fouliard

Non. Alors...

M. le Maire

Vous avez une idée générale, quand même ? Une politique générale ? Allez-y !

M. Fouliard

L'idée générale, c'est que c'est des choix politiques, d'accord ?

M. le Maire

Oui.

M. Fouliard

C'est des choix d'affectation budgétaire. On regarde la sociologie de sa ville, on regarde le revenu moyen de ses habitants, d'accord ?

M. le Maire

Oui.

M. Fouliard

On regarde en face les dépenses qu'il y a à voir... Enfin, je ne sais pas, je ne vais pas vous apprendre cela, c'est basique. Et après, on essaie de répartir l'effort de manière intelligente.

Quand on n'a pas les éléments, ce qui était mon cas au départ, quand on n'a pas les éléments, on va voir ailleurs ce qui se fait.

Parce que, au niveau national, on sait souvent nous rappeler qu'ailleurs c'est mieux que chez nous. Donc, moi, je vais le faire ici, je vais vous dire : ailleurs, c'est mieux que chez nous ! D'accord ? Parce qu'ailleurs, ils ont des grilles. La grille de quotient familial de La Garenne-Colombes, ce n'est pas une découverte, elle ne ressemble à aucune autre ! Aucune autre ! Même vos amis de l'UMP font des grilles plus équitables.

Donc, excusez-moi, sans posture politique, je gomme tout, je dis : comment cela se fait ? Comment cela se fait qu'à La Garenne-Colombes on ne compte pas comme ailleurs ?

Donc, je me dis que, probablement, à un moment donné, on a fait des choix d'affectation budgétaire... Alors, tout à l'heure on parlait des 200 000 euros de contentieux qu'on va devoir provisionner, voilà ! Ces chiffres-là, il y a un moment donné, on décide de les affecter sur tel ou tel poste, c'est tout.

Alors, après, évidemment, ce n'est pas ce soir qu'on va prendre le dossier de haut en bas et qu'on va décortiquer tous les chiffres. Je vous dis simplement ce que je vous ai dit au 1^{er} juillet : moi, je suis à votre disposition pour aller voir les autres communes, quelle que soit leur couleur politique, en leur disant : « Comment vous avez fait ? Comment vous avez réparti tout cela ? » et bosser avec vous sur le sujet.

Mais, vraisemblablement, vous n'avez pas envie de cela.

M. le Maire

Monsieur Fouliard, dans ces cas-là, faites-nous des propositions ! Vous êtes toujours dans une optique de critique, vous n'avez jamais fait de propositions...

M. Fouliard

Ce n'est pas vrai !

(M. Ranji demande la parole.)

M. le Maire

Vous n'avez jamais fait de propositions pour savoir quelle était votre philosophie de répartition de la dépense. Jamais ! Jamais !

Par ailleurs,...

Je vais vous donner la parole, Monsieur Ranji, ensuite, ou Monsieur Conway d'abord, parce qu'il avait demandé la parole avant.

M. Conway

Non, non.

M. le Maire

Ensuite, curieusement, on ne parle jamais d'autre chose ! Par exemple, dans les prix qui sont votés là, il y a les services périscolaires :

- garderies maternelles : 1,36 euro. Est-ce que vous êtes allé voir ? Est-ce que vous êtes allé voir dans les villes voisines, comme vous dites, pour savoir comment c'est fait ?
- demi-journée, accueils de loisirs, le fameux CALAAS* : 1,90 euro la demi-journée. Effectivement, quand on va voir dans les villes voisines, on s'aperçoit qu'il y a un quotient familial et qu'il y a des gens qui paient jusqu'à 15 euros la demi-journée. Nous, c'est 1,90 euro.

Pourquoi, puisque vous êtes si honnête dans votre présentation, vous oubliez de parler des éléments qui nous distinguent d'une manière très positive, caricaturalement positive à La Garenne-Colombes par rapport à d'autres villes ?

Je suis très surpris de savoir pourquoi vous...

M. Fouliard

Non, parce qu'on s'en est déjà parlé, Monsieur Juvin. On s'en est déjà parlé. Je vous ai déjà dit qu'on paie une prestation pour une offre. On achète une voiture, on prend un bas de gamme, un haut de gamme, c'est une voiture mais on n'a pas la même prestation. Je vous ai déjà dit, et on se connaît... on s'est connus avant que je sois conseiller municipal, j'étais représentant d'une association de parents d'élèves. Je vous ai toujours dit que la prestation livrée dans l'accueil périscolaire n'était pas à la hauteur de ce qu'on peut en attendre. On peut faire des projets pédagogiques dans ce genre de fonctionnement, qui n'existent pas à La Garenne-Colombes, qui, encore une fois, je suis désolé de le dire, existent dans d'autres communes. Donc, quand on parle de choses, il faut qu'on parle de la même chose.

Le repas, il a ceci d'intéressant de dire qu'il est soumis aux mêmes règles et au même cadre dans toutes les communes, d'accord ? Un repas, c'est une entrée, un plat, un dessert. Le bio, on est en train de s'en gargariser tous ensemble, sauf que, d'ici 2013, on est obligés de mettre du bio, de toute façon. Ce n'est pas par posture personnelle, on est obligés. Donc, tous les enfants de France et de Navarre ont le même repas à l'école, en tout cas, sont soumis à la même réglementation.

Quand on parle de l'accueil périscolaire, on ne parle pas de la même chose parce que, après, il y a un niveau de service qui va avec, donc on paie un service à la hauteur de ce qu'il vaut. Je vous confirme, Monsieur le Maire, que ce qu'on paie à La Garenne-Colombes... enfin, la prestation ne vaut pas plus que ce qu'on paie à La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Les animateurs seront contents d'apprendre qu'ils ne valent pas plus que 1,90 euro la demi-journée !

M. Fouliard

Ce n'est pas les animateurs que je remets en cause.

M. le Maire

Bon, écoutez, sur le CALAAS*, il ne faut quand même pas exagérer, tous les gens qui ont utilisé le CALAAS*... pardonnez-moi, je dis le CALAAS*, même si c'est un mot qui est devenu garennois... Tous les gens qui utilisent le CALAAS* par demi-journées ou journées entières savent que c'est une Rolls. Pour 1,90 euro, on vous garde votre enfant, on vous l'emmène à des attractions, on vous l'emmène dans des clubs qui n'ont rien à voir avec la mairie. Enfin, c'est aux petits oignons ! En plus, on s'inscrit au coup par coup, on peut y aller une fois, dix fois ou une demi-fois durant l'année et le tarif n'augmente pas, alors que dans toutes les autres villes, on vous demande de payer un trimestre. Enfin, bon, il ne faut pas exagérer, c'est bon !

Je sais qu'on n'est pas bons, qu'on est nuls, mais aussi dire que l'accueil périscolaire est mauvais, c'est bon !

M. Fouliard

C'est faux.

M. le Maire

Il ne faut pas se caricaturer ! On peut n'être pas d'accord, mais pas là-dessus. Écoutez, ne dites pas cela !

Monsieur Conway, excusez-moi, puis Monsieur Ranji ensuite.

Allez-y, Monsieur Conway ?

M. Conway

Cela concerne un autre sujet...

M. le Maire

Je vous en prie, allez-y ! Allez-y !

M. Conway

... mais je voudrais boire.

(M. Conway remplit son verre d'eau.)

M. le Maire

Allez-y, buvez, buvez ! Faites comme chez vous, allez-y ! *(Rires.)*

Monsieur Ranji, alors ? Pendant que M. Conway boit !

M. Ranji

Moi, pour mon premier Conseil, je n'avais pas prévu, en fait, d'intervenir beaucoup. Je me suis dit que j'allais un peu hésiter par rapport à... parce que c'est impressionnant, le premier Conseil.

M. le Maire

Ne vous inquiétez pas, cela passera vite !

M. Ranji

Je vois cela. Cela m'est vite passé d'ailleurs ! Parce que j'entendais les débats tout à l'heure et je pense qu'aujourd'hui, je ne sais pas, on est une instance politique. Il y a des choix politiques qui sont faits dans le cadre du budget et puis, je pense que... enfin, vous faites dans la caricature, clairement, ...

(Rire du Maire.)

... en disant : « Oui, mais vous ne faites pas de propositions », un peu comme ce qui se fait en national, mais c'est toujours facile de dire que le Parti Socialiste ne fait pas de propositions, mais cela, ce n'est pas grave. Donc, aujourd'hui, encore une fois... Enfin, je pense que vous ne voulez pas le comprendre, mais c'est très simple : c'est que nous, on veut bien vous faire des propositions.

M. le Maire

Ah ! Bien.

M. Ranji

Comme l'a rappelé M. Fouliard très justement.

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Ranji.

M. Ranji

C'est qu'on veut faire des propositions...

M. le Maire

Faites-moi une proposition !

M. Ranji

Nous, il n'y a aucun problème ! On veut mêmes les faire avec vous, les propositions, il n'y a aucun souci, on n'a pas d'état d'âme sur cette question-là.

M. le Maire

Heureusement !

M. Ranji

Maintenant, je vous dis juste une chose très simplement : c'est, encore une fois... c'est, encore une fois, M. Macé l'a rappelé, mais c'est que, tant qu'on n'a pas les éléments, on ne peut pas proposer un certain nombre de choses.

Premièrement, il y a des choix politiques qui sont faits. Un budget, c'est vous-même qui le votez toujours sans l'opposition, malheureusement. Par rapport à cela, vous décidez d'une enveloppe...

M. le Maire

Malheureusement ! Rien ne vous oblige à voter pour ou contre.

M. Ranji

Moi, je ne vous ai pas interrompu tout à l'heure, donc je vous demande d'en faire autant.

Par rapport à cela, vous décidez d'une enveloppe pour le quotient familial. Déjà, c'est un choix qui est fait.

Deuxièmement, si on pouvait juste avoir les informations, à ce moment-là, peut-être qu'on pourrait discuter d'autre chose.

Merci.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ranji. Je répondrai tout à l'heure.

Monsieur Conway, vous avez fini de boire ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Très bien !

M. Conway

Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir.

Mon collègue Vincent Fouliard a exprimé la frustration que cela amenait vis-à-vis d'un Conseil Municipal de ne pas pouvoir exprimer toutes les idées.

Je voudrais insister sur un autre côté, c'est une redite, je pense que vous allez reconnaître ce que j'ai dit dans d'autres Conseils, c'est que je pense que vous passez à côté de l'éventualité d'avoir une bonne idée avant de prendre la décision. Il faut savoir que ce Conseil Municipal, les décisions sont déjà actées avant, entre vous, et les décisions sont prises, les dés sont jetés. Et donc, le lieu pour faire remonter ses idées et après, vous êtes la majorité, vous décidez, mais au moins ne passez pas à côté d'une éventuelle bonne idée.

Maintenant, vous posez la question : mais quelle est votre politique...

M. le Maire

Allez-y ! Donnez-moi une bonne idée !

M. Conway

... « quelle est votre politique ? », en disant « plutôt l'impôt ou plutôt l'usager ? ».

On peut vous renvoyer la question. Par exemple, pour le parking, où vous avez dit : « C'est normal, il faut que ce soit l'usager qui paie. » Et puis, au final, il y a le contribuable qui paie, y compris celui qui n'a pas de voiture.

Au niveau de la restauration scolaire, vous dites : « Il faut que ce soit l'usager, pas de solidarité entre parents qui ont...

M. le Maire

Non.

M. Conway

Si, si ! Quand vous refusez de le prendre en compte dans le budget municipal, vous refusez de faire supporter par des contribuables qui éventuellement n'ont pas leur enfant à l'école.

Et la dernière chose...

M. le Maire (*s'adressant à ses voisins de table*)

C'est quoi, le pourcentage ?

M. Conway

Vous voyez, il y a deux choses : il y a l'interruption et puis, il y a le fait de ne pas écouter !

M. le Maire

Monsieur Conway, ce que vous dites n'est pas suffisamment compliqué que je ne puisse pas faire deux choses en même temps. Je vous en prie, allez-y !

M. Conway

Très bien.

Alors, là-dessus, le deuxième exemple, donc je m'adresse au public, c'est l'exemple du conservatoire dans lequel il y a une subvention municipale qui est donnée et qui est supportée par les contribuables quand bien même ils n'ont pas leur enfant au conservatoire. Donc, là, si je vous dis « quelle est votre politique ? », on pourrait dire, à première vue, qu'il y a des contradictions, au minimum.

Enfin, quand vous dites qu'on ne fait pas de propositions, moi je persiste à en faire...

M. le Maire

Ah !

M. Conway

... bien que je sais que c'est donner des perles aux cochons !

M^{me} Mangeard

C'est nous, les cochons !

M. Conway

C'est une expression française.

M. le Maire

C'est très aimable ! Allez-y, continuez ! Continuez ! Au point où on en est !

M. Conway

Vous pouvez relire les fables de La Fontaine aussi, voilà !

Au niveau des propositions, je persisterais à en faire, mais il y a des propositions qu'on ne peut pas faire si on n'a pas accès aux données. Quand Vincent Fouliard parlait des données statistiques, c'est évident que, pour connaître le coût d'une mesure, de mettre le curseur à tel ou tel endroit, il faut avoir des données.

Moi, j'ai des données sur comment cela s'est passé dans d'autres communes, mais si on n'a pas l'occasion de travailler cela ensemble et que cela arrive, qu'est-ce que vous voulez que je fasse ?

M. le Maire (*s'adressant à M^{me} Raimbault*)

Il te les a données ou pas ?

M. Conway

Et dernier point, comme proposition très concrète : on va prendre le Conseil Municipal d'avril 2008 dans lequel vous m'aviez demandé de faire des propositions sur l'aménagement de la place de Belgique pour les vélos, dans laquelle on a réuni...

Vous voulez des trucs concrets, on le fait. On a fait un rapport qu'on n'a même pas pu présenter en commission Voirie au mois de septembre et ce truc-là est resté enterré. Voilà !

Mais ceci dit, ...

M^{me} Juvin-Marleix

Mais non !

M. Conway

... avant chaque Conseil Municipal, je prends une douche, je me fais une petite séance de zen et je continuerai de travailler, comme, je pense, tout le monde autour de la table, pour le bien des Garennois.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Monsieur Ranji, vous vouliez reprendre la parole, je crois ? Ah non, c'était avant le... Pardon !

Mademoiselle Naturel ?

M^{lle} Naturel

Tout d'abord, bonsoir.

Une petite remarque : on peut constater quand même qu'au niveau social, vous êtes effectivement un petit peu hors jeu. De toute façon, quand on voit aussi que vous êtes toujours dans les moins de 20 % de logement social, comme on l'a fait remarquer, par l'anniversaire des 10 ans de la loi SRU, avec une délégation du groupe Communiste et Républicain à La Défense lundi dernier. Voilà, bon ! On est à 10,4 toujours ! Voilà !

Donc, action sociale, toujours pas terrible, mais en matière d'environnement, je vois que ce n'est pas non plus génial. Pourtant, je suis étonnée, on en avait parlé avec M. Hervo quand on avait parlé au niveau du montage pour le parking, j'avais été étonnée de voir que les vélos devaient payer leur emplacement de parking, et M. Hervo m'a dit : « Oh mais ce n'est pas grave, nous allons le retirer. » Eh bien, il est revenu ! Donc, je m'étonne qu'à l'heure du Grenelle de l'environnement, que l'on doit inciter aussi les personnes à utiliser des circulations douces, on voie des choses comme cela qui paraissent un petit peu étranges.

Voilà ! Merci.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle Naturel.

(M. Hervo semble surpris.)

Je croyais que M. Macé avait... Vous avez parlé... C'est une illusion d'optique, Monsieur Macé !

M. Macé

C'est bon !

M. le Maire

Bon, les amis...

Oui ?

M^{me} Juvin-Marleix

Oui, moi, j'avais un petit mot à ajouter pour répondre à M. Conway et pour le rassurer parce que, effectivement, on est très soucieux d'étudier vos propositions, même si elles sont très utopiques et je pense, par exemple, au plan que vous nous aviez proposé pour la place de Belgique, pour la circulation optimale du vélo. J'ai le souvenir que c'était un tunnel qui, comme cela, sans le chiffrer très précisément, on arrivait quand même grosso modo à 5-6 millions d'euros ! Donc, bon, c'est utopique ! C'est très séduisant, mais c'est utopique !

La commission Voirie s'est réunie à plusieurs reprises. M^{lle} Naturel qui en est le membre de l'opposition élu, puisque je crois que vous n'aviez pas souhaité en faire partie, je crois que M^{lle} Naturel à plusieurs reprises est venue. À la dernière commission Voirie que j'avais présidée, elle n'était pas là d'ailleurs, elle n'avait pas pu venir, nous avons arrêté un certain nombre de places de stationnement vélo. Nous n'avons pas arrêté votre projet qui tendait à, effectivement, créer un tunnel sous la place de Belgique ; 5 millions d'euros nous semblaient disproportionnés. En revanche, il y a des places de stationnement vélo qui ont été créées.

Donc, nous dire que c'est donner des perles aux cochons, ce n'est pas très gentil, pas très aimable et pas très courtois, mais peu importe ! En tout cas, les perles, lorsqu'elles existent, nous les étudions.

Et soyons et restons un petit peu modestes, Monsieur Conway ! Cela n'est pas nécessairement des projets, lorsque les propositions sont faites, qui sont des propositions réalisables. Nous étudions les choses et notamment en commission Voirie, puisqu'il s'agissait de cela dont vous parliez tout à l'heure.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'autres interventions ?

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Plusieurs choses.

La première, c'est que vous avez manié la caricature puisque vous parlez d'un tunnel alors que, dans cet avant-projet, on avait bien insisté sur le projet que, n'ayant pas pu bénéficier de travail collectif, à notre demande, M^{me} Labrousse m'avait répondu que la majorité ne souhaitait pas participer à ce groupe de travail, et donc on n'avait pas le bénéfice des services techniques pour évaluer les faisabilités et le coût de chaque mesure, et on s'était contentés, sur la place de Belgique, d'évoquer différentes pistes et de comparer en termes d'avantages et d'inconvénients de chaque solution.

Il n'y avait pas que cela dans le rapport. Il y avait aussi tout l'aménagement le long du boulevard de la République.

Et enfin, à aucun moment, vous n'avez fait ce retour. À aucun moment ! Là, j'apprends ce soir que le tunnel coûterait 5-6 millions ! Première nouvelle, première information !

M. le Maire

Si vous me permettez, Monsieur Conway, on ne parle pas d'un tunnel sous le boulevard de la République ou que sais-je ? On est sur les tarifs des centres de loisirs, etc. On peut peut-être revenir à l'ordre du jour. Je comprends que ce sujet est très important mais, là, nous avons une délibération.

Est-ce que, sur cette délibération – vous ne m'en voulez pas de vous avoir interrompu sur ce sujet ? –, quelqu'un veut-il prendre encore la parole ou pas ? Non ? Bon.

Écoutez, j'ai noté ce que nous a dit M^{me} Raimbault. Évidemment, les données vont être publiées, tout simplement pour une raison assez simple : c'est que ces données, nous avons commencé à les collecter au début de l'année scolaire. Nous ne les avons pas, par définition, avant parce qu'il n'y avait pas de quotient familial et que, le quotient familial, nous n'avons les données que depuis le début de l'automne. Une fois que nous les aurons consolidées, l'idée est d'avoir des données dont on soit certains qu'elles soient stables dans le temps, et c'est pour cela que M^{me} Raimbault vous a fait cette proposition de se donner une année scolaire de recul, à moi, qui me paraît tout à fait logique. C'est uniquement pour cela, il n'y a pas à avoir de drame.

Là-dessus, moi, je veux bien qu'on revienne sans arrêt sur le quotient familial, mais je vous rappelle, Messieurs... pas Madame, mais Messieurs, que les dernières années, vous en étiez à demander du quotient familial sur les centres de loisirs à 1,90 euro la demi-journée et sur la bibliothèque à 10 euros par an. Donc, moi, je veux bien qu'on mouline, mais il faut aussi rester sérieux.

Donc, on va passer au vote.

(M. Conway demande la parole.)

Non, c'est bon ! Monsieur Conway, permettez-moi. On ne va pas... Cela fait 10 minutes !

M. Conway

Cela va être très court.

M. le Maire

Oui, enfin, bon ! Je ne vous crois pas, mais allez-y quand même !

M. Conway

Je crois que, jusqu'à présent, je n'ai pas abusé de la parole.

M. le Maire

Non, mais je vous connais. Mais allez-y, c'est toujours un plaisir !

M. Conway

Juste pour rappeler...

M. le Maire

Ah non ! Ne me parlez pas du tunnel ! *(Rires.)*

M. Conway

Juste pour rappeler à Monique Raimbault que ce que l'on demande, ce n'est pas le recul d'un an, c'est l'état brut des inscriptions qui ont été faites. Et Monique Raimbault, lors de cette commission, nous a dit que ce serait fait. Point ! Rien de plus, rien de moins !

M. le Maire

Oui, mais, Monsieur Conway, pour que ce soit efficace, la nouvelle...

M. Conway

Et Monique Raimbault est la première à être surprise que... Voilà ! Donc, c'est tout.

M. le Maire

Ne faites pas une affaire de quelque chose qui n'est pas une affaire. On a dit qu'on remettrait le quotient familial au mois de septembre... qu'on retravaillerait pour le mois de septembre. Par définition, pour qu'il soit efficace le 1^{er} septembre, il faut

qu'on l'ait travaillé à partir du mois de mars. Donc, ça y est, vous allez avoir les données, mais laissez-nous le temps. Ces données, on les avait pas ! On les a collationnées. La théorie du complot qui consiste en « on nous cache des choses », écoutez, excusez-moi, mais ici personne ne cache rien et... Enfin, c'est quand même incroyable, il ne faut pas faire des sujets qui n'en sont pas !

Et je trouve que ce que nous avons fait, à savoir faire porter 50 % de la hausse sur les Garennois, 50 % sur le contribuable, finalement, cela a au moins le mérite d'un partage des choses jusqu'à ce que l'on prenne une autre décision.

J'attends maintenant les propositions concrètes des uns et des autres, y compris écrites parce que c'est facile de faire des déclarations. Et cela, je les attends.

On va passer au vote. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? Je vous remercie.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

1 abstention : M. CONWAY.

On n'a pas évoqué les autres tarifs : taxe funéraire, toutes ces choses, cela n'intéresse personne.

1.9 - Approbation du versement des participations à un service public à caractère industriel et commercial - DSP parking.

M. Hervo

Le rapport qui vous est présenté est un rapport très complet et extrêmement détaillé, mais qui en réalité n'a qu'une conséquence, c'est de rectifier...

M. Conway

Pouvez-vous parler dans le micro parce qu'on ne vous entend pas ?

M. Hervo

Il faut que je m'approche du micro ? Merci.

Je disais donc que le rapport qui vous est présenté est un rapport extrêmement circonstancié et complet mais, en réalité, le fond des choses est d'une extrême simplicité puisqu'il s'agit tout simplement de rectifier deux imputations des versements de la Ville au titre de la DSP parking qui n'avaient pas été affectés au bon chapitre, à la bonne nature, puisqu'il fallait lire... Ce n'était pas 2042, mais le 204163 – ne me demandez pas pourquoi ! – pour l'un.

Pour l'autre, ce n'était pas la nature 6574, mais la nature 657364.

Voilà, en fait, ce qui vous est proposé aujourd'hui : c'est tout simplement de rectifier, grâce à Rémi Noual qui est arrivé et qui nous a rappelés à l'ordre en disant : « Vous n'imputez pas les choses sur la bonne ligne et la bonne nature. » Donc, on rectifie tout simplement et on met la chose sur la bonne ligne, tout simplement.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M. Hervo ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je n'ai pas pu avoir accès à la délibération du 25 mars, mais l'article 4 et 5, c'est donc les changements d'imputation, c'est cela ?

M. Hervo

Je vais parler sous le contrôle de Laurent Montagnon. Les articles qui sont modifiés, c'est effectivement les articles qui définissent cette imputation.

M. Conway

Monsieur Hervo, permettez-moi d'être un peu surpris par un point. C'est que, dans le rapport, en fait, vous demandez après... Vous redemandez, j'ai l'impression, d'approuver le versement de la participation d'équipements ainsi que la participation à l'exploitation du service délégué. Cela a déjà été voté, cela ?

M. Hervo

Comme on retire l'article, il faut bien le revoter.

M. Conway

D'accord.

J'ai lu ce rapport. Effectivement, je n'en croyais pas mes yeux parce que je me dis : six pages pour juste justifier d'un changement d'imputation, bon ! Je me suis dit : « On va le lire ! »

Et en le lisant, il y a un point d'emblée qui me paraît très surprenant : c'est que, dans la délibération à la séance du 25 mars de cette année, le montant des travaux qui étaient engagés par SPIE au niveau du coût du parking, c'était 8 700 000 et quelques. Et, dans ce rapport, vous mettez que le montant s'élève à 9 969 000. D'où vient cette augmentation ?

M. Hervo

Alors, je vais me tourner vers le rédacteur du rapport, en l'occurrence Laurent Montagnon, parce que le montant des travaux n'a pas changé d'un centime. On n'est pas en train de faire passer en cachette une évolution du montant des travaux.

Laurent, peut-être qu'il y a du hors taxe et du TTC ou quelque chose comme cela ?

M. Montagnon

Si vous me permettez d'apporter une précision : les chiffres utilisés pour la rédaction de cette délibération, comme d'ailleurs les chiffres utilisés pour la rédaction de la délibération du 25 mars, sont ceux du contrat dont, je crois, vous avez eu communication dans le cadre du vote intervenu en mars.

Après, tout dépend des éléments de présentation. Je vous avoue que je ne peux pas vous répondre sur le chiffre que vous citez dans le cadre de la délibération du 25 mars, mais il est probable que, selon qu'on a mis dedans les études, comme c'est l'usage dans le coût des travaux ou pas, il y a ce delta. Donc, avec une certitude assez grande, je peux vous affirmer qu'il s'agit des montants des études, comme me le souffle d'ailleurs mon collègue à côté de moi.

Voilà, mais les chiffres sont ceux du contrat et en particulier de ses annexes.

M. Hervo

Strictement rien n'a changé. Cette délibération n'apporte aucune novation aux chiffres du contrat et des délibérations. C'est peut-être présenté différemment.

M. Conway

C'est présenté exactement de la même manière.

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Conway !

M. Conway

Voilà, c'est présenté exactement de la même manière.

Donc, par rapport à cela, déjà avec ce coût total de 9 millions, si vous confirmez que cela inclut les études, on est à un coût total de ce projet de plus de 28 millions. Ce qui fait... pardon, de 28 000 euros la place, alors que la norme d'un parking souterrain, on avait évoqué cela en commission Urbanisme, c'était de l'ordre de 20 000 euros.

Donc, vous dites que cette décision, c'est de modifier l'imputation et puis de réactiver l'acte.

Je voudrais rappeler quand même la DSP, le principe, c'était donc une gestion de parkings qui était confiée à un délégataire, en échange, en fait, des recettes parkings et voirie. Généralement, c'est le montage habituel pour éviter justement la concurrence entre la voirie et le parking.

Et là, ce soir, vous donnez beaucoup de détails pour justifier le montage retenu. Alors, je ne sais pas si c'est votre conseil juridique qui, au vu de nos conclusions, essaie de justifier l'injustifiable, je ne sais pas. En tout cas, cela donne un aperçu des discussions qui ont été nécessaires pour rendre rentable le parking et convaincre, en fait, l'entreprise de souscrire au projet.

Je rappellerai que c'est une hypothèse parce que nous n'avons jamais pu obtenir une copie des courriers qui ont été envoyés par SPIE, pour mesurer sur quoi portait l'évolution entre sa première offre, qui était faite sous pli pour la date limite du 6 juillet 2009, et l'offre qui a été modifiée spontanément le 14 août 2009 après l'ouverture des plis.

Quoi qu'il en soit, ce que nous constatons ce soir, c'est que le modèle économique de la délégation que vous avez retenue ne tient pas compte de l'évolution prévisionnelle de l'exploitation du stationnement en voirie, contrairement à ce que vous avez mis dans le rapport. Vous expliquez dans le rapport que, évidemment, il y a beaucoup d'inconnues et de choses qui pèsent sur le stationnement en voirie, sauf que cela n'a aucun impact financier sur le délégataire puisque c'est remplacé par une subvention. Les estimations qui sont faites, quand au niveau de fréquentation du stationnement en surface, dépendent certes des dispositions que vous citez : la durée payée en surface, l'ajustement progressif de l'utilisation du stationnement en surface. Cela n'a aucun impact sur le délégataire. Il va toucher les montants de subvention d'exploitation tandis que la Ville fera son affaire de la réalité effective en plus ou en moins. Cela, vous nous l'avez expliqué le 25 mars.

Vous évoquez des contraintes particulières pour justifier ce montage parce que, en disant, sinon, si on ne faisait pas quelque chose comme cela, on aurait une augmentation excessive des tarifs. Alors, vous citez l'église avec sa fondation fragile, le fait que l'église, il faut faire une exécution un peu particulière du chantier puisque le parking entoure l'église, que ce parking, tout le premier étage est destiné à recevoir deux fois par semaine, deux matinées par semaine, les forains avec leurs camions de grande hauteur. Et donc, vous dites : « Oui, mais alors si on n'avait rien fait, on aurait 7 euros de l'heure et demie, donc un peu plus de 4,50 euros de l'heure, qui est très en dehors des fourchettes tarifaires alentour. » Donc, vous dites : « Ah oui, mais cela, c'est nous qui avons mis une exigence et donc, il faut faire une subvention. »

Au final, le délégataire, par le jeu des subventions, ne court aucun risque puisque les montants couvrent ses dépenses prévisionnelles. Je rappelle que ses dépenses prévisionnelles, c'est les coûts d'exploitation du parking souterrain et la maintenance en surfaces du matériel de parking. Donc, les subventions couvrent intégralement ses dépenses et donc, c'est, entre autres points, un des objets de notre recours devant le tribunal administratif.

Dans cette affaire, la Ville s'est obstinée à conduire un projet inadapté au contexte garennois. On n'arrête pas de dire que ce projet n'est pas rentable et vous, vous disiez : « S'il n'est pas rentable, il n'y aura pas de répondant. » Vous avez tordu la réalité

pour faire que le répondant ne court pas le risque. Donc, vous vous obstinez à compenser ce manque de pertinence et sa rentabilité par l'octroi de subventions qui pèseront sur tous les Garennois, qu'ils aient une voiture ou pas, qu'ils aient besoin de se garer ou pas. Votre obstination, elle va vous conduire dans le mur ; elle nous conduira dans le mur.

M. Hervo

Monsieur Conway, vous nous avez répété ce que vous nous dites régulièrement et ce qu'on peut lire régulièrement dans vos communications. Il n'y a rien de nouveau. Vous êtes persuadé que vous avez raison, on verra bien.

Un simple rappel : c'est quand on parle du coût à la place d'environ 20 000 euros, c'est la fourchette basse parce que le ratio habituel, c'est 20 à 23 000 euros. Je vous rappelle que c'est hors taxes et c'est les coûts de travaux secs. Donc, il faut y ajouter quand même ce qui va avec : la maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, études et autres. Et c'est pour cela que les coûts réels et TTC montent aux alentours de 27-28 000. Cela, c'est bien connu, il n'y a pas de nouveauté, de toute façon.

Vous racontez à qui veut bien l'entendre que vous, vous sauriez faire un parking rentable, à condition de le faire ailleurs et même certains de vos sympathisants ont prétendu qu'ils pouvaient le faire sans même faire payer le stationnement de surface ! Dont acte. J'ai presque envie de vous dire : chiche !

Vous avez jugé bon de porter le débat devant le tribunal administratif. J'imagine que vous en ferez autant pour cette délibération. Eh bien, on va se donner rendez-vous au tribunal et puis on écouterait le juge, et puis c'est tout, on ne va pas discuter de cela. Je ne suis pas juriste, vous non plus d'ailleurs, je crois, à ma connaissance ; peut-être que je vous connais mal. On ne va pas discuter de cela ici, on n'est pas entre juristes, on n'a pas nos avocats et puis ce n'est pas le lieu. De toute façon, vous n'allez pas voter cela, vous n'allez certainement pas voter cette délibération, vous allez certainement l'attaquer. Rendez-vous au tribunal... pour une imputation qui n'est pas sur la bonne ligne.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des remarques ? Des commentaires ?

Oui, Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Oui, comme je le disais tout à l'heure, vous avez fait et vous êtes en train de faire des choix budgétaires, pour revenir sur d'autres débats sur le quotient familial. Ce soir, vous réaffirmez que, premièrement, la subvention pour travaux d'équipement versée par la Ville à hauteur de près de 4,3 millions – et je lis votre rapport – sera... et donc est déjà même versée en mai 2010 pour 350 000 euros, en décembre 2010 pour 300 000 euros, c'est-à-dire que nous aurons versé 650 000 euros cette année, alors que personne n'a vu le début du démarrage de quoi que ce soit en ce qui concerne le parking. Vous n'arrivez pas *a priori*, mais peut-être M. Hervo ce soir va nous le dire, à justifier cet échéancier...

M. Hervo

Si.

M. Macé

... mauvais échéancier pour la Ville, évidemment.

Deuxième échéancier : c'est la participation à l'exploitation qui s'élève en tout – en tout, excusez-moi du peu ! – à 12 millions d'euros pendant toute la durée du contrat et où aussi, cette année, une première somme de 170 000 euros va être versée. Donc, la Ville s'engage à hauteur, pour cette année, de 820 000 euros pour un parking qui n'existe pas, qui est contesté, alors que, quand on demande de travailler sur d'autres éléments qui concernent la vie directe des Garennois (participation à la restauration scolaire), là, évidemment, on nous dit : « Attention, il faut réfléchir, il faut attendre un an avant de voir ce qui se passe » et des chiffres, qu'on nous dit : « On les aura », toujours pas avec une date d'ailleurs. On ne sait pas quand, donc, toujours. Faudrait-il croire, d'ailleurs, qu'aucune facture n'a été adressée aux familles depuis septembre pour payer les prestations.

Mais cela, Madame Raimbault, vous nous le direz aussi, si les factures ont déjà été versées. Donc, si les factures ont déjà été envoyées et des paiements faits par les familles garennoises, c'est que vous connaissez bien la répartition des différents quotients familiaux, famille par famille, donc c'est des éléments qui sont, à ce moment-là, connus, Madame Raimbault et on ne voit pas pourquoi il faudrait les consolider. Je ne sais pas.

C'est vos choix politiques, vous nous dites : « Faites des propositions. » Vous, vous faites des choix politiques et moi, je vous propose que les 820 000 euros, on en discute pour les affecter ailleurs. Voilà !

Vous avez décidé, je répète, 820 000 euros ce soir, confirmés d'ailleurs depuis deux longs mois par rapport à ce type de dépense. Voilà, on pourra dire aux Garennois que vous préférez les places de stationnement souterrain que d'autres éléments de politique qui les concernent directement.

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Hervo

Cela, Monsieur Macé, vous le raconterez dans votre campagne électorale des cantonales, je vous fais confiance. Je vais quand même vous répondre sur des choses plus techniques et plus sérieuses.

Il y a un contrat qui existe, qui a été approuvé par le Conseil Municipal, qui a été signé par M. le Maire en vertu de la décision municipale et qui est en application. Les versements qui sont faits au délégataire actuellement, cela correspond tout simplement aux clauses du contrat qui correspondent au financement des études techniques. C'est dans le contrat, c'est écrit, c'est clair, c'est précis.

Alors, « on n'a jamais rien vu » : oui, avant de construire un immeuble, il y a plein de phases d'études, de permis de construire, de travaux... de réflexions préparatoires qui font qu'il se passe régulièrement des mois et des mois avant qu'on donne le premier coup de pioche et le premier coup de pelle pour la construction d'un immeuble, d'une maison, même de la niche d'un chien. Eh bien, c'est comme cela, ce n'est pas autrement, c'est classique. Cela vous surprend, mais ce n'est pourtant pas surprenant du tout.

M. le Maire

Merci. D'autres remarques ?

Je vous en prie : Monsieur Conway, puis Monsieur Macé.

Monsieur Conway, allez-y, je vous en prie ?

M. Conway

Je relis pour le compte rendu la délibération du 25 mars : « *Le contrat est établi sur une durée de 30 ans pour une période de construction de deux ans environ pour le parking et un coût total de cette construction de 8 241 335,76.* »

Ce soir, c'est marqué : « *Ces contraintes contribuent, compte tenu des autres règles de l'art, à l'établissement du coût total des travaux de construction prévus par la délégation, lequel est de 9,969 millions d'euros hors taxes en valeur juin 2009.* » Donc, je confirme que les chiffres que je vous donne, de la place, sont bien des montants hors taxes et que je compare donc bien ce montant-là avec votre fourchette hors taxes. Donc, on est à un peu plus de 28 000 euros contre la fourchette 20 à 23 000 euros. C'est tout.

La seule chose que je voudrais acter ce soir, si on est bien d'accord, c'est que les services nous transmettent la raison de cet écart entre les deux chiffres, de manière qu'on sache sur quel chiffre se fonder.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Conway.

Monsieur Macé, vous vouliez reprendre la parole, je crois ?

M. Macé

Oui. Moi, je suis très content de l'intervention de M. Hervo. Elle prouve tout simplement...

M. le Maire

N'en faites pas trop, Monsieur Macé, quand même !

M. Macé

Elle prouve tout simplement que l'opération est financée dès le départ par la Ville, puisque vous venez de nous dire que c'est pour payer les études, donc l'entreprise ne paie rien, ne veut surtout s'engager à rien. Ils ont d'ailleurs peut-être raison, vu le contentieux. Qu'ils ne s'engagent surtout à rien !

M. Hervo

Je n'ai pas dit cela, Monsieur Macé.

M. Macé

Mais c'est vrai, ils sont prudents, eux, voyez ! Ils savent bien gérer leurs deniers, ces sociétés-là. À votre différence, que vous ne savez pas gérer les deniers de la Ville et on en parlera encore un peu plus loin.

Donc, c'est intéressant, votre réponse. Elle prouve totalement que le projet n'est donc pas viable et que l'entreprise, elle ne s'engage à pas grand-chose dans le début. Elle dit : « Payez les études et après, on verra bien. » Donc, on est en train de faire du financement à cette société, qui est bien consciente des différentes difficultés rencontrées. Écoutez, si ce n'est pas de la bonne gestion, cela s'appelle de la mauvaise gestion !

M. Hervo

M'avez-vous entendu dire, Monsieur Macé, que la Ville assurait à 100 % le financement des études ?

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

M. Hervo

Oseriez-vous prétendre que j'ai dit cela ?

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Monsieur Macé, vous voulez répondre à M. Hervo ?

Non, je ne sais pas, il vous interroge !

M. Macé

Moi, ce que j'ai entendu, c'est que les 820 000, cela permet de payer les études. Voici, moi, ce que j'ai entendu. Sinon, cela sert à quoi de verser les 820 000, si ce n'est pas pour payer les études.

En plus, Monsieur Hervo, vous nous dites qu'il faut payer les études à partir de la participation de l'exploitation. L'exploitation de quoi, Monsieur Hervo ? L'exploitation de quoi ? Vous voulez nous dire aujourd'hui qu'est-ce qui est exploité ? Rien.

Ce n'est pas très sérieux tout cela. Ce n'est vraiment pas sérieux !

M. le Maire

Bien. Quelqu'un veut-il encore prendre la parole ? Non ? C'est étonnant.

Je rappelle qu'il y a eu deux débats sur le parking.

Le premier débat, cela a été la localisation de celui-ci. Les gens se sont exprimés. Lors de la dernière campagne électorale des municipales, la liste que j'avais l'honneur de présider et la majorité municipale ont fait la proposition de la place de la Liberté. C'était un choix. Ce choix, les Garennois ont voté pour nous en connaissance de cause. Je crois me souvenir à l'époque, mais je peux me tromper, que la liste de gauche proposait exactement la même localisation. Maintenant, vous pouvez aussi changer d'avis, il n'y a pas de honte à cela, mais c'est ce que disait la gauche à l'époque. Le seul qui a été constant dans son opposition, et je le reconnais bien volontiers, c'est une qualité d'être constant, c'est M. Conway qui lui réfléchissait à autre chose, en particulier nous parlait du boulevard de la République, alors que, malheureusement, techniquement, ce n'est pas possible puisque vous le savez, il y a le très grand ovoïde qui draine la totalité des égouts du Nord de Paris, enfin, je ne sais pas, c'est un truc immense, une sorte d'autoroute ovoïdaire sous le boulevard de la République.

Donc, le choix a été fait de la place de la Liberté. Avantages, inconvénients, voilà, de toute façon, les choix n'étaient pas... il n'y en avait pas 10 ! Pour simplifier, il y avait le square de la Mairie. Cela signifie qu'il fallait faire un grand trou dans le square de la Mairie, retirer tous les arbres qui ont 30 ans, etc. Enfin, vous imaginez, moi, je... Évidemment, ne pas pouvoir les réimplanter parce qu'on ne peut pas mettre des arbres de haute tige sur un parking. Donc, c'est un vrai problème quand même ! Le square de la Mairie, il est plutôt beau.

J'ajoute en plus qu'il existe déjà, ce parking, c'est le parking du Monoprix, il est juste en place. Donc, c'était assez loin du marché, puisque la question clef, c'est le marché ; la rue Voltaire, mais le marché aussi.

Deuxième observation, c'était le petit parking de la Mairie, c'est-à-dire ce qu'il y a de l'autre côté, vous savez, ce qui longe les immeubles qui longent eux-mêmes la rue Voltaire, très étroit, mal fichu, et puis, là aussi, un peu éloigné de la place de la Liberté. Donc, c'est pour cela que nous avons fait ce choix. Je ne prétends pas que c'est le choix idéal, mais c'est le choix que les circonstances nous dictaient parce que faire de la politique, c'est aussi faire des choix entre différentes options.

Donc, ce choix est fait, et ensuite, la question se pose. Donc, il est contesté, mais c'est normal. Enfin, je veux dire, nous, on l'assume, on l'a présenté aux Garennois, on a dit : « C'est cela qu'on va faire. » On est élus, on le fait.

Deuxième point, c'est : comment on le gère, comment on le construit, comment on le finance.

Globalement, ce parking, il coûte, vous avez compris, environ 10 millions d'euros. Ces 10 millions d'euros sont financés comment ? Ils sont financés par une participation de la Ville à hauteur de 4 et quelques, et le reste dans le fameux cadre de ce contrat délégation de services publics, dont Jean-Pierre Hervo vous a présenté les tenants et aboutissants, avec un financement, sur les 5-6 millions qui restent, un emprunt. Et cet emprunt, il est remboursé. Comment il est remboursé ? À la fois par l'exploitation, les recettes – cela, c'est le délégataire – et à la fois une participation de la Ville à ces recettes.

Donc, l'idée, c'est quoi ? L'idée, c'est qu'il y avait deux options, en fait. On aurait pu dire : ce parking, on le garde en gestion municipale pure. Cela a été fait dans le passé à La Garenne-Colombes, au parking des Champs-Philippe. C'est le choix qui avait été fait pas mon prédécesseur : un parking financé 100 % par la puissance publique – en réalité dans le cadre d'une ZAC, mais cela revient à peu près au même – et pas de délégataire de service public. Cela aurait signifié que la Ville de La Garenne-Colombes aurait dû porter un emprunt de 10 millions d'euros. Boum ! On ne sait pas faire. On ne sait pas porter un emprunt de 10 millions d'euros brutalement. C'est en dehors de nos possibilités, donc il fallait trouver autre chose.

Mais quand bien même aurions-nous pu le faire, après, il y avait le problème de l'exploitation. Moi, je vous invite à aller voir le parking des Champs-Philippe, qui a été géré de cette manière durant 20 ans ; il doit dater de 1990-1991. C'est un parking qui n'a pas bien vieilli. Pourquoi ? Parce qu'il n'était pas géré par des professionnels. Allez le voir ! Allez le voir ! C'est aujourd'hui un parking qu'il faut un peu reprendre à zéro, etc.

Donc, ou bien on faisait tout porter sur le contribuable, mais en fait, on ne pouvait pas financer ce parking, ou bien on trouvait un mode de financement partagé. Vous savez, la Ville de Bois-Colombes a fait pareil, y compris pour sa piscine. Voilà, c'est la manière, pour les petites Villes comme nous, de se payer de gros équipements ; c'est comme cela.

D'ailleurs, quand on ouvre des crèches maintenant, cela coûte tellement cher, les crèches, qu'est-ce qu'on fait ? On passe en délégation de service public. On s'aperçoit que cela nous revient moins cher sur la durée. Qu'est-ce qu'on fera sur la piscine, quand on la refera ? Il faudra qu'on se pose la question, comme l'a fait Bois-Colombes. Autrement dit, Bois-Colombes, qui a une très belle piscine - très belle piscine ! -, a une très belle piscine et pas seulement une belle piscine, parce qu'ils sont allés chercher l'argent sur une délégation de service public.

Alors, c'est vrai, c'est, d'une certaine manière, une perte de souveraineté de la Ville puisque, à Bois-Colombes maintenant, les lignes d'eau ne sont pas disponibles comme elles le sont à la ville de La Garenne-Colombes, mais objectivement, la piscine de Bois-Colombes est bien plus belle que celle que nous avons et celle que nous pourrions avoir si nous ne faisons pas appel à un financement privé.

Regardez l'école Jerphanion que nous avons ouverte il y a maintenant un an et demi. C'est cela ? Un an et demi déjà ? C'est la deuxième rentrée, je ne me trompe pas ? C'est une école que nous avons financée en partenariat public-privé parce que nous ne pouvions pas porter le financement plein pot, on ne pouvait pas payer plein pot. Donc, on a fait à la fois... c'est un montage entre de l'emprunt et de l'exploitation. La différence entre une école et un parking, c'est qu'il n'y a pas de recettes d'exploitation.

Mais l'idée, elle est toujours là : c'est que la Ville de La Garenne-Colombes est une petite ville, en fait, à l'échelon de notre métropole. Nous n'avons pas les moyens qu'ont les villes voisines, donc il faut aller chercher de l'argent avec des montages qui ne sont pas les montages de « je paie tout ».

Je ne sais pas si, dans cette assemblée, il y a beaucoup de gens qui sont propriétaires de leur appartement, mais j'imagine que ceux qui sont propriétaires... enfin, je souhaite le contraire, bien entendu, mais il y en a sûrement un certain nombre qui ont dû emprunter pour acquérir leur appartement ou leur maison. Nous, c'est pareil. Sauf que là, effectivement, comme il y a des recettes, on se tourne vers un professionnel.

Vous savez, je suis conscient de la complexité du sujet. Tout cela peut faire l'objet de critiques, au sens où il y a une option alternative. L'option alternative, c'est le financement plein pot par la Ville de La Garenne-Colombes, ou ne pas le faire d'ailleurs ; on pouvait décider de ne pas le faire, mais nous, on s'était engagés à le faire. Alors, pourquoi le parking est un peu cher à la place ? Pas tant que cela, quand on regarde les ratios, mais un peu plus : pour deux raisons principales techniques.

La raison principale, c'est qu'il y a une église, et c'est très important, l'église n'a pas de fondations. C'est un bâtiment qui est posé. Il faut être extrêmement prudent, bien entendu, et il faut faire le tour et renforcer. Tout cela, ce sont des coûts supplémentaires.

La deuxième raison pour laquelle le parking est un peu plus cher, c'est que – c'était un débat que nous avons eu ici – nous avons décidé, souvenez-vous, pour le marché, de faire un premier niveau surélevé pour que les camionnettes des commerçants du marché puissent venir s'y garer, puisque, dans un parking « normal », entre guillemets, les camionnettes ne pouvaient pas venir. Or, un des objectifs de ce parking, c'était justement de désengorger et de laisser de la place en surfaces pour les clients.

Je veux vraiment que chacun soit conscient d'une chose : c'est que, si nous ne prenons pas à bras-le-corps la question du stationnement dans nos villes, le commerce à terme est mort, y compris le marché de La Garenne-Colombes, qui est pourtant un marché dynamique, les gens viennent de loin, etc., mais projetons-nous dans 5, 10, 20 ans : le marché de La Garenne-Colombes mourra si on continue comme cela en se disant : « Ne vous inquiétez pas, cela va se passer, cela va se passer ! » Vous voyez quelle est la situation aujourd'hui quand on veut se garer au marché. Ce n'est pas possible. Je vois des gens qui stationnent en double, triple et quadruple file en attendant qu'une place se libère. Si vous voulez que le marché fonctionne, et puis perdure et continue à vivre, il faut que les clients puissent se garer. Il sert à cela, ce marché.

Après, on peut dire : « Il fallait le mettre ailleurs, etc. », mais objectivement, si vous voulez faire un parking pour le marché, il vaut mieux le faire à côté du marché qu'à 200, 300, 400 mètres. D'ailleurs, les professionnels qu'on avait interrogés à l'époque nous expliquaient qu'au-delà de 200 mètres – au-delà de 200 mètres ! – de la sortie du parking, les gens ne faisaient pas le trajet. C'est comme cela, je n'y peux rien ! Les habitudes sont ainsi. Si vous faites la sortie du parking du piéton et qu'il a 200 mètres à faire jusqu'aux commerçants, que ce soit d'ailleurs un commerçant sédentaire ou un commerçant volant, celui-ci n'a pas la visite du client.

Donc, c'est aussi simple... Enfin, c'est complexe ! C'est complexe, mais comprenez que, d'un côté, on ne peut pas se le payer nous-mêmes, il faut passer en délégation de service public, comme on a fait pour les crèches, comme on a fait pour Jerphanion, comme on fera pour la piscine s'il faut refaire une piscine parce qu'on ne peut pas faire autrement. Et comme d'autres font, d'ailleurs. La Ville de Paris, elle ne construit pas elle-même ses parkings, elle les fait tous en délégation de service public.

Notre difficulté, c'est quoi ? C'est que c'est vrai que nous sommes arrivés à un mauvais moment. Souvenez-vous, c'était la crise. Et au moment de la crise, la question, elle était très paradoxale : d'un côté, il fallait vraiment donner des signaux aux forces vives économiques de la commune en leur disant : « On va vous faire des places de stationnement, etc. » parce que ce n'était pas le moment de les lâcher, mais en même temps, c'est le moment où probablement les délégataires étaient peut-être plus frileux et tous ceux qui construisaient il y a deux ans étaient des gens qui regardaient un petit peu cela avec...

M. Hervo

Et les banquiers surtout.

M. le Maire

Et surtout les banquiers parce que les gens ne prêtaient plus. Donc, c'est vrai qu'on est tombés un peu au mauvais moment : 2008, c'était le mauvais moment.

Mais, encore une fois, moi, je pense qu'on ne peut pas faire courir de risque au commerce. D'ailleurs, vous savez, ceux qui l'ont compris, c'est le Monoprix. Le Monoprix : ils ont ouvert un parking sous le Monoprix, pas par philanthropie. D'ailleurs, vous avez vu... enfin, vous vous souvenez, les plus anciens : le parking était payant au début ; il y a même, je crois, encore la machine en bas de l'escalator, qui est fermée à clef, pour avoir le ticket. Mais aujourd'hui, ils ne le font même plus payer ; le problème, il n'est pas là ; c'est un service qu'ils rendent à leurs clients. S'ils n'avaient pas cela, ils n'auraient pas de clients.

Eh bien, le marché de la place de la Liberté, il n'aura plus de clients si on ne leur donne pas de place. Il faut que vous en soyez persuadés. Et ce qu'on fait là, on ne le fait pas pour nous, on le fait pour dans 5 ans, 10 ans, 20 ans, 30 ans. Et le nombre de voitures, ne croyez pas qu'il va diminuer ; le nombre de voitures, il augmente inexorablement. Grâce à toutes les mesures qui sont prises et puis la prise de conscience de l'opinion, probablement, le nombre augmente-t-il, c'est ce que disent les spécialistes, moins vite qu'il n'aurait dû augmenter, mais il augmente !

Aux Champs-Philippe, j'ai été frappé par une expérience récente : un promoteur a vendu un 95 mètres carrés avec des parkings. Il y a 30 ans, il l'aurait vendu avec une place. Il y a 20 ans, il l'aurait vendu avec deux places. Là, il l'a vendu avec quatre places de parking parce que c'est ainsi, les gens ont besoin de places de parking. C'est comme cela, le nombre de voitures augmente. J'en suis désolé, je préférerais que tout le monde aille en voiture à cheval et à pied, c'est plus sympathique, mais ce n'est pas le cas, je n'y peux rien et vous non plus. Donc, il faut faire de la place aux voitures, voilà.

Bon, les amis, enfin, la question clef de M. Conway, qui a raison : pourquoi un document aussi important ?

C'est que, premièrement, nous connaissons votre caractère taquin, Monsieur Conway, et votre goût immodéré pour le juge administratif. Donc, le truc, on l'a blindé totalement. Je ne vous le cache pas, il a été relu et relu tout ce qu'il fallait ! Premièrement.

Deuxièmement, dans un rapport de présentation, toute la difficulté est de savoir où on met le curseur, est-ce qu'on fait une synthèse. Alors, la synthèse est quelque chose de compliqué, on va nous dire : « Vous avez caché des choses », je vous connais aussi ! Non, je plaisante !

M. Conway

Rassurez-vous, le dossier est vide.

M. le Maire

D'accord ! Très bien, là, vous avez une délibération qui est grosse. Vous-même, vous avez dit que la délibération était très importante.

M. Conway

Dans le dossier, il n'y a rien.

M. le Maire

Très bien. Donc vous voyez qu'on vous a donné un document extrêmement complet. Comme cela, vous allez pouvoir essayer de faire encore des procès à la Ville et on va encore perdre du temps et c'est parfait, et c'est super !

L'objet, écoutez, posez-vous la question : c'est quoi, le but ? Faisons le vide de la droite, la gauche, les intérêts des uns et des autres, c'est quoi, le but ? Le but, c'est qu'à La Garenne-Colombes, on doit pouvoir se garer pour les commerçants. Voilà, c'est cela, le but !

Après, comment on fait ? Comment on fait ? On ne peut pas le financer nous-mêmes. On ne peut pas ! Voilà ! Ici, vous pouvez prétendre qu'on peut, mais ce n'est pas possible. C'est faux, c'est un mensonge. C'est comme si on vous disait : « Demain, on n'a qu'à faire ! » Y a qu'à, on ne peut pas ! On n'a pas l'argent, donc on va le trouver différemment. C'est cela qu'on a voulu vous proposer, c'est tout.

On va passer au vote.

(M. Conway demande la parole, ainsi que M. Fouliard.)

Vous pourrez y revenir, Monsieur Conway. Vous pourrez y revenir. Non, on va avancer, si vous voulez bien. Vous aurez d'autres occasions.

M. Conway

Je pense que je peux prendre au moins 10 % du temps que vous avez pris pour faire...

M. le Maire

Vous aussi.

M. Conway

... un survol superbe de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mais ce n'est pas un survol, c'est une explication.

M. Conway

Non, mais Jerphanion !

M. le Maire

Monsieur Conway, vous n'êtes pas juriste, moi non plus. Je ne vais pas vous prendre le texte en vous disant : « J'ai mis une virgule ou un point virgule ». Honnêtement ! Honnêtement, en tant qu'homme politique...

M. Conway

Je ne parle pas de juriste, là.

M. le Maire

Attendez, je termine et je vais vous donner la parole.

En tant qu'homme politique, vous et moi, notre but, il n'est pas de faire du juridisme. Il est de dire quelles sont les priorités pour la Ville. La priorité pour la Ville, c'est d'avoir un parking pour le marché. C'est cela !

Après, veillez à ne pas trop enrichir les avocats, c'est un peu bête. C'est un peu bête !

Je vous en prie ?

M. Conway

Donc, effectivement, présenté comme cela, on se dit : il n'y a pas besoin de débat, c'est un parking, place de la Liberté, pour le marché.

M. le Maire

Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas besoin de débat, Monsieur Conway !

M. Conway

Ah bon ? Ah bon !

M. le Maire

Je vous ai dit que tout avait été discuté et, après tout, je comprends bien qu'on puisse dire qu'on puisse le mettre ailleurs. Mais moi, je pense que c'est probablement là qu'il faut le mettre.

M. Conway

J'ai bien compris.

M. le Maire

D'ailleurs, la majorité aussi, c'est ainsi.

M. Conway

J'ai bien compris. Donc, je vous remercie parce que cela m'a fait un petit moment de détente et je vais vous expliquer pourquoi.

D'abord, vous dites : « Techniquement, ce n'est pas possible, ceci, cela. » Bon, je rappelle que le choix a été fait sans faire une comparaison des avantages et inconvénients entre différentes solutions possibles. Je vous rappelle que, quand il s'est agi d'organiser la délégation, j'ai dit : « Lancez une étude, cela demande trois mois. » « Non, non, on est pressés ! » Le marché, il est sorti un an et demi après.

Après, je ne peux pas résister au plaisir de cela, de...

M^{me} Mangeard

Résistez !

M. Conway

C'est magnifique, vous êtes spécialistes des parkings, mais le problème, c'est que vous dites des choses qui sont contradictoires. Vous dites : c'est sûr, au-delà de 200 mètres, les personnes ne vont pas se garer à 200 mètres du truc.

M. le Maire

Ce n'est pas moi qui le dis.

M. Conway

Vous n'avez pas hésité pour le faire au moment de la médiathèque en mettant des parkings place de la Mairie pour soi-disant desservir les gens qui allaient à la médiathèque. Cela fait combien de mètres ?

(Brouhaha.)

Vous parlez en disant : « Le parking c'est évident, Monoprix l'a bien compris, ils le font en souterrain, ils ne le rendent même pas payant tellement c'est intéressant. » Vous faites une médiathèque sans parking souterrain !

Deuxième chose, vous dites : « Oui, il faut prendre à bras-le-corps le problème du stationnement dans notre ville. »

M. le Maire

Oui.

M. Conway

Vous avez commandé une étude qui montre que sur les quatre quartiers de La Garenne-Colombes, le quartier qui avait le moins de problèmes de stationnement, c'était au centre-ville. Donc, ne me dites pas que vous prenez à bras-le-corps. Quand je vous ai dit cela, vous m'avez dit tout aussi doctement, vous ne le ressortez pas ce soir, mais je vous le rappelle : « Oui, oui, mais il y a un effet domino. Les gens vont se garer et puis, du coup, le quartier Sud, il va pouvoir trouver plus facilement à se garer. »

Et l'histoire de l'alternative payée plein pot ou pas, ce n'est pas cela, le problème. Ce soir, ce n'est pas le principe de la délégation de service public, c'est le principe que ce projet, il faut qu'il soit rentable. Pour qu'il soit rentable, il faut qu'il soit utile et vous ne rentabilisez pas un parking qui sert à son maximum les quatre heures du matin, du samedi matin.

Et puis, enfin, je le dis puisque vous le redites, donc je le répète. Vous parlez : « Oui, on a été élus à 67 % et c'était dans notre programme. »

M. le Maire

Oh non, je n'ai pas dit... je ne vous ai pas donné mon score, ...

M. Conway

Excusez-moi !

M. le Maire

... ce n'est pas le sujet !

M. Conway

Excusez-moi, je ne vous ai pas interrompu.

M. le Maire

Je ne vous ai pas dit cela !

(Brouhaha.)

Allez-y, Monsieur Conway.

Allez-y, allez-y ! Allez-y, allez-y !

M. Conway

Donc les 67...

M. le Maire

Allez-y, allez-y ! Allez-y, allez-y !

M. Conway

Merci.

Donc, vous dites, et vous le redites : « On a été élus à 67 %. Dans notre programme, c'était très clair, on a dit qu'on mettait le parking place de la Liberté, donc on a le blanc-seing pour le faire. »

Vous oubliez une chose, c'est que cette proposition, c'était une parmi 147. Alors, vous m'expliquerez comment les électeurs, ils peuvent mettre le curseur sur telle proposition plutôt que sur telle autre. Et vous-même, dans la proposition, vous avez évolué dans le temps puisque, au début, vous aviez dit : « Il n'est pas question que... c'est l'usager qui doit payer et le juge de paix, ce sera l'appel d'offres. » Vous avez même dit : « Et s'il n'y a pas de réponse, on ne le fera pas. » Bon, voilà !

M. le Maire

Il y a eu une réponse.

M. Conway

Et puis, dernière chose, vous avez évoqué, tout aussi délicatement, que la liste conduite par Christophe Macé l'avait mis dans son programme. Mais pareil, est-ce que les gens, vos électeurs, est-ce qu'ils ont eu une réunion publique pendant cette campagne pour expliquer ce que vous vouliez faire, pour pouvoir répondre aux questions, pour attirer le fait que comment vous alliez faire en termes de paiement ? Et est-ce que vous croyez que, là-dessus, les électeurs de Christophe Macé, les 25 %, est-ce que vous croyez qu'ils l'ont désavoué parce qu'il a changé de position au vu du dossier ?

Sachez, Monsieur Juvin, qu'il y a des électeurs, vos électeurs qui sont vent debout contre ce projet parce qu'ils le voient, c'est un projet aberrant.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway. J'aime beaucoup la mesure de vos propos, c'est toujours très agréable.

Je crois qu'on va voter.

M^{me} Mangeard

Oui, bonne idée !

M. le Maire

C'est intéressant dans cette ville, il y a des...

Ah ! Mademoiselle Naturel, je vous en prie ? Oui, on ne vous a pas entendue.

M^{lle} Naturel

Un petit mot quand même. J'ai relevé votre phrase comme quoi le parking était la priorité pour La Garenne-Colombes, donc...

M. le Maire

Enfin, le stationnement ! Mais allez-y !

M^{lle} Naturel

Oui, donc la construction du parking, d'accord ?

M. le Maire

Allez-y, je vous en prie !

M^{lle} Naturel

Donc, la construction de ce parking qui a donc 350 places et nous avons 900 demandes de logement social à La Garenne-Colombes, donc vous estimez qu'on va loger peut-être les gens dans les parkings. Voilà !

(Brouhaha.)

Je vois que nous n'avons pas les mêmes priorités. Nous sommes en hiver, nous avons des personnes qui ne trouvent pas de logement parce qu'ils n'ont plus les moyens et... Pas les plus pauvres, les classes moyennes maintenant, et beaucoup de Garennois. On a 50 « loi DALO », je vous le rappelle et il faut, à mon avis, en priorité, pouvoir loger tout le monde dans la dignité, en fonction de leurs moyens. Voilà !

M. le Maire

Merci, Mademoiselle Naturel. Voilà qui manquait effectivement au débat du parking.

OK ! Écoutez, quand il n'y aura plus le marché de La Garenne-Colombes parce que les gens ne viendront plus, on se mordra les doigts et on se dira : « Tiens, on aurait peut-être dû y penser avant ! » C'est assez curieux de voir quand même qu'il y a des gens qui ne voient pas qu'il y a une difficulté de stationnement au niveau du marché.

M^{lle} Naturel

Chaque chose en son temps !

M. le Maire

Je vous invite à aller au marché de La Garenne-Colombes. Allez-y à pied ou à vélo !

On va passer au vote.

Monsieur Fouliard ? Non, mais si c'est pour rappeler encore... !

M. Fouliard

Juste un petit mot, parce que, aujourd'hui, les gens font 200 à 400 mètres à pied pour venir au marché. Cela, c'est une première chose.

Et la deuxième chose, c'est que vous pouvez nous parler en vulgarisant le plus possible, en prenant des métaphores sur le budget d'un foyer qui achète un logement. Là, ce que vous êtes en train de nous faire faire avec des participations aux frais d'exploitation comme cela, c'est acheter un logement sous forme de crédit revolving où on s'endette sur des années et on va payer des sommes considérables.

(M. le Maire fait un signe de dénégation avec la tête.)

Mais si, bien sûr que si !

M. le Maire

Mais non !

M. Fouliard

Donc, on peut vulgariser à souhait, les faits sont là. Le marché de La Garenne-Colombes n'est pas mort parce que les gens... effectivement, on n'arrive pas à se garer, mais le marché de La Garenne-Colombes va bien. Et le jour où les gens arrêteront d'aller au marché, ce n'est pas parce qu'ils ne se gareront pas, parce que tous les Garennois n'ont pas quatre voitures, je vous rassure, Monsieur le Maire. Tous les Garennois n'ont pas quatre voitures ni un logement de 95 mètres carrés !

M. le Maire

J'ai dit cela ? J'ai dit cela, Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Oui, vous avez dit cela.

M. le Maire

Non. Monsieur Fouliard, ne soyez pas malhonnête, je n'ai pas dit cela, enfin !

M. Fouliard

Si. Choisissez mieux vos exemples, Monsieur le Maire ! Vous avez pris cet exemple-là.

M. le Maire

Monsieur Fouliard, vous voyez, on ne peut pas discuter. Est-ce que réellement j'ai dit cela ? Dites-le-moi les yeux dans les yeux ? Que tous les Garennois avaient 95 mètres carrés et quatre voitures ? Est-ce que j'ai dit cela ?

M. Fouliard

À mon tour, je vais vous demander de ne pas vous énerver.

M. le Maire

J'ai dit cela ou pas ?

M. Fouliard

Vous êtes assez coutumier de ces formules.

M. le Maire

J'ai dit cela ?

M. Fouliard

Je vous dis juste : faites attention aux exemples que vous choisissez !

M. le Maire

Ah ! C'est un peu différent.

M. Fouliard

Mais non, les exemples ont un poids, Monsieur. Vous êtes le maire de la commune. Quand vous dites : « J'ai vu un logement de 95 mètres carrés se vendre avec quatre places de parking », sous-entendant que les gens ont de plus en plus de voitures et il faut bien les mettre quelque part, je vous rappelle juste...

M. le Maire

C'est vrai.

M. Fouliard

... que les gens n'ont pas tous quatre voitures et que le jour où les gens n'iront plus au marché, c'est peut-être parce que, aussi, le marché, cela a un coût et que...

M. le Maire

Ah ! Et donc qu'est-ce qu'il faut faire ?

M. Fouliard

Ce qu'il faut faire, c'est faire attention à ce que l'on dit, c'est tout. Les exemples que vous choisissez, Monsieur le Maire, n'illustrent pas la réalité de la sociologie, c'est tout. C'est tout ce que je vous dis.

M^{me} Juvin-Marleix

M. le Maire pensait s'adresser à des gens...

M. le Maire

Non, je vous remercie.

M^{me} Juvin-Marleix

À des gens intelligents.

M. le Maire

Merci, merci. Je pensais simplement vous avoir expliqué le pourquoi...

M. Ranji

Cela veut dire quoi, cela, Madame Juvin : « à des gens intelligents » ?

M. le Maire

Calmez-vous ! Cela n'a aucune importance. Calmez-vous ! Calmez-vous !

M. Ranji

Cela voudrait dire qu'on ne l'est pas ? Enfin, c'est cela que vous voulez dire ?

M. le Maire

Monsieur Ranji, vous n'avez pas la parole !

M. Ranji

Non, mais allez au bout de votre propos, s'il vous plaît, Madame. Ce serait intéressant.

M. le Maire

Monsieur Ranji, s'il vous plaît, vous n'avez pas la parole !

M. Ranji

(Hors micro.) Surveillez vos propos, cela mériterait au moins des excuses.

M. le Maire

Mes chers collègues, nous allons donc passer au vote.

Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

5 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.

Cela a avancé, le sujet ! Ce qui est bien, on peut se parler sereinement !

C'est le point 1.10 : l'autorisation de programme, crédit de paiement, Madame Gaillabaud ? Je ne la vois pas.

(M. Ballin demande la parole.)

M. Ballin

C'est moi.

M. le Maire

C'est M. Ballin, pardon ! Oui, excusez-moi ! Je voyais de la voirie, excusez-moi !

1.10 - Création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP n° 2011-117) de l'opération : réfection de la voirie de l'avenue du Général Leclerc.

M. Ballin

On espère que le point sera plus consensuel.

Il s'agit de proposer d'approuver la création de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour le projet de réfection de la voirie de l'avenue du Général Leclerc, qui est estimé aujourd'hui à 1 995 000 euros TTC, auxquels il convient d'ajouter l'assistance maîtrise d'œuvre et les missions de sécurité. Donc, l'autorisation de programme serait de 2 090 000, qui seraient répartis, comme on le voit sur le tableau :

- en 2011 : 1 060 000,
- en 2012 : 480 000
- et en 2013 : 550 000 euros.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Ballin.

Des questions ? Pas de questions ?

Oui, Monsieur Conway ?

M. Conway

Tout à l'heure, Christophe Macé faisait référence à la manière de travailler. Là, je vois que, ce soir, on vote une autorisation de programme pour un projet dont on n'a pas parlé et qui va être présenté à la commission Urbanisme du 4 janvier.

M^{me} Mangeard

Il y a eu une réunion publique sur ce sujet.

M. le Maire

Monsieur Conway, allez-y !

M. Conway

Justement, j'attendais votre remarque : réunion publique à laquelle on a été avertis tout à fait par hasard par des riverains qui nous ont prévenus. Je vous le signale au passage. Mais cette réunion publique, moi je me fais une règle dans cette réunion publique : c'est d'écouter ce qui se dit et de ne pas intervenir, sauf si on me le demande pour éclairer tel ou tel point. Donc, cette réunion publique, c'est une occasion pour les Garennois de s'exprimer et de s'informer. Moi, j'ai d'autres occasions de le faire et notamment cette commission Urbanisme.

Si vous pensez que cette réunion publique vous dispense de faire une commission préalablement à cette décision, on n'est pas sur la même planète, mais ce n'est pas la première fois.

M. le Maire

Merci beaucoup. Donc en clair, nous refaisons l'avenue du Général Leclerc.

M. Hervo

(Hors micro) Donc, on le retire de l'ordre du jour du 4 janvier ?

M. le Maire

C'est un sujet dont on parle depuis des années. Honnêtement, je ne vois vraiment pas où est la difficulté.

Allez faire un tour avenue du Général Leclerc, vous allez comprendre qu'il est temps de la refaire. Parce que, quand on a une voiture... Alors, je sais que tout le monde n'a pas une voiture, attention !

M. Fouliard et M. Macé

Quatre !

M. le Maire

Quand on a quatre voitures, on a du mal à rentrer chez soi avenue du Général Leclerc parce qu'il y a des bosses. Mais c'est probablement donné à des gens terriblement exceptionnels, d'avoir des voitures !

Bon, allez, on y va. On passe au vote ?

Vous voulez la parole, Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Non, écoutez, arrêtez, cela suffit, on n'a pas dit une voiture, on a dit quatre, donc arrêtez de travestir mes propos. Je n'ai pas travesti les vôtres.

M^{me} Juvin-Marleix

Si.

M. le Maire

Si peu, Monsieur Fouliard !

M. Fouliard

À un moment, il faut arrêter ! Tout à l'heure, vous parliez de la correction des débats...

M. le Maire

Monsieur Fouliard, calmez-vous !

M. Fouliard

Excusez-moi, vous n'êtes pas exemplaire sur ce point-là, vraiment pas !

M. le Maire

Monsieur Fouliard, ne venez pas me donner des leçons alors que vous ne cessez d'être agressif depuis le début de la soirée ! Je ne sais pas ce qu'on vous a fait ? C'est la neige ? C'est quoi ?

M. Fouliard

Vous ne vous gênez pas pour le faire, je ne vois pas pourquoi moi, j'aurais moins le droit que vous. On est dans une relation interpersonnelle, je peux m'exprimer.

M. le Maire

Ouh là là ! Il est temps qu'il neige, oui, il faut que cela refroidisse ! Cette nuit, oui, je sais !

Y a-t-il des questions sur l'avenue du Général Leclerc qu'on refait ?

Monsieur Conway ? Ah ? Allez-y !

M. Conway

Je disais donc : pourquoi ce serait intéressant d'en discuter ? C'est parce que vous avez opté pour un mode de travaux et une sorte de présentation de la rue et moi, j'aimerais savoir combien coûte une réfection classique de cette rue et combien coûte la réfection telle qu'elle est envisagée. C'est pour avoir un ordre d'idée de combien est investi dans ce domaine-là.

M. le Maire

C'est quoi « classique » ?

M. Conway

Classique, c'est ce qu'avait présenté M. Hervo lors de la réunion d'information qui était : on peut faire d'une manière classique et cela dure moins longtemps, par exemple. C'est un exemple. Vous savez, le choix des matériaux, vous disiez qu'il y avait un certain choix, que c'était plus coûteux mais que cela durait plus longtemps.

M. Hervo

Oui, oui. Je vois que vous êtes un grand spécialiste de voirie, donc vous avez bien noté les choses. J'ai fait remarquer...

M. Conway

Monsieur Hervo, je n'ai pas terminé. C'est juste pour vous dire que, là-dedans, dans l'option qui est retenue, je voudrais savoir quel est l'investissement supplémentaire qui est fait par le choix esthétique qui a été fait sur cette rue. Voilà ! Je ne me prononce pas sur le fond du dossier parce que je n'ai pas les éléments.

M. le Maire

Monsieur Conway, j'avoue que votre question, je ne la comprends pas tout à fait. Vous voulez comparer à quoi ? Vous voulez comparer le chantier que nous allons faire sur l'avenue du Général Leclerc à quel autre chantier à La Garenne-Colombes ? Donnez-moi un exemple, pour que je comprenne.

M. Conway

Je ne parle pas de La Garenne-Colombes, puisque, pour le moment, vous faites tout sur le même modèle. M. Hervo l'a même dit : les lampadaires, les pavés, etc. Donc, moi, je compare par rapport à des rues qui sont faites ailleurs. Voilà, c'est savoir combien elles coûtent. Par exemple, ...

M. le Maire

Qui sont faites comment ?

M. Conway

Attendez, on peut prendre un exemple : c'est Moulin-Bailly, par exemple.

M. le Maire

Qui sont faites comment ?

M. Conway

Bon, il y a eu des travaux faits, on n'a pas pris l'option maximum qui était faite.

M. le Maire

C'est la même. C'est strictement la même.

M. Hervo

Moulin-Bailly est encore...

M. Conway

Non, il n'y a pas les chicanes, etc., des plantations d'arbres.

M. le Maire

C'est le même.

M. Hervo

Moulin-Bailly est exactement sur la même conception, strictement la même.

M. Conway

Je demande à voir.

M. Hervo

Pour cette réunion du 4 janvier, je demande ici, en public, à Fabrice Chaillet de nous dire combien on économiserait en ne mettant pas de granit mais en mettant du béton. On va faire du misérabilisme, hein ! En ne mettant pas de lampadaires un peu smart mais en mettant des lampadaires en acier galvanisé modèle...

M. le Maire

Modèle kolkhoze 1950 ! (*Rires.*)

M. Hervo

Modèle 1950-1960 !

M. le Maire

Sans l'ampoule !

M. Hervo

Et puis, voilà, et vous nous direz que c'est très bien et puis vous prendrez la défense de ce genre d'aménagement urbain, mais nous, on ne marchera pas dans la combine. Mais vous aurez le prix. Vous aurez le prix, vous allez voir, cela ne va pas être très important, d'ailleurs.

M. le Maire

Non, mais ce n'est pas cela que veut dire M. Conway, ce n'est pas possible !

M. Conway

J'ai un défenseur.

M. Hervo

Si, si, il l'a même écrit dans sa colonne du Bulletin municipal : « Combien ça coûte un lampadaire de luxe, modèle Juvin ? »

M. le Maire

Ah bon ? Vous avez écrit cela ?

M. Hervo

C'est la question que vous posez, mais vous allez avoir la réponse.

M. Conway

Vous le lisez ?

M. le Maire

Je devrais lire M. Conway plus souvent !

M. Hervo

Maintenant, on vous dira combien coûte le modèle Conway. (*Rires.*)

M. le Maire

Monsieur Conway, allez-y ! Allez-y, allez-y, Monsieur Conway, parce qu'on ne comprend pas ce que vous proposez, mais allez-y quand même !

M. Conway

Je voulais juste féliciter M. Hervo pour ses lectures et dire que...

M. Hervo

Je lis toujours les bonnes feuilles, moi.

M. Conway

C'est bien. Ce que je voulais juste vous dire, parce que, là, à nouveau, vous m'avez caricaturé ou alors vous ne m'avez pas écouté, mais M. Juvin a compris, il a vu que ce n'est pas ce que je proposais...

M. le Maire

Vous avez l'air d'être étonné ?

M. Hervo

C'est pour cela que c'est lui le Maire !

M. Conway

Je demande combien cela coûte pour voir si cela vaut la peine. Mais si vous ne me donnez pas les éléments, je ne peux pas vous dire, effectivement, il faut le blockhaus ou il ne faut pas le blockhaus.

M. Hervo

Fabrice va nous les apporter le 4 janvier.

M. le Maire

Je voudrais quand même... Attendez, c'est assez intéressant : imaginez qu'on vous dise – je ne sais pas si ce sont les chiffres – que le coût de la rue est un tiers de moins si on met du béton et le lampadaire que vous avez dans les plus belles rues de Gennevilliers. Je n'aurais pas dû dire Gennevilliers, c'est très désagréable à l'encontre du maire de Gennevilliers ! Très belles rues d'autres villes que vous avez tous en tête ! Est-ce que cela vaut le coup ?

M. Macé

Vous n'avez pas à traiter Gennevilliers de cette manière-la.

M. le Maire

Justement, c'est bien ce que je dis, Monsieur Macé. C'est bien ce que je dis.

M. Macé

Arrêtez de caricaturer à ce point-là.

M. le Maire

Arrêtez de vous la jouer !

À votre avis, est-ce que cela vaut le coup ? Mais prenons cet exemple théorique : est-ce que, si on a un tiers de dépenses en moins, cela vaut le coup de faire une rue qui est avec des matériaux médiocres (béton, etc.) qui tiendront 10 ans, etc. ? Est-ce que cela vaut le coup ? C'est une vraie question ! Quelle serait votre réponse ?

M. Conway

Je peux répondre ?

M. le Maire

Oui, oui.

M. Conway

Vous êtes d'accord que c'est une vraie question. Moi, je constate simplement qu'elle n'a pas été posée.

M. le Maire

Mais détrompez-vous !

M. Conway

Pour moi, une vraie question, elle n'est *a priori* ni bête ni intelligente, c'est une question.

Donc, je dis simplement que, pour voter en connaissance de cause, il faut le savoir. Ce serait à 3 millions au lieu de 2,5 millions, vous tiendriez le même raisonnement ?

M. le Maire

Monsieur Conway, ce sont toutes les rues, on les fait toutes pareilles, toutes les rues de La Garenne-Colombes.

M. Conway

C'est peut-être pour ça qu'il y a des problèmes de finances !

(Rire du Maire.)

Au passage !

Juste une chose : je voudrais prendre un exemple qui est parallèle, qui était le même montant. C'était concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dans laquelle vous disiez : « Qu'est-ce que vous supprimeriez comme service ? » Et vous m'aviez dit : « Par exemple, nous, on est la seule commune des Hauts-de-Seine à faire l'enlèvement de la sortie d'immeuble. Alors, c'est cela, Monsieur Conway, que vous voudriez supprimer ? » Et la seule question que je vous ai posée, je vous ai dit : « On est bien la seule commune dans les Hauts-de-Seine à le faire ? Et combien cela coûte ? » Vous m'avez dit : 500 à 600 000 euros.

Moi, je vous dis, pour ce montant-là, la question se pose. Effectivement, on a les taxes d'enlèvement des ordures ménagères qui sont les plus élevées et donc c'est une question qui se pose.

M. le Maire

Très bien.

M. Conway

Donc, la commission d'Urbanisme et la manière de préparer les choses, on pose des questions. C'est peut-être une question bête, Monsieur Hervo, effectivement, je revendique le droit de poser des questions bêtes.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

M. Conway

Et puis, au moins, vous prenez la décision en connaissance de cause.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Surtout, je vois que, dans ces questions un peu complexes, vous dites : « Moi, je pose la question », mais vous ne donnez jamais votre réponse. Au moins, c'est une manière de ne pas se mouiller.

On va passer au vote.

Monsieur Macé, allez-y, je vous en prie ?

M. Macé

Pour compléter, je crois, les différentes interventions, pour pouvoir juger si l'investissement que vous mettez dans cette rue, comme dans tout projet d'investissement, permet de faire ce bon choix, il faudrait peut-être que nous ayons le programme prévisionnel d'investissement, document que nous avons demandé depuis 2008 et que nous n'avons toujours pas obtenu, qui nous permettrait de voir quels sont les investissements pour ce mandat, quels sont les coûts et, à partir de là, de voir si l'ensemble de ce que vous proposez, parce que c'est l'application normalement de votre programme municipal, permet à ce moment-là sur chaque opération d'avoir les bons coûts et de choisir qu'est-ce qu'il faut faire.

Comme nous n'avons pas ce document, comme vous nous donnez l'impression de naviguer à vue, évidemment que nous posons ce type de question, de savoir si l'investissement et les sommes que vous mettez sont totalement justifiés par rapport à l'ensemble des investissements réalisés sur la ville.

Tant que nous n'aurons pas ces éléments, évidemment qu'on continuera à vous interroger. La question n'est pas : « est-ce qu'il faut ou non refaire l'avenue du Général De Gaulle ? », je crois que nous sommes d'accord pour le faire.

M. le Maire

Leclerc !

M. Macé

Leclerc, pardon. Évidemment que nous sommes d'accord. Pour l'avenue Général de Gaulle, il faudra faire des choses aussi, mais on passe d'abord au Général Leclerc.

M. le Maire

C'est départemental, Monsieur Macé, l'avenue Général de Gaulle.

M. Macé

Oui, mais nous souhaitons que le Département le fasse, évidemment. On sait très bien que c'est départemental. On attend d'ailleurs l'action de la conseillère générale sur cette question-là.

Évidemment que cela, c'est à faire. Maintenant, est-ce que le montant que vous nous proposez ce soir permet de réaliser, certes, cette avenue mais aussi l'ensemble des investissements et quel choix vous faites ? C'est tout simplement cela.

M. le Maire

Merci.

M. Macé

Nous allons voter ce projet-là parce que l'avenue est à refaire. Maintenant, moi, je ne m'engage pas sur les montants pour l'instant, mais sur la nature de l'opération, je suis d'accord.

M. le Maire

Détrompez-vous, vous votez les montants, là. Vous pouvez dire que vous ne votez pas, mais, en réalité, vous votez les montants.

La question que vous posez, je crois, c'est : est-ce que, finalement, les habitants de l'avenue du Général Leclerc ont le droit au même type de rue que ceux d'autres rues ? Puisqu'on refait toujours les mêmes, c'est toujours pareil. Donc, est-ce que c'est le cas ? Moi, je crois que c'est difficile de dire aux habitants d'une certaine rue : « Vous n'avez pas le droit au modèle, vous avez droit au sous-modèle, vous, vous avez droit au modèle soldé. » Je crois que c'est difficile.

On vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ah ! M. Conway. Qui est pour ? Je vous remercie.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

1 abstention : M. CONWAY.

Donc, vous ne votez pas le budget.

M. Conway

Une explication de vote : abstention parce que je n'ai pas les éléments.

M. le Maire

Oui, oui, bien sûr, et puis c'est plus facile de ne pas avoir à choisir, vous avez raison ! Cela évite de se mouiller.

Très bien. Je vais passer la parole à M^{me}... pardon : protocole transactionnel entre RGC et la Ville de La Garenne-Colombes.

M. Macé et M. Fouliard

Non.

M. le Maire

C'est à cause de M. Hervo, il parle, il parle !

1.11 - Demande de subventions relative au réaménagement de la voirie de l'avenue du Général Leclerc entre l'avenue du Général de Gaulle et la rue Martin Bernard.

M. le Maire

On demande simplement d'essayer de trouver un peu d'argent au Conseil régional, au SIPPÉREC, au Conseil général. Vous m'autorisez à leur demander des subventions, je pense ? Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ?

(M. Macé et M. Conway demandent la parole.)

Oui, Monsieur Macé ?

M. Macé

Moi, je voudrais faire deux interventions par rapport à ce qui a été présenté à la réunion publique du 4 novembre, à laquelle d'ailleurs nous n'étions pas invités. C'est d'ailleurs surprenant. Si les fichiers de la mairie étaient bien faits, on devrait avoir une invitation, mais on en reparlera, de cela aussi. Donc, l'opposition n'est pas systématiquement invitée à l'ensemble des manifestations que vous organisez au nom de la Ville, donc c'est-à-dire au nom de tous les Garennois et donc au nom du Conseil Municipal, normalement. C'est pour cela que je dis que là-dessus, il n'est pas logique que nous ne soyons pas invités.

Donc, vous nous avez présenté deux éléments sur lesquels, vous voyez, vous nous dites qu'on ne fait pas de remarques, on ne contribue pas au débat et on ne fait pas de propositions !

M. le Maire

Allez-y ! On a oublié une virgule ?!

M. Macé

J'ai ensuite regardé un petit peu votre projet.

M. le Maire

Ah ! C'est bien.

M. Macé

Deux points qui m'ont paru devoir être réfléchis à nouveau.

Tout d'abord, par rapport aux arbres que vous proposez. M. Hervo et M^{me} Gaillabaud nous ont expliqué que vous nous proposiez des frênes, alors que dans un document officiel de l'ADEN*, du réseau national de surveillance des allergies, il nous est indiqué que cet arbre, cette essence, parmi d'autres essences d'ailleurs, sont des essences où les risques d'allergies sont les plus élevés, donc je pense qu'il faut que nous réfléchissions à cela. C'est un document qui n'est pas du Parti Socialiste.

M. le Maire

Cela, j'imagine que le Parti Socialiste n'a pas poussé sa réflexion jusqu'à l'allergie due au frêne ! Ou alors je serais très inquiet ! (*Rires.*)

M. Macé

On est bien d'accord.

Donc, il nous est indiqué cet élément-là tandis que d'autres essences sont moins allergiques, donc je pense qu'il faudrait que nous réfléchissions à cela.

Et deuxièmement, j'insiste sur un autre point par rapport à l'éclairage. Je crois nécessaire que la Ville se dote des moyens nécessaires pour que les éclairages diminuent d'intensité et que, sur cette avenue, nous commençons à appliquer cette règle. Il n'est pas logique, et on sait très bien que, entre autres, on pourra faire aussi des économies d'énergie, de maintenir le même niveau d'éclairage tout le temps. On sait très bien qu'il y a des expériences réussies dans d'autres communes, qui ont maintenant quelques années, où l'éclairage est réglé d'une manière différente en fonction des heures.

Je ne peux que conseiller que nous commençons aussi à mettre en place ce système technique. J'ai d'ailleurs discuté à une occasion à M^{me} Gaillabaud directement de ces deux points.

M. le Maire

Merci, Monsieur. Pour ce que l'on appelle l'éclairage dynamique, c'est-à-dire qui varie durant la nuit, on est en train de faire une étude pas sur l'avenue du Général Leclerc, mais d'une manière générale sur la ville. Tout à fait !

M. Hervo

Sur les arbres, arrivez le 4 janvier avec des propositions et je suis prêt à planter les arbres que vous nous préconiserez. Moi, cela ne me gêne pas, je n'ai pas d'amour particulier pour les frênes ni pour autre chose...

M. le Maire

On va regarder. On va regarder.

M. Hervo

... mais amenez des propositions circonstanciées. Ne vous contentez pas de critiquer et de dire : « Avec les frênes, on éternue » !

M. Macé

On va le faire.

M. le Maire

D'après M^{me} Mangeard, avec les tilleuls aussi.

M. Macé

Le document, Monsieur Hervo, je vous le donne ce soir, il n'y a pas de souci.

M. le Maire

On en fait des tisanes, Madame Mangeard !

M. Macé

Je vous donne le document ce soir.

M. Hervo

Non, mais vous semblez présenter la chose comme « vous mettez des frênes au mépris de la santé publique, etc. » Non, je vous réponds très clairement : dites-nous ce que vous voulez comme essence, on les plantera.

M. Macé

Je n'ai pas dit cela, Monsieur Hervo, j'ai dit qu'il y avait des éléments qui nous étaient communiqués par des organismes, qui indiquaient cela, tout simplement. Je ne vous ai pas dit que vous étiez en train de poser des problèmes au niveau de la santé publique.

M. le Maire

Très bien. On va passer au vote. On était sur les subventions. Personne n'est contre recevoir un peu de subventions ? Merci infiniment pour cette unanimité touchante.

M. Conway

Excusez-moi, vous avez noté une abstention ?

M. le Maire

Ah, pardon ! Vous ne voulez pas de subvention, Monsieur Conway, c'est cela ? C'est sur ce rapport-là ?

M. Conway

Je m'abstiens parce que les deux points sont liés.

M. le Maire

D'accord, donc M. Conway s'abstient sur la demande de subvention. Cela devient de plus en plus logique, mais très bien ! Il est tard, donc je refuse d'essayer de comprendre.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJL.

1 abstention : M. CONWAY.

Je vais passer la présidence à M^{me} Labrousse durant quelques instants. Je dois régler une question d'ordre personnel. Je reviens.

(M. le Maire quitte la séance à 22 heures 31.)

(M^{me} Labrousse remplace M. Juvin à la présidence.)

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Nous allons passer au point suivant. Je passe la parole à M. Hervo.

M. Hervo

Ah non ! (Rires.)

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Ah, pardon !

Madame Margaria ?

Excusez-moi !

M. Hervo

La petite enfance, ce n'est pas moi. (Rires.)

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Excusez-moi ! J'avais envie de tout vous passer !

M^{me} Margaria

Les crèches, c'est encore moi !

Marchés publics, affaires juridiques

1.12 - Protocole transactionnel entre la société RGC et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation pour service fait.

M^{me} Margaria

Tout simplement, le marché que nous avons avec la société RGC, avec qui nous travaillons pour l'alimentation dans les crèches, a pris fin le 13 juillet. Les bons d'engagement s'établissent par trimestre, donc les bons d'engagement qui ont été édités en juillet et en août portaient l'ancien numéro de marché. C'est la raison pour laquelle le Trésorier-Payeur n'a pas payé les factures, puisque le numéro qui figurait sur les bons d'engagement était erroné.

Depuis, tout a été régularisé, puisque nous avons un nouveau marché, toujours avec la société RGC, et les factures qui ont été bloquées ont été débloquées, payées et tout est en règle maintenant.

Donc, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver ce protocole, consultable en mairie, entre la Ville et la société RGC et d'autoriser M. le Maire à le signer.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Brigitte.

Y a-t-il des questions ?

Oui, Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Si j'ai bien compris, c'est une erreur de numéro, tout bêtement.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Absolument, c'est une régularisation pure et simple.

M. Fouliard

D'accord, parce que, à chaque Conseil Municipal, maintenant, on a notre protocole de régularisation, donc c'est une nouvelle fois la preuve du sérieux dans lequel c'est mené.

(Protestations des membres de la Majorité.)

Je voulais vous signaler que nous étions ravis d'apprendre l'arrivée de M. Yannick Beuré parce que peut-être que ces dysfonctionnements sont liés à la longue vacance de poste de Direction des marchés publics.

M. Hervo

Là, en l'occurrence, je constate que vous critiquez directement le personnel municipal. Il appréciera.

M. Fouliard

Non, non, non. Chaque fois, vous essayez de nous emmener sur ce terrain-là, mais non, ce n'est pas cela.

M. Hervo

Ce ne sont pas les élus qui tiennent la comptabilité, jusqu'à nouvel ordre, dans les mairies. Demandez à M. Macé, il le sait très bien. Quand il y a des erreurs, ce qui arrive à tout le monde, c'est forcément le personnel communal. Nous, on ne lui fait pas porter le chapeau, donc vous, vous faites remarquer...

M. Fouliard

Je ne visais pas le personnel communal et vous le savez très bien.

M. Hervo

... que le personnel municipal n'est pas très bon. Il appréciera votre propos, c'est tout.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Premièrement, on n'a jamais dit que le personnel municipal ne faisait pas correctement son travail.

M^{me} Juvin-Marleix

(Hors micro.) Cela revient au même.

M. Hervo

(Hors micro – début inaudible.) ... des erreurs.

M. Macé

Vous, vous êtes là pour contrôler ce qui se passe. Le constat que l'on peut faire, c'est qu'à chaque Conseil Municipal, vous nous faites approuver des protocoles d'accord. La liste est longue, Monsieur Hervo, malheureusement. La liste est longue !

M. Hervo

Elle est trop longue.

M. Macé

La liste est trop longue de ce que vous ne contrôlez pas. Cela, c'est votre travail, Monsieur Hervo, c'est votre travail de contrôler ce qui est fait. Je constate que ce n'est pas fait et qu'à chaque Conseil Municipal, nous sommes en train de régulariser des situations. Ce n'est pas normal. Ce n'est pas normal d'en arriver là. Vous nous aviez pourtant promis que cela allait s'arrêter. Je constate que ce n'est pas le cas. Voilà ! Donc, réfléchissez un peu à cela et donc prenez des dispositions qui s'imposent, vous, élus, et donnez les moyens aux services de travailler correctement, ce qui n'est toujours pas le cas.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Monsieur Macé, j'ai été 33 ans employée dans cette ville. Les élus n'ont pas la capacité toujours de vérifier si le numéro qui est sur le bon est le bon numéro, ce n'est pas toujours évident. Cela, je reconnais qu'une erreur peut toujours arriver et je trouve dommage que le personnel communal soit aujourd'hui mis en cause.

M. Macé

Le personnel... Je répète, je ne suis pas d'accord avec vos propos, nous n'avons pas mis en cause le personnel communal.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Non, Monsieur Macé, ce n'est pas vous.

M. Macé

Nous mettons en cause le fait qu'à chaque Conseil Municipal, vous régularisez des situations. Je peux vous dire que cela, ce n'est pas normal dans une ville. Il peut y avoir une ou deux erreurs, on en est tous d'accord, mais pas à chaque Conseil Municipal d'avoir deux ou trois points qui sont sur ces situations-là. Interrogez-vous sur la vacance des postes, sur la longueur de la vacance des postes.

M^{me} Juvin-Marleix

N'importe quoi !

M. Macé

Vous mettez le personnel communal en difficulté de travail. Et la liste est longue qu'on pourrait tenir des postes vacants, Madame Labrousse. Vous le connaissez comme moi, vous savez très bien, comme moi, la longueur des vacances de poste à la Mairie de La Garenne-Colombes. C'est cela, cette réalité.

M^{me} Juvin-Marleix

Quelles vacances de poste ?

M. Macé

Évidemment que les agents communaux travaillent, à partir de là, dans de mauvaises conditions et ne peuvent pas tout faire. Voilà la réalité, ce n'est pas le personnel communal qui est en cause et qui est en faute, c'est vous, collectivement, les élus de la Majorité municipale.

M^{me} Juvin-Marleix

Écoutez, Monsieur Macé...

Si vous me permettez, Madame Labrousse, juste un petit mot.

Je ne peux pas vous laisser dire, procéder par affirmation, comme vous le faites toujours et ce sont de beaux effets de manche, effectivement, de dire que le personnel communal n'a pas les moyens, après avoir dit qu'il n'avait pas son boulot ! C'est « Je te caresse après t'avoir frappé ! », donc moi je ne trouve pas cela très élégant. On en a pris pour notre grade, maintenant c'est au tour du personnel communal, chacun son tour. Je suis désolée, je ne peux pas entendre dire qu'il y a des vacances de poste. Vous pouvez me citer un poste vacant ? Non ? Quelqu'un qui n'est pas remplacé ? On procède par affirmation, c'est votre grand truc, comme ça, au moins, il restera au moins un petit truc ! Voilà, on brouille les pistes. Non, ce n'est pas correct et cela ne repose sur rien. Ce sont des affirmations inexactes, c'est faux.

Pourquoi vous n'avez pas réagi au moment du tableau que vous a présenté M. le Maire tout à l'heure ? Non !

M. Fouliard

On n'est pas responsable.

M^{me} Juvin-Marleix

On ne revient pas, chaque chose en son temps, c'est l'ordre du jour, mais je ne peux pas entendre dire qu'il y a des vacances de poste, que le personnel communal n'a pas les moyens d'exercer ses fonctions et puis de vous avoir entendu dire tout à l'heure que le personnel communal fait des erreurs. Parce que c'est cela que vous dites, en fait, en ne voulant pas entériner un protocole transactionnel qui n'a pour effet et pour but que de régulariser une erreur qui a été faite. L'erreur est humaine et je pense que vous aussi, Monsieur Macé, vous en faites. Alors, un peu de modestie !

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci.

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Madame Juvin, je voudrais répondre à ce que je venais de dire. Je ne vous ferai pas l'injure de vous dire que vous n'êtes pas intelligente, je pense que le Conseil Municipal mérite bien mieux que cela.

M^{me} Juvin-Marleix

Je vous remercie.

M. Ranji

Je voudrais juste... Enfin, on n'a jamais dit et ce n'est même pas dans notre pensée de dire que le personnel communal ne fait pas son travail. On ne l'a jamais pensé, clairement. Voilà, c'est une information, je pense que vous pouvez la prendre telle qu'elle est.

Après, deuxième chose, Madame Juvin-Marleix : vous êtes en charge des questions de personnels, je crois, concernant... enfin, des Ressources Humaines à la Mairie. Je suis désolé mais vous êtes bien placé pour le savoir qu'aujourd'hui il y a un malaise, parce que bon nombre de personnels sont venus nous voir et on a pu le constater avec une valse des chefs de service dans cette ville qui est quand même bien plus élevée, à mon avis, que la majorité des villes qui nous entourent. Cela, vous ne pouvez pas le nier. C'est pour cela que je le dis.

Aujourd'hui, c'est peut-être le premier Conseil Municipal auquel j'assiste, mais avant, quand bien même, j'étais derrière cette barrière. J'ai pu le constater à plusieurs reprises lors des Conseils Municipaux, on a voté ce type d'erreur, donc, oui, on a voté ce type d'erreur. Cela, clairement, je suis désolé, mais ce n'est pas vous qui faites votre boulot. Donc, à partir de ce moment-là, les choses sont dites.

M^{me} Juvin-Marleix

Monsieur Ranji, vous apprendrez, c'est votre premier Conseil Municipal – si vous me le permettez, Madame Labrousse –, qu'il y a un ordre du jour à respecter et qu'on n'est pas là pour refaire le monde et pour faire part de tous ses sentiments et ses ressentiments.

Sur le personnel communal, je ne sais pas ce qui vous fait dire cela, vous avez eu une conversation avec je ne sais qui, une conversation à laquelle je ne suis pas conviée, donc forcément je ne vais pas vous donner mon avis. Ce n'est pas un point à l'ordre du jour et je ne vois pas ce qui peut vous faire dire des choses pareilles. Voilà !

M. Macé

Ce n'est pas nous qui avons commencé.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci.

Il s'agit, effectivement... On est hors de l'ordre du jour.

Nous passons au vote, s'il vous plaît. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

29 voix pour : Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

1 abstention : M. CONWAY.

1.13 - Protocole transactionnel entre la société CELSIO et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation.

1.14 - Protocole transactionnel entre la société MIC et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation.

M. Hervo

Je vais présenter ces deux points de l'ordre du jour.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Il y a deux points, oui, effectivement.

M. Hervo

Ce qui évitera à M. Macé de nous raconter ce qu'il a déjà raconté tout à l'heure sur la médiathèque.

M. Macé

Madame Labrousse ?

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Monsieur Macé ?

M. Macé

Comme le Maire est absent de la séance, nous demandons une suspension de séance et nous attendons son retour.

M. Christophe Macé, conseiller municipal, demande une suspension de séance à 22 h 41. Mme Claudine Labrousse annonce une suspension de 5 mn.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Bien.

M^{me} Juvin-Marleix

Pour quel motif ?

M. Graux

Est-ce qu'on est obligé d'accepter ?

M. Macé

Règlement Intérieur du Conseil.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Que dit le Règlement ?

M. Ranji

De mieux en mieux, la Majorité du Conseil Municipal ne connaît même pas son Règlement intérieur !

(Protestations des membres de la Majorité.)

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Monsieur Ranji, vous avez pris la parole sans me demander l'autorisation.

(Les services vérifient le Règlement intérieur.)

5 minutes de suspension de séance.

(La séance, suspendue à 22 heures 42, est reprise à 22 heures 48.)

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Je vous rappelle qu'il s'agit du transactionnel entre la société CELSIO et la Ville de La Garenne-Colombes, et le deuxième protocole qui est entre la société MIC et la Ville de La Garenne-Colombes.

Jean-Pierre Hervo ?

M. Hervo

Je vous présente les deux sujets ensemble.

Les travaux de la médiathèque ont été interrompus pendant un certain nombre de mois, pour des raisons sur lesquelles je ne souhaite pas revenir ce soir. Les deux entreprises, qui ont été perturbées par cette interruption, puisqu'elles avaient commencé à fabriquer et n'ont pas pu dans la foulée poursuivre leur chantier, en l'occurrence l'entreprise CELSIO, titulaire du lot chauffage-ventilation, et l'entreprise MIC, titulaire du lot de menuiserie extérieure et métallerie, ont demandé des indemnités du préjudice qu'elles connaissaient de cette interruption.

Avec les deux entreprises, les choses ont été, comme c'est normalement prévu, discutées et négociées. Finalement, un protocole est intervenu, est près d'intervenir plus exactement, entre la Ville et la société CELSIO pour un montant de 80 000 euros hors taxes et entre la Ville et la société MIC pour un montant de 120 000 euros hors taxes.

Donc, je vous demande d'approuver ces protocoles et d'autoriser M. le Maire à les signer pour régulariser la situation avec ces entreprises qui ont repris le travail normalement depuis que le chantier tourne normalement sur la médiathèque.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Jean-Pierre.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Ce soir, on a – ce sera la même chose pour la question suivante – le coût de l'amateurisme de la Mairie en la matière.

Je me pose la question : à partir de combien de cas similaires on va réfléchir avant de se lancer dans un projet ?

Je voudrais aussi attirer l'attention sur le fait que le dossier qui était consultable au niveau du Secrétariat général était incomplet, puisqu'il n'y avait que le protocole et il n'y avait aucune des pièces justificatives, pièces qui nous sont parvenues, à moi et à Christophe Macé également, cet après-midi, deux heures avant le Conseil. Donc, je n'ai pas eu le temps d'étudier le détail de la demande de l'entreprise. Donc, autant j'estime nécessaire et normal que l'entreprise ne subisse pas les carences de la Mairie, mais je ne suis pas en mesure de me prononcer sur le montant.

Je voudrais rappeler à ce sujet-là que, malgré plusieurs demandes, nous n'avons toujours pas eu le budget prévisionnel des frais de fonctionnement de cette médiathèque.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Monsieur Conway.

D'autres questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Oui, Madame le premier Maire adjoint, mes chers collègues, ce soir nous avons l'illustration parfaite du résultat de votre entêtement sur ce dossier. La Ville va être obligée de déboursier 200 000 euros en pure perte, alors que les besoins de nos concitoyens dans d'autres domaines ne sont toujours pas pris en compte par votre Majorité. Ces 200 000 euros illustrent bien votre méthode. Vous n'écoutez rien, vous faites coûte que coûte, vous n'appliquez pas les réglementations que vous avez adoptées et nous en arrivons donc à ce résultat-là.

(Retour en séance de M. le Maire à 22 heures 52.)

(Aparté entre M^{me} Labrousse et M. le Maire.)

(M. le Maire reprend la présidence.)

M. Philippe Juvin reprend la présidence de l'assemblée à 22 H 53.

Comme le disait précédemment notre collègue Christophe Conway, ce n'est pas le premier dossier. Je crains fort que ce ne soit pas le dernier. Nous avons eu l'épisode du Mastaba à 800 000 euros pour un Pot Rouge sans aucune justification. Nous avons l'épisode du Centre Technique Municipal à Bezons sur un terrain inondé et pollué, sans parler des conséquences du travail des agents communaux et des allers-retours sans cesse Bezons-La Garenne-Colombes, dans un délai, évidemment, qu'on peut tout de suite imaginer. Nous avons une école élémentaire réalisée par vous, on en a dit d'ailleurs deux mots précédemment, qui va d'ailleurs nous coûter en final – et pourtant vous nous disiez tout à l'heure que c'était très bien – 20 millions d'euros. Une école de neuf classes qui, en fin de compte, coûtera à la Ville 20 millions d'euros, c'est du jamais vu ! Jamais vu ! D'ailleurs, pour une utilisation, on voit ce que cela donne d'un point de vue carte scolaire, en plus.

Donc, voilà, c'est l'ensemble de ces éléments qui, ce soir, nous permet de juger votre gestion. Elle n'est, comme je vous le disais tout à l'heure, pas bonne.

Moi, je vous demande, Monsieur le Maire : quand allez-vous arrêter cela ? Quand allez-vous arrêter le fait que ces dossiers ne sont pas maîtrisés ? Quand allez-vous arrêter de donner une délégation à un Maire-adjoint qui, *a priori*, pose... sur chaque dossier qu'il nous présente en Conseil Municipal, il y a un problème ? Quand allez-vous arrêter cela ? Moi, je vous le pose ce soir solennellement. Il faut que cela cesse, il faut que nos dossiers soient maîtrisés. Des épisodes supplémentaires sont en cours, vous avez l'air d'être sûr de vous sur le parking souterrain, moi je n'en suis pas si sûr. Donc, je crois qu'il faut maintenant raison garder parce que nous touchons au cœur même de ce qui intéresse nos concitoyens, c'est : qu'est-ce que nous faisons de leur argent ? Et, aujourd'hui, ce qu'on peut dire, c'est qu'il est bien mal utilisé !

M. le Maire

Merci.

M. Macé

Donc, je crois que, ce soir, il faut vraiment, Monsieur le Maire, que vous vous posiez cette question.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Y a-t-il d'autres observations ? Non ?

Eh bien, nous allons passer au vote. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

30 voix pour : M. Juvin, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUJILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, M. HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : M. MACE, M. NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

1 abstention : M. CONWAY.

M. Conway

Une abstention.

M. le Maire

Une abstention ? Oui, oui, j'ai noté.

Vous en étiez au 1.13, c'est cela ? 1.13 et 1.14.

M. Macé

C'est pour les deux points, on est d'accord.

M. le Maire

Le point 2.1 ?

Isabelle Juvin-Marleix ? Synthèse, parce que tous les ans, c'est pareil.

M. Conway

Excusez-moi !

M. le Maire

Non, Monsieur, elle présente son dossier.

M. Conway

C'est sur la deuxième convention.

M. le Maire

On a voté les deux.

Allez-y !

M. Conway

Pour la deuxième, je voulais juste rappeler mon vote d'abstention parce que j'estime que le dossier est mal ficelé, mais, par contre, que l'indemnisation de l'entreprise, sur le principe, est normale.

L'autre chose que je voudrais vous dire : il y a un autre chantier qui n'est pas abordé là-dedans, qui va devoir être abordé un jour, c'est le problème du parking de la rue de Châteaudun, avenue Foch et de la Mairie, dans lequel on ne voit pas le début de la couleur.

M. le Maire

Non, mais il va être fait.

M. Hervo

Ne vous impatientez pas !

II - Services à la population

État-civil, Affaires générales

2.1 - Recensement rénové de la population - Recrutement et rémunération des agents recenseurs pour l'enquête 2011.

M. le Maire

C'est comme l'année dernière.

M^{me} Juvin-Marleix

Brièvement, je vous propose de créer six postes d'agents recenseurs et de fixer leurs rémunérations conformément à ce qui est indiqué dans le rapport. Je veux bien le rappeler, c'est peut-être un peu long à rappeler, donc il y a une partie forfaitaire qui est fonction du nombre de documents remplis par chacun des agents et une partie au pourcentage du résultat obtenu. C'est ce que nous avons voté l'année dernière comme principe également.

M. le Maire

Merci, Madame Juvin-Marleix.

Des remarques ?

Oui, Monsieur Macé ?

M. Macé

Je ferai la même remarque que les années précédentes : je souhaite que, évidemment, ces postes soient occupés par les agents communaux.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé, de vos conseils : occupés par les agents communaux.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

35 voix pour : Unanimité

Centre Communal d'Action Sociale

2.2 - Convention relative au fonctionnement de « l'espace insertion » entre les Villes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes pour l'année 2010.

M^{me} Mangeard

Nous avons voté, lors du dernier Conseil Municipal, la convention quadripartite pour la gestion du fonctionnement de l'insertion emploi entre le CG, le CCAS et les deux Villes de Bois-Colombes et de La Garenne-Colombes. Mais cette convention quadripartite ne prenait pas en compte la répartition des participations entre les deux communes ni les modalités d'accueil du public concerné. Donc, il convient de faire une nouvelle convention tripartite, CCAS et les 2 Villes, Bois-Colombes et La Garenne-Colombes, puisque cette gestion a été confiée à la Ville de La Garenne-Colombes mais elle est à la fois mutualisée et individualisée, chaque commune traitant les différents usagers de la même façon.

Donc, il faut approuver le principe de cette convention tripartite et autoriser M. le Maire à signer ladite convention entre le CCAS et les deux communes de Bois-Colombes et de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Merci, Madame Mangeard.

Des questions à M^{me} Mangeard ? Pas de questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

Il n'y a aucun commentaire quand on fait des choses qui sont bien comme cela, c'est curieux !

2.3 - Adhésion à l'association « l'école de la deuxième chance ».

M^{me} Mangeard

Là, je vais essayer d'être brève à propos de cette école de la deuxième chance, qui est quand même quelque chose d'assez important.

En historique, cette école de la deuxième chance avait été évoquée, c'est une initiative européenne qui avait été évoquée par M^{me} Cresson en son temps, je crois en 1995, et elle avait été relancée dans le principe des « plans de banlieue ». Finalement, plusieurs écoles se sont ouvertes en France, la première à Marseille en 1997, d'autres en Île-de-France, puisqu'il y en a à peu près 6 ans Île-de-France et 14 en placement.

Donc, en 2007, la Préfecture, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris ont décidé la création de la première école de la deuxième chance dans les Hauts-de-Seine. Il y a eu des transactions. Finalement, 11 communes, je crois que vous avez les noms, ont été concernées ; on leur a demandé d'adhérer à cette école.

Donc, finalement, à fin 2010, je crois que c'était au mois de novembre, les statuts ont été approuvés. Cette école, je vous le rappelle, concerne environ, dans toute la France, 70 000 jeunes qui sont sortis de l'école entre 18 et 25 ans, sans aucune qualification, certains mêmes qui écrivent et qui lisent difficilement. Donc, en fait, on leur propose, sous forme de stage, ce sont des stagiaires, une formation, d'une part, dans une école avec un référent, donc un accompagnement pédagogique, il y a 12 conseillers qui seront dans cette école, et également des stages en entreprise suivant le principe d'un contrat en alternance.

Nous avons voté les statuts. Il y a 22 représentants ; il y a, en fait, 5 collèges ; il y a donc le Conseil régional, le Conseil général, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les entreprises parce que nous avons des entreprises telles que L'Oréal, Axa ou Bouygues Immobilier, et les collèges des villes. Finalement, il y a 5 Villes qui sont administrateurs : la Ville de Bois-Colombes, la Ville de Puteaux, la Ville de Levallois, Gennevilliers et la Ville de Colombes.

Curieusement, la commune de Nanterre n'en fait pas partie. On en avait parlé récemment avec M. Macé. J'ai vu avec la directrice ; M^{me} Schneider nous a dit qu'il avait demandé au Maire de Nanterre qui n'a pas jugé bon de donner suite à cette proposition.

Donc, en fait, dans le collège Ville, chaque Ville va participer. Il y a deux critères : le nombre d'habitants dans la ville et, d'un autre côté, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi de plus d'un an, parce qu'il faut être demandeur d'emploi de plus d'un an pour adhérer. Et par exemple, à La Garenne-Colombes, il y a quand même 109 jeunes entre 18 et 25 ans qui sont demandeurs d'emploi depuis plus d'un an. Donc, il y a eu un élément pondéré pour avoir cette participation.

Vous avez les chiffres. La Garenne-Colombes... Parce que l'école nous a demandé la participation pour le dernier trimestre 2010. Donc, pour 2010, la subvention est fixée à 1 395,96 euros et pour 2011, en année pleine, 4 048,10 euros.

Donc, je vous demande ce soir d'approuver l'adhésion de la Ville de La Garenne-Colombes à cette école de la deuxième chance, d'adopter les statuts de l'association et de fixer cette participation financière pour les trois mois qui restent à courir (octobre, novembre, décembre) et pour la pleine année 2011.

Voilà, je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Madame Mangeard, pour cet exposé extrêmement complet.

Y a-t-il des questions à M^{me} Mangeard ?

Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Merci, Madame Mangeard, pour toutes ces explications. Ce soir, nous ne pouvons que nous féliciter de la mise en place et de la création de cette école de la deuxième chance. Cela correspond à un besoin vis-à-vis de ces jeunes. Les exemples de fonctionnement d'écoles de la deuxième chance dans d'autres départements, qui existent déjà depuis d'ailleurs de nombreuses années, montrent leur utilité et les résultats tout à fait favorables. C'est la première dans le 92. Moi, ce que je souhaite évidemment, c'est que l'ensemble du département soit couvert par des écoles de la deuxième chance et que le Département réponde favorablement aux demandes d'autres communes, en particulier pour le centre et le sud du département.

M^{me} Mangeard

Je pense, Monsieur Macé, que la prochaine va être à Bagneux et une autre est prévue sur Boulogne-Billancourt, mais pas avant la fin 2011.

M. Macé

Merci.

M. le Maire

Merci.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Monsieur Conway, allez-y ?

M. Conway

Je voulais juste vous demander, Madame Mangeard, les 109 jeunes, cela représente quel pourcentage sur le total des jeunes à La Garenne-Colombes ?

M^{me} Mangeard

Attendez, je vais vous retrouver cela.

M. le Maire

Vous ne connaissez pas les statistiques des jeunes à La Garenne-Colombes ?!

M^{me} Mangeard

3 %.

M. le Maire

Merci. On y va. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

35 voix pour : Unanimité

III - Direction Jeunesse, Culture et Sports

3.1 - Demande de subvention auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour l'opération 2011 « une ville, un sport, un champion ».

M. le Maire

C'est M. Dransart qui rapporte. C'est comme chaque année : une demande de subventions au Conseil général pour Clavel Kayitare.

Des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

3.2 - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour « La Ferme à la Ville » du dimanche 13 mars 2011.

M. le Maire

C'est la manifestation qu'on fait chaque année au mois de mars.

Est-ce que vous avez des questions ? Des objections ?

Mademoiselle Naturel, les logements sociaux ? (*Rires.*)

M^{lle} Naturel

Pour les vaches, oui. (*Rires.*)

M. le Maire

Pour les vaches ? (*Rires.*) Je l'aurais faite, celle-là, vous m'auriez crucifié ! Je ne vous félicite pas, mais allez-y ! Il est tard, on ne vous en veut pas.

M. Conway

N'oubliez pas les perles !

M. le Maire

Les perles ? Vous faites dans l'huître ?

M^{me} Juvin-Marleix

Pour les cochons. (*Rires.*)

M. le Maire

Allez-y, Mademoiselle Naturel, je vous en prie ?

M^{lle} Naturel

M. Perrée n'est pas là, je le regrette. Je voulais faire une remarque sur la commission Culture qui s'est tenue samedi dernier, le 11 décembre donc, dans laquelle je suis membre. Cette commission fut riche en échanges et en propositions, donc je voulais remercier toute l'équipe du service Jeunesse, Culture et Sports, ainsi que M. Perrée et les membres de la commission pour l'excellente ambiance de travail qui y règne.

M. le Maire

Merci, Madame Naturel. C'est tout ?

M^{lle} Naturel

Contrairement à d'autres commissions, la commission Culture, c'est vraiment très bien. (*Rires.*)

Moi, là-dessus, Culture, je suis très contente parce que cette commission fait donc l'effort de baisser les barrières des appartenances politiques pour faire prévaloir l'ouverture et la curiosité d'esprit, afin de rendre aux Garennois une proposition culturelle large et diverse. On ne peut regretter que peu de rendez-vous de cette commission qui est si oxygénante ! Bien évidemment, je profite...

M. le Maire

C'est la campagne ! La ferme, la campagne, c'est oxygénant ! (*Rires.*)

M^{lle} Naturel

Forcément !

Bien évidemment, je profite de ce moment pour espérer que les multiples propositions qui ont été faites, donc les miennes évidemment, vont aboutir... (*Rires.*) Oui, tant qu'à faire ! Et que l'on continuera dans ce sens cette fructueuse collaboration pour le bonheur du temps libre aux Garennois.

Je me permets au passage de rappeler que j'attends encore les documents de cette réunion qu'on m'avait promis, mais c'est récent donc, je pense que cela va bientôt arriver.

M. le Maire

Merci beaucoup.

M^{lle} Naturel

Attendez, j'ai une question.

Mis à part tout cela, j'ai une question sur le point de ce soir à propos de la « ferme dans la ville », qui connaît un fort succès malgré le froid, car cette manifestation est prévue le 13 mars, ce qui est assez tôt dans l'année et il fait toujours aussi froid. Là, il neige, donc...

M. le Maire

Ah oui, cela, je n'y peux rien.

M^{lle} Naturel

On pourrait peut-être envisager de choisir un autre moment dans l'année ? C'était ma question.

M. le Maire

Le 14 mars ?

M^{lle} Naturel

Hors mars. Ou alors, sinon, il faut prévoir du vin chaud aussi, mais bon...

M. le Maire

Oui, c'est vrai, on peut le faire en juillet, en août, en septembre. Enfin, bon, on l'a fait en mars, c'est le rendez-vous de mars. Comme cela, il y a quelque chose au mois de mars comme il y a quelque chose au mois de février. Enfin, on essaye chaque mois qu'il y ait des choses. Je pense que la campagne, c'est... Enfin, c'est vrai qu'il fait froid.

M^{lle} Naturel

C'est une question qu'on a déjà faite l'année dernière.

M. le Maire

Oui ?

M^{lle} Naturel

Oui.

M. le Maire

Et il avait fait froid.

M^{lle} Naturel

Oui, et ce n'était pas pris en compte, *a priori*, et il fait toujours aussi froid.

M. le Maire

Il faudrait penser à quelque chose pour le froid, alors.

M^{lle} Naturel

Ou alors une autre date.

M. le Maire

Vous avez une proposition ? (*Rires.*)

On passe au vote.

M^{lle} Naturel

Toujours cette date-là ?

M. le Maire

Merci, Madame Naturel.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

3.3 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour les festivités garennoises.

M. le Maire

Il pleuvait. Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour la pluie, Madame Naturel ? Qu'est-ce que vous voyez ? Ah, il y a les parapluies.

M^{lle} Naturel

On pourrait récolter l'eau, c'est très écologique, pour la réutiliser pour nettoyer les rues, par exemple.

M. le Maire

Cela marche ! Personne n'est contre une demande de subvention pour les festivités garennoises ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

3.4 - Convention à titre onéreux, entre la Ville de La Garenne-Colombes et la Ville de Courbevoie, relative à l'accès au skate-park de La Garenne-Colombes par de jeunes Courbevoisiens.

M. le Maire

C'est 5 personnes de Courbevoie. Je modère l'ambition de ce projet. Il y a 5 Courbevoisiens qui viennent et donc, on fait une convention avec les Courbevoisiens pour le skate-park.

Des remarques particulières ? Cela n'intéresse personne manifestement, le skate-park ! Très bien.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

3.5 - Convention triennale d'occupation de locaux et de fonctionnement avec l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine pour l'organisation de l'activité natation scolaire en faveur des enfants de la ville de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

C'est comme chaque année.

Il y a des questions ?

Programme pédagogique de la piscine, Monsieur Dransart, vous expliquerez aux responsables pédagogiques que c'est très apprécié des parents. On a peut-être, comme il a été dit dans cette salle, des demi-journées organisées le mercredi de mauvaise qualité – moi, je l'ai appris aujourd'hui –, mais là je peux vous dire qu'il y a unanimité pour dire la qualité de la prestation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

35 voix pour : Unanimité

C'est curieux quand... par exemple, tous les enfants garennois font de l'escrime, tous les enfants garennois font de la natation, tous les enfants garennois font des arts martiaux et on ne nous critique pas là-dessus.

M. Fouliard et M^{lle} Naturel

Tous ?

3.6 - Subvention exceptionnelle en faveur du comité des fêtes du quartier des Vallées.

M. le Maire

Je vous propose de leur allouer 500 euros.

(M. Ranji demande la parole.)

Vous savez qu'ils organisent un repas, en particulier en début d'année.

Y a-t-il des remarques particulières ? Pas de remarques ?

Monsieur Ranji, je vous en prie ?

M. Ranji

Une question très simple : quels sont les membres du bureau de cette association ?

M. le Maire

Je n'en ai aucune idée, on vous les communiquera.

M. Ranji

Mais au moins la présidente, vous ne savez pas ?

M. le Maire

C'est une présidente ?

M. Ranji

C'est ce qui est écrit là-dessus.

M. le Maire

Je ne sais pas, je ne sais pas dire le nom.

Une intervenante

M^{me} Bellogé*.

M. le Maire

C'est M^{me} Bellogé* ? Cela a changé cette année. L'année dernière, c'était M. Gavet*. C'est M^{me} Bellogé* depuis cette année ou depuis deux ans.

Oui, Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Combien de convives ?

M. le Maire

Environ 80.

M. Fouliard

D'accord. Qui est invité ? On parle de seniors.

M. le Maire

Honnêtement, je ne sais pas comment ils organisent.

M. Fouliard

Les élus ?

M. le Maire

Non, on va les saluer, mais c'est le quartier des Vallées. C'est une moyenne d'âge plutôt au-delà de 65 ans ou de 70 ans.

M. Chaillet

70 ans.

M. le Maire

Pardon ? Attendez un peu pour être invité, si c'est votre question ! *(Rires.)*

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

IV - Services Techniques

Urbanisme

4.1 - Désaffectation et déclassement, autorisation de déposer un permis de démolir, autorisation de cession à la SEM 92, des parcelles communales sises rue Louis Jean - salle des fêtes.

M. le Maire

Il s'agit de la salle des fêtes. Nous avons parlé largement du projet dans le passé.

Avez-vous des questions particulières sur ce sujet ? Non ? Pas de questions ?

Mademoiselle Naturel, je vous en prie ?

M^{lle} Naturel

Nous voterons pour cette délibération qui permettra par la suite la réalisation d'une salle de spectacle polyvalente, comme nous le réclamons depuis longtemps, qui est une véritable nécessité et une urgence pour l'aménagement urbain de notre ville et pour l'offre culturelle de La Garenne-Colombes. Nous sommes d'accord là-dessus.

M. le Maire

Ah ! C'est bien.

M^{lle} Naturel

Cependant, j'aurai plusieurs interrogations sur la méthode employée et une remarque sur le choix du projet.

Tout d'abord, beaucoup de surprise et d'indignation à la découverte de la nouvelle salle de spectacle affichée en couverture du journal de *La Garenne Info* du mois de décembre. Aucune transparence sur le déroulement du projet ou sur le choix, ce qui ne m'étonne guère : à voir le choix esthétique que vous avez fait, je comprends que vous l'ayez caché jusqu'à aujourd'hui.

(Rires.)

Mais j'y reviendrai en commission.

(Brouhaha.)

Il n'y a pas que moi qui le pense, mais j'y reviendrai en commission à laquelle je suis convoquée le 4. Alors, pourquoi aussi tard et, à la limite, pour quoi faire ? Puisque tout est présenté dans le journal et qu'en tant qu'élus, on n'a été ni consultés ni on ne nous a demandé aucun de nos avis.

Je pense que vous allez justifier cette situation, qui n'est pas nouvelle, du fait que vous passiez par la SEM. Vous m'en donnerez peut-être acte tout à l'heure.

De ce fait, j'aurais une question : nous aimerions connaître, si possible, le détail du déroulement de cette opération. Qu'en est-il de l'appel à candidatures ? Qui a été choisi ? Qu'en est-il aussi de la consultation de maîtrise d'œuvre ? Quels étaient alors les projets qui concouraient ?

Merci de votre réponse.

M. le Maire

Merci. Tout cela est dedans. Je peux vous le résumer. En clair, il y a eu un concours d'architectes. Il y a eu un premier concours il y a un an. Ce concours n'a pas été fructueux. Donc, un deuxième a été réorganisé et puis, un choix a été fait. Bon, vous êtes pour, vous êtes contre !

Le 4, c'est un des sujets à l'ordre du jour, majeur, du projet. Je veux simplement dire que des goûts et des couleurs, Mademoiselle Naturel ! Moi, globalement, les retours que j'ai sont plutôt élogieux. Mais, vous savez, c'est toujours pareil, il n'y a que les gens qui râlent qui viennent vous le dire. Et là, exceptionnellement, il n'y a plutôt que des gens qui ont dit que c'était bien.

Globalement, cette salle sera livrée, on va dire fin 2012, à moins qu'il y ait des recours, on ne sait jamais ! Cela arrive !

Sinon, que vous dire d'autre ? C'est une salle qui aura l'avantage de remplacer et la salle des fêtes et d'être en position de gradins, si nécessaire, et d'avoir une petite salle, un peu comme le bar dans la salle des fêtes, là, c'est-à-dire une salle facile à utiliser pour de petits groupes ; je pense à des copropriétaires, des fêtes de baptême, mariage, etc., des gens qui ont besoin d'une petite salle. Je pense que c'est un besoin, voilà !

Je constate que vous dites que vous êtes pour la salle de spectacle, mais vous allez quand même voter contre la délibération ? C'est les mystères de l'administration !

M^{lle} Naturel

On a dit qu'on votait pour.

M. le Maire

Ah bon ? Mais c'est la ZAC ! C'est une première.

M^{lle} Naturel

Ce n'est pas vrai. Quand il y a des logements sociaux, on vote pour. Quand il y a des crèches, on vote pour.

M. le Maire

Très bien. On va aller au vote.

M^{lle} Naturel

Vous n'avez pas répondu sur les architectes ? Est-ce qu'on peut savoir qui a fait...

M. le Maire

Le nom de l'architecte, je ne l'ai plus en tête.

M^{lle} Naturel

Pas celui-là, mais ceux du concours.

M. le Maire

On vous les donnera le 4.

M. Hervo

Je pourrai répondre à toutes vos questions à la commission du 4 janvier, elle est là pour cela. Il n'y a aucun problème, on viendra avec tous les dossiers et on vous expliquera tout cela. Je n'ai pas cela en tête.

M. le Maire

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier Jean-Pierre Hervo du travail qu'il fait. Quand on est maire, c'est très utile d'avoir un adjoint au maire tel que Jean-Pierre Hervo. Parce qu'il paraît que des choses se sont dites tout à l'heure ! On rate beaucoup de choses quand on s'absente.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Non ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 1 contre et 34 pour.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, M^{lle} HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, M^{lle} NATUREL, MM. FOULIARD, RANJL.

1 voix contre : M. CONWAY.

4.2 - Déclassement du lot de volume n° 1 correspondant au débord sous la rue Kléber du 1^{er} et du 2nd sous-sol du projet immobilier tertiaire sis 2/26, boulevard National, autorisation donnée à M. le Maire de céder un lot de volume correspondant.

M. le Maire

C'est quoi cette histoire ? Je le fais à la place de M. Hervo, sous son contrôle, mais je suis à côté de lui, donc je prends des risques ! Attentif !

L'immeuble qui sera construit dans le cadre de la rénovation du boulevard National, passage du tramway, etc., ZAC, cet immeuble a besoin d'un parking, comme vous le savez, et ce parking sera en particulier sous la rue Kléber. Donc, on déclasse une partie du sous-sol de Kléber pour pouvoir faire la partie de parking qui déborde sous la rue Kléber. C'est aussi simple que cela.

Il y a des questions ?

Je vous en prie, Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voulais poser la question : pourquoi seulement un parking de 84 places ?

M. Hervo

Figurez-vous que c'est une application du PLU, que vous n'avez pas dû voter d'ailleurs, je pense.

M. Conway

Je suis logique.

M. Hervo

C'est l'application de la règle du PLU, applicable aux immeubles à proximité immédiate d'une gare ou d'une station de tramway. Le ratio, je ne sais plus, je ne l'ai plus en tête, je ne le connais plus par cœur, mais c'est l'application stricte du PLU.

M. Conway

On vous entend mal.

M. le Maire

C'est l'application du PLU.

M. Hervo

C'est l'application stricte de la règle du PLU applicable à la zone, compte tenu de ce qu'il s'agit d'immeubles proches de...

M. le Maire

Du tramway.

M. Hervo

D'un transport en commun, en l'occurrence le tramway.

M. le Maire

Des questions autres ? Non ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc unanimité.

(Protestations des membres de l'Opposition.)

5 contre.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

5 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.

4.3 - Acquisition des parcelles cadastrées AG 99p, AG 100 et B 326 appartenant à Peugeot Citroën Automobile (PSA).

M. le Maire

C'est, vous savez, aux Champs-Philippe, l'immeuble qui est en cours d'être construit, ex-Peugeot. Nous allons acquérir un certain nombre de parcelles qui vont nous permettre de créer une nouvelle voie. Et cette nouvelle voie, il faut l'acquérir, l'aménager, et patati et patata. Je vous propose de les acquérir.

Y a-t-il des remarques particulières ? C'est la nouvelle rue qui va entre Verdun et Veuve-Lacroix.

Pas de remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

4.4 - Approbation et signature de la convention précaire Ville-Gécina.

M. le Maire

Gécina est en train de construire sur ce terrain un immeuble et il souhaite avoir une convention d'occupation précaire sur ces parcelles ou une partie de ces parcelles pour installer leur baraque de chantier, et donc c'est une convention avec eux.

Il y a des remarques particulières ? Des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Une abstention, oui. Une abstention et 34 pour.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

1 abstention : M. CONWAY.

4.5 - Rectification de la délibération n° DE-010710-088 du 1^{er} juillet 2010 relative à la rétrocession des parcelles communales de l'îlot SSL1.

M. le Maire

Rectification d'une erreur matérielle dans la délibération relative à la rétrocession des parcelles. C'est toujours l'affaire du cadastre historique des Champs-Philippe, qui est extrêmement morcelé. Au fur et à mesure de l'histoire, il y a des petits morceaux de parcelles à droite, à gauche, qui ont été probablement mal étiquetés au cours des années et au fur et mesure des cessions successives entre tous les différents propriétaires. Donc, on réétudie toutes ces parcelles et je vous demande de rectifier une délibération qui faisait référence à ces parcelles, et des parcelles qui sont aussi importantes... Il y a la parcelle, je ne sais plus : la B7, elle est à 15 mètres carrés ; une parcelle de 8 mètres carrés. Voilà, on remembre le parcellaire du quartier.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Des questions de forme ?

Oui, Monsieur Macé ?

M. Macé

Sur le vote, et je fais toute confiance à notre Directeur général des services, nous voterons pour quand cela concerne l'opération, réalisée par la Sablière, des 88 logements et contre sur le reste. Voilà, mais ce qu'on avait déjà fait précédemment.

M. Hervo

Vous pouvez me préciser les numéros ?

M. Macé

Ah non, ça, je ne peux pas vous préciser.

M. le Maire

Je ne peux pas, alors.

M. Macé

Je n'ai pas le plan, mais dans la délibération... enfin, je veux dire : les services sont en capacité de déterminer...

M. le Maire

... de faire votre travail !

M. Macé

Non, pas de faire leur travail, mais je pense...

M. le Maire

De faire « votre » travail.

M. Macé

... que c'est connu. Je n'ai pas le plan.

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Je voudrais simplement traduire autrement le propos de M. Macé. Je l'ai déjà fait, mais je le rappelle, je me répète moi aussi : vous êtes constamment d'accord quand il s'agit de faire des dépenses pour réaliser du logement social mais quand il s'agit de réaliser des recettes permettant de financer ce logement social, vous êtes contre. Dont acte.

M. le Maire

OK, merci. On vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

- B6-7-8-206-227p-239p-240p-241p-251-252 et 10-225p-226-244 pour partie, entre la ville de La Garenne-Colombes et la SEM 92 en vue du projet de La Sablière.

35 voix pour : *Unanimité*

- B-10p-13-14-15-16 pour partie, entre la ville de La Garenne-Colombes et la SEM 92 en vue du projet de Pitch.

31 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, CONWAY.*

4 voix contre : *M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.*

4.6 - Demande de financement au titre du Fonds d'Aménagement Urbain - ICF La Sablière - programme de 70 logements sociaux, avenue de Verdun.

M. le Maire

Avez-vous des questions particulières ? Personne ne sera contre, j'imagine ? Personne ne contestera qu'on est en train de construire le financement de ces 70 logements ?

M^{me} Labrousse

Et la subvention de 350 000 euros.

M. le Maire

Pas de questions particulières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci : 350 000 euros de subvention pour le logement social.

35 voix pour : *Unanimité*

4.7 - Acquisition d'un appartement et d'une cave (lots 52 et 23) sis 33, boulevard National, cadastrés section D n° 268, appartenant à M^{me} Issaad.

M. le Maire

Est-ce que vous avez des questions particulières ? Pas de remarques ?

Oui, Monsieur Conway ?

M. Conway

Oui. Est-ce que vous pouvez donner un peu l'historique parce que cette personne habite Colombes, c'est cela ? Je n'ai pas bien compris dans le rapport.

M. le Maire

M^{me} Issaad est propriétaire de lots dans un immeuble. Cet immeuble est dans une emprise qu'on voudrait arriver à contrôler : c'est l'emprise RATP. Vous savez où c'est ?

M. Conway

D'accord.

M. le Maire

Et nous souhaitons... Elle voulait vendre un appartement et nous achetons cet appartement.

M. Conway

D'accord. Quel est le montant de l'avis des Domaines ?

M. le Maire

À quelques euros près, c'est... Je ne l'ai plus en tête ; en tout cas, c'est le prix qu'elle souhaitait, elle.

M. Conway

Cela, c'est...

M. Hervo

Je peux compléter en disant que M^{me} Issaad est propriétaire d'un certain nombre d'appartements, sept, huit, je ne sais plus.

M. le Maire

Ce n'est pas le premier qu'on achète.

M. Hervo

On en a déjà acheté deux ou trois, sur sa proposition et sur son initiative, quasiment dans les premières prémices de notre opération de ZAC, et elle nous sollicite régulièrement pour qu'on lui achète un appartement supplémentaire. J'imagine que cela doit être cela, ses revenus, mais je ne le sais pas. Donc, là, elle est venue nous solliciter. Le rapport qualité/prix était convenable, on lui a acheté.

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Conway

D'accord. Je repose ma question : quel est le montant... ?

M. le Maire

Je ne l'ai pas là, mais on est dans les marges des Domaines.

M. Conway

Vous pourrez me le transmettre ?

M. le Maire

Oui, bien entendu.

M. Conway

Merci.

M. Hervo

C'est dans les ordres de grandeur.

M. le Maire

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Oui, Monsieur Fouliard ? Vous votez contre ?

M. Macé

On est contre.

M. le Maire

Vous quatre ?

M. Macé

Oui.

M. le Maire

Ah ! Excusez-moi ! On passe au calcul.

31 voix pour : M. Juvin, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUJILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, CONWAY.

4 voix contre : M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

4.8 - Acquisition d'un immeuble de rapport sis 51, rue Pasteur, cadastré section D n° 91 appartenant à M. Tixier.

M. le Maire

Y a-t-il des remarques particulières ? Pas de questions ? Non ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Comme question, on voudrait comprendre : on est passé d'un montant souhaité par ce monsieur de 1 200 000 à un résultat de la cour d'appel de 1 089 400 et d'un accord que vous avez eu avec lui à 1 175 000. Pourquoi vous n'avez pas été jusqu'au bout de l'appel ?

M. le Maire

Vous vouliez quoi précisément ? Je ne saisis pas.

M. Macé

Pourquoi, à ce moment-là, ne pas lui avoir... à part 25 000 euros, on est bien d'accord ; il avait une déclaration d'intention d'aliéner au départ de 1 200 000 et on arrive à 1 175 000.

M. le Maire

Oui ? Et donc, vous... ?

M. Macé

Et avec toute une procédure qui a dû coûter à la Ville une certaine somme de frais d'avocat.

M. le Maire

Non, c'est une procédure qui s'est étalée dans le temps.

M. Macé

On en est presque arrivé au montant qu'il souhaitait dès le départ, que vous ne souhaitiez pas, vous, parce que vous aviez indiqué, dans l'utilisation de votre droit de préemption : 765 000.

M. le Maire

Oui, absolument.

M. Macé

Donc, vous êtes d'accord, après, pour 1 175 000.

M. le Maire

Au lieu de 1 200 000.

M. Macé

1 200 000. Et vous n'avez pas été jusqu'au bout de l'appel. Mais pourquoi ?

M. le Maire

On a fait une économie de 25 000 euros.

M. Macé

Cela, je suis d'accord. Mais pourquoi le juge n'aurait pas confirmé 1 089 000, qui était le premier jugement ? Et pourquoi avoir voulu négocier et ne pas avoir été jusqu'au bout de l'appel ?

M. Conway

(Hors micro.) C'est la cassation.

M. le Maire

Non, mais, ce n'est pas cela, c'est que M. Tixier est d'accord sur ce prix. On a négocié avec lui. M. Tixier voulait 1 200 000 et nous négocions à 1 175 000. C'est plutôt pas mal ?

M. Macé

Je ne sais pas.

M. le Maire

Un accord a été trouvé avec M. Tixier à 1 175 000, donc on ne va pas s'en... Voilà ! Il y a eu négociation. Il y a eu négociation, on a gagné 25 000 euros.

Oui, Monsieur, je vous en prie, allez-y ?

M. Conway

Dans le dossier, à la lecture du dossier, je n'ai pas bien compris. Alors, j'ai peut-être mal compris, mais le montant des 1 200 000 a été fixé en appel et, à la lecture du dossier, j'ai cru comprendre que c'est M. Tixier qui allait en cassation.

M. le Maire

Oui, il s'est pourvu en cassation.

M. Conway

Alors que l'appel lui était favorable ? Mais quel est le point qui restait en divergence ? C'est cela que je ne comprends pas.

M. le Maire

Il s'est pourvu en cassation. Et l'idée, pour ne pas perdre du temps, des éléments de négociation longue, le fait de ne pas pouvoir disposer d'un appartement dont on a besoin, cette affaire fait qu'on a préféré négocier. On a gagné du temps, on a récupéré des appartements qui vont nous permettre de faire du relogement. Voilà ! Je ne saisis pas où est votre question. On a négocié plutôt que d'aller devant le juge.

M. Conway

Ce que je ne comprenais pas dans le dossier, c'était la position de M. Tixier qui, *a priori*, avait obtenu satisfaction en appel, si j'ai bien lu le dossier, et qui allait en cassation. Et je voulais savoir quels étaient les motifs ?

M. Hervo

Il faut lui demander, à lui.

M. Conway

Non, mais vous n'avez pas reçu un document ? Parce que ce n'était pas dedans. Vous n'avez pas reçu un document avec le pourquoi de son pourvoi ?

M. Hervo

Les documents juridiques n'expliquent pas les états d'âme des clients.

M. le Maire

M. Tixier, initialement, a fixé... c'était en 2008, je crois ?... 1 200 000.

M. Macé

2007.

M. le Maire

2007, raison de plus. Et donc, on fait une proposition qui est éloignée de lui. On discute, on va devant le juge. Le juge fixe un autre prix et le juge fixe le prix que vous voyez dans le dossier. M. Tixier, le temps passant, souhaite demander un prix... souhaite augmenter son prix ; il veut passer de 1 200 000 à 1 300 000. Donc, non content de la décision du juge, parce qu'il avait relevé ses prétentions, il va en cour de cassation. Il n'était pas content de la décision du juge, contrairement à ce que... Il n'était pas content. Il voulait relever ses prétentions, ce qui est légitime, et donc, il va en cassation. Et en cassation, on ouvre les négociations et on tombe d'accord sur 1 175 000.

Questions ?

M. Macé

Parce qu'il y avait une crainte qu'en cour de cassation, le jugement soit cassé et que vous aviez cette crainte-là ? Pour aboutir à...

M. le Maire

Non, ce n'est pas cela, c'est qu'on voulait garder du... Nous, nous avons besoin de l'immeuble. M. Tixier demande 1 300 000 en cassation. Il va en cassation parce que, derrière, il a l'idée d'avoir 1 300 000. Voilà ! Il y a une négociation, on a considéré que c'était trop élevé et on arrive à l'amiable à 1 175 000. On ne va pas s'en plaindre. Je ne vois pas quel est le débat, en fait ?

M. Macé

Pourquoi ne pas avoir été au bout de la cassation ?

M. Conway

C'est lui qui...

M. le Maire

Mais c'est lui, ce n'est pas moi, ce n'est pas nous, la cassation, c'est lui. C'est lui qui s'est pourvu en cassation.

M. Macé

Justement. Pourquoi ne pas avoir attendu la cassation pour savoir qu'est-ce qu'il en était par rapport ...

M. le Maire

On prend combien de temps ?

M. Macé

... au prix fixé par la cour d'appel de 1 089 000 ?

M. le Maire

Non, mais on aurait pris... Je connais juste... enfin, les délais, c'est quoi, la cassation ? On en aurait pris pour deux, trois ans.

M. Macé

Je ne sais pas cela.

M. le Maire

Oui, cassation, on repasse en première instance ; oui, on se prend trois ans dans la vue ! Voilà, il y a des moments où il faut savoir finir les choses.

En plus, tout le monde est content : nous, on paie moins que le prix initial, on paie 1 175 000,...

M. Hervo

Et lui est satisfait.

M. le Maire

... et lui est satisfait. Alors, je vais vous dire ! Et en plus, on n'encombre pas les tribunaux. Alors, je sais que vous avez un tropisme particulier pour les tribunaux, mais comme cela, ils pourront mieux s'occuper d'autres affaires, vous voyez ! (*Rires.*)

Ce ne sont pas les mêmes, d'ailleurs.

M. Macé

Oui, ce ne sont pas les mêmes.

M. le Maire

Mais c'est une grande famille ! C'est sûrement une grande famille.

On peut passer au vote ?

Oui, Monsieur ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Quand on parle de juge, M. Conway, il aime cela ! Allez-y, Monsieur Conway !

Oui, je suis d'accord, il faut trouver son credo, comme on dit. Allez-y ! Mais je ne suis pas juriste, moi, Monsieur Conway, donc je vous ferai des réponses...

Allez-y, je vous en prie !

M. Conway

Ça y est ?

M. le Maire

Je vais boire.

M. Conway

Cela vous fait du bien ?

M. le Maire

Boire ? Ah oui !

(M. le Maire remplit son verre d'eau.)

M. Conway

Écoutez, je suis ravi que cela vous fasse plaisir !

Sur cette affaire, vous dites qu'on a finalement payé moins que prévu. Mais non, parce que vous proposiez initialement la moitié. Donc, quand vous dites que vous ne spoliez pas les gens, est-ce que ce n'était pas, en fait, une tentative de spoliation qui me rappelle furieusement une affaire que j'ai évoquée à un Conseil Municipal précédent et dans laquelle vous allez profiter d'une situation d'urgence pour obtenir ou tenter d'obtenir des prix. Là, cela n'a pas marché, je m'en félicite.

M. le Maire

Excusez-moi, Monsieur, vous êtes en dehors des clous.

M. Conway

Vous m'interrompez, là ?

M. le Maire

Non, ce n'est pas cela. Je vous interromps parce que vous êtes en dehors du sujet. Je vais vous dire pourquoi.

M. Conway

Oui.

M. le Maire

La morale... bon ! 765 000 euros initialement, c'était une valeur « occupé ». Là, les appartements sont libres ; c'est pour cela que le prix est différent. Il faut lire les dossiers, apprendre et comprendre parce que, sinon, on ne sait pas.

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Allez-y ! Donc vous voyez, ce n'est pas le même prix.

M. Conway

Tout à fait. Est-ce que vous pouvez faire une petite multiplication de 765 par 1,20, qui est 20 % de décote logement occupé ?

M. Hervo

C'est 40 %, la décote.

M. le Maire

Monsieur Conway, c'est marqué « occupé » dans la délibération,...

M. Conway

Je comprends bien.

M. le Maire

... donc vous ne l'avez pas lue ! C'est marqué « occupé ».

M. Conway

Je comprends bien !

M. le Maire

Comme cela, je vous ai expliqué que vous auriez pu lire ce qui est expliqué.

M. Conway

Et alors, donc, par rapport au jugement intervenu, est-ce que ceci est de bon augure pour respecter... enfin, pas respecter mais suivre les recommandations de la cour d'appel dans l'autre cas qui nous a occupés dans un précédent Conseil Municipal ?

M. le Maire

Pardonnez-moi, je ne comprends rien à ce que vous dites.

M. Conway

Qui est rue Pasteur. M. Hervo sait, parce qu'il cherche à garder son calme.

M. le Maire

Refaites-moi...

M. Hervo, pour le coup, n'a pas la parole, exceptionnellement.

M. Hervo

(Hors micro.) Je ne la demande pas et je ne la prendrai pas.

M. le Maire

Monsieur Conway, vous pouvez me refaire... vous parlez de quelle affaire, à quel prix ? Allez-y, parce que je... Vous faites référence à quelle affaire et à quel prix ?

M. Conway

Je fais référence à l'affaire qui était au Conseil Municipal, que j'ai décrite longuement, ...

M. le Maire

Comment elle s'appelle ?

M. Conway

... que vous m'avez dit qui racontait n'importe quoi, qui était dans le même cas de figure d'une déclaration, d'une DIA et pour lequel vous proposiez un prix qui a été déjugé par deux fois, et en première instance et en appel. Et après, vous avez retiré votre offre en disant que vous n'étiez pas pressé pour l'acquiescer.

Vous avez une personne qui a ce bien, qui était son capital retraite. Ce logement, elle est dans l'incapacité de le louer parce que, évidemment, les locataires sont dans un avenir incertain, puisque toute cette zone est déclarée d'utilité publique.

Donc, je vous demande : est-ce que vous allez vous baser sur l'estimation qui a été faite par deux fois par les tribunaux d'instance et la cour d'appel pour solder cette affaire-là ?

M. le Maire

Monsieur Conway, vous êtes incapable de donner le nom de l'affaire et le prix. On est dans le vague le plus total. Est-ce que vous pouvez être un peu plus précis ?

Bon, alors, M. Conway sort ses affaires.

M. Conway

Ce que je vais faire, c'est juste vous demander... Je vais vous donner les références du Conseil Municipal et puis, vous allez le retrouver très vite.

(M. Conway met son ordinateur en route.)

M. le Maire

Posez une question précise, Monsieur Conway, excusez-moi !

M. Conway

Non, non, je n'ai pas besoin de la reposer.

M. le Maire

OK, merci !

M. Conway

Vous savez très bien de quoi il s'agit.

M. le Maire

Monsieur Conway, vous confondez et vous faites... excusez-moi, vous faites de l'amalgame. Là, on a une affaire extrêmement simple. Il y a quelqu'un qui veut vendre son bien, on se met d'accord sur le prix. On se met d'accord sur le prix !

(Rire de M. le Maire.)

Tout le monde est d'accord ! Tout le monde est content et vous venez... Je ne sais pas !

Bon, ce n'est pas grave, on va passer au vote. M. Conway nous redonnera les chiffres, les éléments précis auxquels il fait mystérieusement référence et on verra.

Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

31 voix pour : M. Juvin, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, CONWAY.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

M. Conway a voté pour. Oui, je sais, c'est curieux ! Les voies du seigneur sont impénétrables !

M. Conway

C'est pour cela, Monsieur le Maire, que vous êtes dans une... Vous voulez toujours avoir une logique d'affrontement là-dessus.

M. le Maire

Alors là, pas du tout, et surtout pas à cette heure-là !

M. Conway

Sur cette affaire-là, je vote pour parce qu'il y a un protocole et qui correspond au prix qui était demandé et la personne est d'accord. Elle était en position plutôt de force...

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway, on va passer au point suivant, si vous me permettez.

M. Conway

Non, non !

M. le Maire

Alors, rapport...

M. Conway

Non, non, Monsieur le Maire, vous me dites...

M. le Maire

Si, si, on va passer au point suivant.

M. Conway

Monsieur le Maire, vous vous étonnez de mon vote, permettez-moi de l'expliquer.

M. le Maire

Le point 4.9.

Voirie, Propreté, espaces verts

4.9 - Rapports annuels 2009 du SIPPAREC, SIGEIF, Syndicat des Eaux de la presqu'île de Gennevilliers, SYELOM, SIFUREP et des délégataires de services publics pour les marchés, la fourrière automobile, l'assainissement, la crèche Voltaire.

(M. le Maire et M. Conway parlent simultanément.)

M. Conway

Et donc là-dessus, sur le vote pour, c'est parce que ce protocole, il est parfait.

M. le Maire

Vous avez reçu les dossiers de la CCSPL.

M. Conway

Et par contre, il traduit une pratique désastreuse...

M. le Maire

Monsieur Conway ! Monsieur Conway !

M. Conway

... de la Municipalité dans ce secteur-là. Merci.

M. le Maire

Alors, ensuite, qui a des commentaires à faire sur la CCSPL ? Pas de questions ? Personne ? Je vous remercie.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Juste, s'il était possible de nous renvoyer la dernière page du rapport d'activité du multi-accueil Voltaire année 2009 parce que, malheureusement, mais cela devait être à partir de feuilles couleurs, c'est un peu compliqué de lire la légende.

M. le Maire

D'accord. OK, cela marche.

M. Macé

Si on pouvait nous renvoyer juste la dernière page.

M. le Maire

La dernière page.

M. Macé

Par mail, sans problème.

M. le Maire

Pas de questions ? Pas de remarques ? On peut prendre acte. Merci beaucoup.

Pour les derniers points, M^{me} Gaillabaud va nous faire une présentation globale des questions EOLE, Grand Paris, Arc Express. C'est une présentation qui mixe les deux délibérations.

4.10 - Contribution de la Ville de La Garenne-Colombes au débat public du réseau de transport public du prolongement de la ligne RER E (EOLE).

4.11 - Contribution de la Ville de La Garenne-Colombes aux débats publics du réseau de transport public du Grand Paris et du projet Arc Express.

M. le Maire

La Ville de La Garenne-Colombes est interrogée, comme toutes les Villes, pour savoir si nous sommes d'accord... enfin, ce que nous pensons des projets EOLE, Arc Express et Grand Paris.

Je vous en prie, Madame Gaillabaud ?

M^{me} Gaillabaud

Merci, Monsieur le Maire.

Une réflexion a été faite sur l'avenir de la métropole parisienne, tant par l'État que par la Région. De ce fait, cela explique qu'il y ait trois projets de transport majeurs qui sont en cours de débat public actuellement.

Le premier concerne le prolongement du RER E dit EOLE. Donc, ce premier projet porté par le STIF et Réseau Ferré de France consiste à prolonger ce RER vers l'ouest :

- un, pour désaturer le RER A et la ligne 1 du métro ;
- deux, pour réaliser la liaison Est-Ouest
- et enfin, pour donner un nouvel accès à La Défense.

Un tunnel sera créé entre La Défense et Saint-Lazare avec trois possibilités de tracé :

- un qui passe par l'avenue des Ternes ;
- l'autre qui passe par la porte Maillot
- et le troisième par la porte de Clichy.

Deux nouvelles gares sont prévues à La Défense, avec également trois variantes :

- sous le CNIT,
- sous le boulevard circulaire,
- sous l'avenue Gambetta.

Une deuxième gare est prévue à Nanterre-La-Folie dans le quartier des Groues. Je vous dirais que le début des travaux est prévu pour 2013 pour une mise en service en 2020, que le coût oscille entre 2 et 2,8 milliards d'euros, dont 1 milliard pour le tunnel. Voilà !

Pour ce projet, je vous demande, mes chers collègues :

- un, de donner un avis favorable au prolongement du RER E ;
- d'autre part, d'affirmer la volonté de La Garenne-Colombes, donc de choisir le tracé *via* la porte Maillot et la station de La Défense sous le CNIT ;
- d'affirmer la volonté de La Garenne-Colombes d'implanter une gare à Nanterre-La-Folie parce qu'elle est proche du quartier des Champs-Philippe ;
- d'affirmer la volonté de la Ville également que cette nouvelle ligne n'affectera pas les trains Transilien et la fréquence au niveau des gares de La Garenne-Colombes et des Vallées ;
- donc, d'autoriser M. le Maire à transmettre cette contribution à la commission particulière du débat public sur le prolongement E.

M. le Maire

Merci beaucoup, Madame Gaillabaud.

Qui veut la parole ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Conformément à la loi sur le Grand Paris, ce soir, notre commune a à émettre son avis sur les projets présentés. C'est un moment important pour l'ensemble des Franciliens et donc des Garennois par rapport au développement indispensable à réaliser et à la modernisation des transports en commun.

Dans cet avis, il nous est proposé, donc, les différents projets dont le Grand Huit, Arc Express et EOLE.

Des discussions, comme nous le savons tous, sont en cours pour qu'en fin de compte l'ensemble des projets puissent se réaliser dans un maillage qui reste à construire avec précision mais qui montre bien que les projets ne s'opposent pas mais doivent être complémentaires. Nous savons tous qu'il y a des problèmes de financement et donc que les deux projets ne peuvent pas se réaliser.

C'est pour cela qu'il faut certainement trouver un compromis de réalisation des deux projets par rapport à ce qui nous est proposé dans les différents dossiers dans le cadre du débat organisé conformément aussi à la loi, que notre Ville est partie prenante dans, en particulier, le tracé de l'Arc Express, où on a des propositions précises de la boucle Nord par rapport... je vais rentrer un peu dans le technique et dans la présentation, mais sur le tracé bleu, à partir d'une gare qui pourrait être située place de Belgique, qui pourrait se prolonger dans le secteur des Vallées, une deuxième gare (qui est ce premier tracé), qui me semble, vis-à-vis de nos concitoyens, un tracé intéressant par rapport à la desserte proposée et à l'enjeu qui est bien entendu d'avoir une rocade autour de Paris permettant de ne plus être obligé d'aller à Paris pour prendre d'autres modes de transport, de continuer évidemment à avoir un maillage intéressant par rapport aux modes de transport existants ou qui sont en train d'être réalisés ; je pense au T2, en particulier, avec aussi le futur T1 en cours de réalisation. Ce maillage prend forme et paraît important par rapport au soulagement qu'il faut attendre sur l'utilisation des transports.

Je crois, ce soir, que la proposition de la Région, la proposition dans le cadre du Grand Huit, permet l'amélioration attendue. Je crois qu'on est tous conscients, quand on rencontre celles et ceux qui utilisent les transports en commun, du stress permanent qu'ils ont en termes d'utilisation, du fait que la modernisation attendue de l'ensemble du matériel roulant a commencé à être programmé mais nécessitera du temps et des financements, et que, dans ce cadre-là, il est nécessaire que nous nous prononcions sur :

- premièrement, la continuité du Plan de mobilisation des transports adopté par la Région, et je rappelle soutenu par l'ensemble des Départements de la région Île-de-France dont le Conseil général des Hauts-de-Seine dans sa séance du 23 octobre 2009. J'allais dire : tout le monde est bien conscient que ce Plan de mobilisation a son utilité ;
- et le projet ou les projets qui nous sont présentés ce soir en complément de ce qui est à réaliser.

Donc, moi, je suis favorable à ce que nous donnions un avis favorable sur les deux projets qui nous sont présentés, ainsi qu'EOLE, nous permettant de prendre en compte la demande plus spécifique de notre commune vis-à-vis des habitants qui attendent la réalisation de cette rocade.

J'aurai évidemment, à partir de là, des compléments à apporter, comme je le disais à M. le Maire, sur votre projet de délibération.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

D'autres remarques ?

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Je vais faire bref et dire que sur ce sujet-là, je crois qu'il n'y aura pas de scission ou de différence significative entre les tendances politiques du Conseil Municipal. Je crois qu'on est tous bien d'accord, au moins sur les choses les plus fondamentales.

Arc Express et le métro Grand Paris ont tous les deux des caractéristiques très différentes mais très complémentaires, et très génératrices de bienfaits pour La Garenne-Colombes : Arc Express par un raccordement de La Garenne-Colombes sur une orbite interbanlieue de cabotage et le Grand Paris en mettant La Garenne-Colombes à une encablure de station permettant de rejoindre les grands centres économiques et les aéroports internationaux.

Je crois que nous faisons tous le même constat : c'est que les deux projets, compte tenu de leur coût prévisionnel, il est certainement inimaginable qu'ils puissent se faire tous les deux. Par contre, on doit pouvoir raisonnablement orienter ces projets sur une fusion, une combinaison des deux, conservant les avantages principaux de l'un et de l'autre. Sur ce point, on est d'accord, d'autant que La Garenne-Colombes, vous l'avez dit, Monsieur Macé, mais c'était une évidence, avec le T2 et la gare SNCF, on a là un lieu d'interconnexion entre plusieurs moyens de transport tout à fait idéal.

M. le Maire

Merci.

D'autres remarques ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Pour notre part, on a un avis un peu différent.

On est tous d'accord sur le fait que les projets Arc Express et Grand Paris sont complémentaires, et EOLE.

Par contre, en termes de financement, M. Christophe Macé disait : « il y a un problème de financement », évidemment, si on peut tout payer, ce n'est pas un choix politique, on dit : « En avant ! ».

Nous, notre avis, il est que sur Arc Express, qui est de l'ordre de 6 milliards, et le Grand Paris, qui est de l'ordre de plutôt 20 à 25 milliards, on a un financement qui est relativement bien identifié sur Arc Express et pour Grand Paris, c'est encore flou. Ce qu'on comprend, c'est que l'idée du Grand Paris, c'est de se financer sur le droit à bâtir autour des voies ferrées.

Donc, pour nous, on émet un avis favorable pour le projet Arc Express et on se réserve sur le Grand Paris parce qu'on estime que le projet, en termes de financement, n'est pas *secure*.

Par rapport aux projets Arc Express et Grand Paris, Arc Express visait plutôt à faciliter la vie quotidienne des Franciliens – je schématise – et le Grand Paris visait à renforcer l'attractivité de la ville-Paris au niveau européen mondial. Je suis persuadé que dans l'ordre de priorité, s'il y a un choix à faire, si le financement n'est pas possible pour tout, nous, notre avis, c'est qu'Arc Express doit être la priorité parce que, indirectement, il servira aussi la ville-monde parce qu'investir et s'installer dans une ville où on ne peut pas circuler au quotidien, cela nuit à son attractivité.

Donc, on a un avis favorable pour Arc Express et une réserve sur le Grand Paris et un avis favorable, comme vous le suggérez, pour le projet EOLE avec le tracé porte Maillot et La Défense.

M. le Maire

Merci.

D'autres remarques ? Quelqu'un veut-il compléter ?

En réalité, il n'y a pas beaucoup de débat entre nous, on est tous d'accord.

D'un côté, il y a un grand RER qui rejoint les aéroports, les centres d'affaires, porté par le gouvernement ; de l'autre côté, il y a un métro qui rejoint les villes en cabotage. Et on nous demande notre avis sur les deux.

En réalité, les deux sont intéressants mais les deux n'ont pas le même but. Et donc, il nous paraît effectivement intéressant de donner un avis favorable aux deux projets tout en soulignant que ce qui est aussi important pour nous, c'est la desserte locale. C'est vrai que le fait que la place de Belgique puisse être desservie, ainsi que le quartier des Vallées d'ailleurs dans une option, dans le cadre de l'Arc Express, est effectivement très intéressant.

EOLE, pour le coup, pose vraiment beaucoup moins de problèmes.

Oui, Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voulais juste aussi, par rapport... les projets ne sont pas si contradictoires que cela en termes de desserte des grands aéroports et tout...

M. le Maire

Ils ne sont pas contradictoires, ils ne sont finançables tous les deux.

M. Conway

Non, mais dans le sens que si on ne fait pas tout de suite le projet Grand Paris, il y a une amélioration des dessertes, puisqu'il y a un autre projet qui est en cours, lui qui a été déjà acté, qui est un projet porté par la SNCF, de desservir, de faire une liaison directe et rapide entre Roissy et gare de l'Est-gare du Nord et que, par le projet de prolongement EOLE qui relie à La Défense, à court terme, on a une solution qui est meilleure du point de vue vitrine pour les gens qui atterrissent à Roissy.

M. le Maire

Merci.

J'ajoute que la proposition que je vous fais de délibération à La Garenne-Colombes serait soutenue par le syndicat des communes auquel nous avons adhéré, ce qui est une manière de montrer qu'en fait, à plusieurs, on est plus forts. C'est vrai que La Garenne-Colombes crierait dans son désert que nous voulons une gare place de la Belgique, on serait un peu seuls ! Là, si nous pouvons être appuyés par l'ensemble des communes du syndicat, cela a un autre poids. C'est une des raisons pour lesquelles je crois que nous avons bien fait d'adhérer à ce syndicat.

Monsieur Macé, sur le texte, vous vouliez qu'on fasse référence à... ? Excusez-moi ! Allez-y !

M. Macé

Alors, sur le projet de délibération qui m'a été envoyé par les services, je voudrais tout d'abord que l'on puisse rajouter la délibération du Conseil régional approuvant le Plan de mobilisation pour les transports en Île-de-France.

M. le Maire

Oui, d'accord.

M. Conway

(Hors micro.) C'est sur quelle... ?

M. Macé

C'est sur contribution de la Ville de La Garenne-Colombes au débat public du réseau de transport public du Grand Paris et du projet Arc Express.

M. le Maire

OK, très bien. Donc, M. Macé, pour des raisons qui ne sont pas politiques, veut la référence à une délibération du Conseil régional. Ensuite ?

M. Macé

Je souhaiterais que soit indiquée la délibération du Conseil général. Vous ne pouvez être que pour, Monsieur Juvin ?

M. le Maire

Soit.

M. Macé

Du 23 octobre 2009, approuvant le Plan de mobilisation pour les transports en Île-de-France et le protocole d'intention.

M. le Maire

Très bien.

M. Macé

Et je voudrais que, dans un considérant, soit rajouté, en premier si c'était possible, évidemment la nécessité absolue d'améliorer les transports en commun en Île-de-France, pour bien acter que c'est ce qui nous lie en premier par rapport à l'ensemble de ces délibérations.

M. le Maire

Cela tombe bien, c'est fait pour cela. Parfait !

Tout le monde est d'accord ? Pas de remarques particulières ?

(M. Conway demande la parole.)

Oui, cela ne mange pas de pain de demander que les transports soient plus rapides. Plus sûrs aussi !

Oui, Monsieur ?

M. Conway

C'est juste pour demander que, dans l'avis, on sépare bien l'avis favorable parce que vous donnez un avis favorable aux deux projets...

M. le Maire

Oui, absolument.

M. Conway

... et les deux projets ne sont pas automatiquement liés, donc je souhaite qu'il y ait une demande d'avis pour chacun.

M. le Maire

Ce que je vous propose d'adopter, Monsieur Conway, le texte tel qu'il vous est soumis, agrémenté des trois points que M. Macé vient de... Sinon, on ne va jamais s'en sortir. On vote comme cela ? Je vous fais cette proposition, donc on va voter dessus.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vous êtes contre ou vous vous abstenez ?

M. Conway

Je suis contre quoi ?

M. le Maire

La décision telle qu'amendée par M. Macé ?

M. Conway

Non, vous me dites... D'accord, et après vous traitez ma demande ?

M. le Maire

C'est ce texte amendé avec les trois points que M. Macé vient très clairement de donner. C'est cela que je soumetts au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

35 voix pour : Unanimité

Le point suivant sur les décisions du Maire.

M. Conway

Non, Monsieur le Maire, je vous ai dit... Vous avez demandé sur le principe d'ajouter cela et moi, je vous demande de pouvoir donner un avis différent sur le projet Arc Express...

M. le Maire

J'ai bien noté.

M. Conway

Vous l'avez noté ? D'accord.

M. le Maire

Non, ce n'est pas cela, je l'ai bien noté, mais j'ai soumis au vote la proposition amendée par M. Macé.

M. Conway

D'accord. OK, on est d'accord.

Et puis, autre chose : vous n'avez pas fait l'avis pour EOLE. Vous l'avez sauté parce que...

M. le Maire

Absolument parce qu'il y a eu un *mismatch*, il y a eu une présentation par EOLE par M^{me} Gaillabaud et un commentaire d'Arc Express par M. Macé. Vous avez raison.

(Brouhaha.)

Sur EOLE, j'imagine... Personne n'a de remarque particulière ?

M. Conway

Si, j'ai une remarque.

M. le Maire

Allez-y !

M. Conway

Nous, on ne se prononce pas sur la gare des Groues.

M. le Maire

Sur la gare des Groues ?

M. Conway

Sur le tracé.

M. le Maire

Quand vous dites « nous », c'est qui au Conseil Municipal ? C'est vous ? Quand vous dites : « nous ne nous... ».

M. Conway

Parce que j'ai discuté avec nos adhérents et les sections des communes voisines.

M. le Maire

D'accord, donc c'est vous.

Nous votons sur EOLE. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci. Donc 35 et 1 réserve.

PROJET EOLE

35 voix pour : *Unanimité*
M. Conway émet une réserve sur la station « les Groues »

PROJET ARC EXPRESS

35 voix pour : *Unanimité*

PROJET GRAND PARIS

34 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.*

1 voix contre : *M. CONWAY.*

V - Divers

5.1 - Décisions.

N° 2010/207 : Contrat avec l'association La Boîte à Musiques pour l'organisation d'un concert.

N° 2010/208 : Contrat avec l'association Effernaissance pour la programmation de visites guidées et chantées, le samedi 23 octobre 2010 au Mastaba 1.

N° 2010/209 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de mobilier urbain de voirie pour les besoins de la ville de La Garenne-Colombes.

N° 2010/210 : Marché à procédure adaptée relatif à la préparation, la fourniture et plantation d'arbres pour les voies et groupes scolaires de la ville de La Garenne-Colombes.

N° 2010/211 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de chrysanthèmes et de plantes bisannuelles.

- N° 2010/212 : Avenant n° 2 à l'appel d'offres ouvert : marché de fabrication, fourniture et livraison de repas et de goûters en liaison froide destinés aux convives des différents sites de restauration pour la commune et le CCAS de La Garenne-Colombes.
- N° 2010/213 : Appel d'offres ouvert : marché de fabrication, fourniture et livraison de repas et de goûters en liaison froide destinés aux convives des différents sites de restauration pour la commune de La Garenne-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes. Lot 1 restauration à destination des convives de la commune.
- N° 2010/214 : Contrat avec l'association Artemuse relatif à l'organisation d'une animation dans le cadre de la foire internationale de l'art contemporain.
- N° 2010/215 : Convention de partenariat tripartite entre la ville de La Garenne-Colombes, la société Domeau et Pérès et le restaurant l'Instinct.
- N° 2010/216 : Avenant n° 1 au MAPA 2009/VOI/09/01 : travaux d'aménagement de voirie de la rue Voltaire à La Garenne-Colombes. Lot 2 éclairage public.
- N° 2010/217 : Marché à procédure adaptée relatif à la réfection du bloc sanitaire du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2010/218 : Contrat avec la S.E.S. des Frères Bouglione pour le Noël des enfants du personnel communal.
- N° 2010/219 : Contrat avec l'association Bobine et Compagnie relatif à un spectacle pour enfants prévu le jeudi 28 octobre 2010 au Foyer des Arts et Loisirs dans le cadre des accueils de loisirs.
- N° 2010/220 : Avenant n° 1 au MAPA 2009/VOI/09/01 travaux d'aménagement de voirie rue Voltaire à La Garenne-Colombes. Lot 1 voirie et aménagements divers.
- N° 2010/221 : Marché à procédure adaptée relatif aux prestations d'entretien de la fontaine et des installations hydrauliques du rond-point de l'Europe.
- N° 2010/222 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, création et pose de décors de Noël de la commune de La Garenne-Colombes – Lot n° 1 : fourniture et pose de traversées décoratives en sapin naturel et sapins avec décorations. Lot n° 2 : fourniture, création et pose de décors de Noël dans les différents sites de la commune.
- N° 2010/223 : Convention avec l'association Eclat de Rêves relative à un spectacle pour enfants, dans le cadre des accueils de loisirs, prévu le mercredi 2 novembre 2010 au Foyer des Arts et Loisirs.
- N° 2010/224 : Aliénation d'un véhicule appartenant à la ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2010/225 : Installation d'une benne et de trois places de stationnement pour les véhicules de chantier sur le parking de l'Hôtel de Ville intervenant sur la réfection du bloc sanitaire de l'Hôtel de Ville.
- N° 2010/226 : Autorisation d'occupation du square Guy Môquet, les 20 et 21 novembre 2010 Pour une représentation de marionnettes.
- N° 2010/227 : Contrat avec la compagnie 3 chardons relatif à un spectacle pour enfants prévu le mercredi 10 novembre 2010 à l'école élémentaire Voltaire dans le cadre des accueils de loisirs.
- N° 2010/228 : Avenant n° 3 à l'appel d'offres ouvert du groupement de commande constitué de la mairie de La Garenne-Colombes et du CCAS de La Garenne-Colombes : marché de fabrication, fourniture et livraison de repas et de goûters en liaison froide destinés aux convives des différents sites de restauration pour la commune et le CCAS – lot 2 : restauration à destination des convives du CCAS.
- N° 2010/229 : Contrat avec l'association « Bla-blas contes et rêves » relatif à la lecture de contes à la bibliothèque municipale prévue le mercredi 8 décembre 2010.
- N° 2010/230 : Contrat avec la société « matière active » relatif à l'atelier pour enfants intitulé « ma carte de vœux version scrap » prévu le samedi 20 novembre 2010 à la bibliothèque municipale.
- N° 2010/231 : Contrat avec la société « matière active » relatif à l'atelier de scrapbooking prévu le samedi 4 décembre 2010 à la bibliothèque.
- N° 2010/232 : Contrat de location de matériel d'illumination pour les fêtes de Noël 2010.
- N° 2010/233 : Avenant n° 1 à l'appel d'offres ouvert AO 2009-05 - prestation de collecte en porte à porte et évacuation des déchets ménagers et assimilés, d'enlèvement et de traitement des déchets spécifiques et de prestations de nettoyage - lot n° 1 : prestations en collecte de porte à porte des déchets ménagers et assimilés et d'enlèvement et de traitement des déchets spécifiques.
- N° 2010/234 : Convention avec l'ADPEP 92 pour l'organisation de classes patrimoine sans nuitée durant l'année 2011 pour les besoins des écoles de La Garenne-Colombes.
- N° 2010/235 : Contrat de maintenance et de réparation du photocopieur du centre technique municipal.
- N° 2010/236 : Marché d'entretien et de maintenance préventive de la porte sectionnelle et du rideau métallique motorisé du centre technique municipal 2 rue Carnot 95270 Bezons.

N° 2010/237 : Contrat avec la « compagnie 3 chardons » relatif à un spectacle pour enfants prévu le mercredi 1^{er} décembre 2010 à l'école élémentaire Voltaire dans le cadre des accueils de loisirs.

N° 2010/238 : Convention avec « l'association Eclat de Rêves » relative à un spectacle pour enfants prévu le mercredi 22 décembre 2010 à l'école élémentaire Voltaire dans le cadre des accueils de loisirs.

N° 2010/239 : Avenant n° 2 au marché négocié n° MN/2008/12-12 - Travaux de construction d'une médiathèque située 20-22 rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes - Lot 12 plomberie.

N° 2010/240 : Avenant n° 3 au marché négocié n° MN/2008/12 - Travaux de construction d'une médiathèque située 20-22 rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes - Lot 1 gros œuvre.

N° 2010/241 : Avenant n° 3 au marché d'appel d'offres ouvert n° AOO/08/07 - Travaux de construction d'une médiathèque située 20-22 rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes - Lot 10 électricité.

Vous avez des remarques ? Pas de remarques sur les décisions du Maire ? Pas de questions ?

5.2 - Questions orales.

M. le Maire

Qui veut la parole ?

Monsieur Fouliard, je vous en prie ?

M. Fouliard

Monsieur le Maire, le vendredi 26 novembre, s'est tenu un conseil de quartier des Vallées, sans qu'aucun élu de l'Opposition n'ait été convié, ni même informé. Nous avons déjà, à plusieurs reprises, et lors du dernier Conseil Municipal notamment, fait part de notre étonnement devant ce que nous avons de plus en plus de mal à qualifier d'oubli, autour de plusieurs manifestations au sein de la commune.

Aussi, Monsieur le Maire, je vous demande une nouvelle fois de nous préciser les raisons d'une telle situation.

M. le Maire

Merci, Monsieur Fouliard.

La réunion du quartier des Vallées a été annoncée par boîtage dans le quartier des Vallées, sur le site Internet de la Ville et sur les panneaux administratifs de la Ville. Enfin, dire que je n'invite pas sciemment, puisque c'est supposé, l'Opposition, c'est un peu facile. Si cela a pu être le cas, j'en suis désolé, mais vous reconnaîtrez tous, je crois, ici qu'il n'y a pas une manifestation publique d'importance où je ne présente pas, y compris à la population, particulièrement la tête de liste de l'Opposition, alors que rien ne m'y oblige, bien entendu.

Monsieur Fouliard, deuxième question ?

M. Fouliard

Plusieurs parents m'ont fait part de leur regret de voir les spectacles de fin d'année de danse supprimés sur la durée de la construction de la salle des fêtes. Les salles polyvalentes et autres gymnases n'auraient-ils pas permis de maintenir ce type de manifestation, même sous un format aménagé ? Pouvez-vous nous indiquer si des solutions alternatives ont été envisagées ? Si oui, lesquelles ?

M. le Maire

Monsieur Fouliard, un maximum de manifestations ont été maintenues ou transférées vers d'autres lieux avec l'accord des conseils d'administration des associations, et le plus grand nombre de manifestations et d'activités seront maintenues, bien entendu.

Monsieur Fouliard, autre question ?

M. Fouliard

Pouvez-vous nous tenir informés de la suite donnée au projet de réaménagement du marché des Vallées annoncé il y a trois ans ?

M. le Maire

L'étude de faisabilité réalisée sur ce projet révèle des coûts très importants : construire un parking sous le marché, puis reconstruire le marché, sans compter les contentieux qui naîtraient sûrement de ce chantier, je ne vous fais pas de dessin. Pour l'instant, nous ne pouvons pas supporter le coût de l'opération. Cela viendra évidemment toutefois et je pense que nous en reparlerons le moment venu.

Monsieur Fouliard, encore ?

M. Fouliard

La nouvelle année approchant à grand pas, je vous remercie de bien vouloir nous communiquer les dates des différentes cérémonies de vœu.

M. le Maire

- Personnalités : 13 janvier

- Personnel communal : 21 janvier
- Communautés religieuses : 25 janvier

Monsieur Fouliard, encore ?

M. Fouliard

Oui. Trop souvent, les convocations aux commissions nous sont adressées à peine une semaine en amont de la date à laquelle elles se tiennent. La plupart du temps, elles sont planifiées en journée. Ce délai d'une semaine est donc très difficilement compatible avec la gestion d'un planning professionnel, où les déplacements et les réunions sont souvent planifiés quelques semaines à l'avance. N'est-il pas possible, au moins pour les commissions dont les dates sont conditionnées par des échéances contractuelles (appels d'offres, marchés publics), d'établir un planning prévisionnel qui nous serait communiqué au mois le mois ?

Je vous remercie.

M. le Maire

Je vous remercie. Je crois que nous allons réfléchir à votre proposition.

Monsieur Ranji, je crois que vous avez des questions aussi ? Deux, trois, quatre ?

M. Ranji

Trois.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, plusieurs projets d'intercommunalité voient le jour autour de notre ville. Qu'en est-il d'un éventuel projet pour La Garenne-Colombes ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Monsieur Ranji, la Ville y réfléchit naturellement. Toutefois, la loi a changé, comme vous le savez, il y a quelques semaines et a bouleversé la donne. Je rappelle que La Garenne-Colombes a adhéré au SIEP en juillet dernier, le Syndicat Intercommunal d'Études et de Projets des Deux-Seine, ce qui est un début de réponse.

Monsieur Ranji, d'autres questions ?

M. Ranji

Deuxième question : depuis de nombreuses années, nous vous avons sollicité pour la signature de la convention « Ville amie des enfants – UNICEF ». Vous avez donné votre accord pour la signature de cette convention et, à ce jour, la convention n'est toujours pas signée. Pourriez-vous nous indiquer quand cette convention sera signée par la Ville afin de mettre en place les différentes actions ?

M. le Maire

Monsieur Ranji, en 2007, vous n'étiez pas là, mais nous devions signer une charte lors des festivités garennoises. Les exigences assez exorbitantes à l'époque de la présidente UNICEF des Hauts-de-Seine dépassaient les possibilités financières de la Ville, tout simplement. Nous n'avons donc pas pu donner suite comme nous le voulions.

Je crois que vous avez encore une question, Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Une dernière ! Après, promis, j'arrête.

Pourriez-vous informer les membres du Conseil Municipal de l'existence d'un projet de construction à la place des constructions où se trouve, entre autres, un restaurant à l'angle de la rue Sartoris et de la rue Voltaire ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

À l'angle de la rue Sartoris et de la rue Voltaire ? Un restaurant ? Oui, il y a un restaurant, absolument : le Voltaire !

Écoutez, il y a un PC qui est en cours d'instruction, d'un immeuble d'habitation avec des commerces. C'est un vieux projet, c'est un peu un serpent de mer, cette affaire !

Monsieur Macé, vous avez des questions, je crois ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Croix-Rouge occupe depuis plusieurs années un local situé rue des Champs-Philippe et appartenant à la Ville. Lors du dernier Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale, le 11 décembre dernier, j'ai interrogé M^{me} Monique Mangeard, maire-adjointe à l'Action sociale, sur le devenir de ce local et le projet de déménagement rue Drouilly.

Je vous demande d'indiquer aux membres du Conseil Municipal l'état d'avancement du projet de relogement de la Croix-Rouge : dans quel local et à quel moment ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire

Monsieur Macé, vous savez que le projet initial était de reloger la Croix-Rouge française à La Garenne-Colombes rue Drouilly dans les locaux qui nous appartiennent mais qui étaient désaffectés depuis un certain temps. Cela, c'était le projet initial. D'ailleurs, nous avons provisionné une somme au budget pour éventuellement faire des travaux. Il se trouve que, depuis, nous nous sommes techniquement intéressés à la question : l'affaire est un peu plus complexe pour des questions d'étanchéité. C'est un immeuble un peu ancien et il y a d'études actuellement en cours sur l'état du bâti. L'idéal, c'est que je puisse vous proposer de présenter au budget en mars prochain un état assez précis des choses.

Monsieur Macé, allez-y ?

M. Macé

Je vous demande de dresser la liste des procédures engagées à l'encontre de sociétés d'architectes suite aux bâtiments neufs ou rénovés réalisés par la Ville.

Merci pour votre réponse.

M. le Maire

À ma connaissance, il y a un seul contentieux de cette nature : un contentieux en garantie décennale, suite à des travaux au complexe sportif Marcel Payen. La Ville a assigné solidairement la société Mathis qui avait fait les travaux et le cabinet d'architectes Godet en indemnisation des locaux sportifs ; je parle sous le contrôle de M. Dransart, qui hoche la tête dans le bon sens, donc je n'ai pas dû dire beaucoup de bêtises !

Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Lors du Comité Technique Paritaire du 26 octobre dernier, vous avez présenté un nouvel organigramme des services municipaux. Je rappelle que vous avez refusé à l'Opposition municipale de siéger dans cette instance. Pourriez-vous présenter à l'ensemble des membres du Conseil Municipal la nouvelle organisation des services municipaux ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé. Je crois savoir que l'organigramme est même disponible sur le site Internet de la Ville : « www.lagarennecolombes.fr ».

Encore une dernière, Monsieur Macé ?

M. Macé

La bibliothèque municipale est actuellement ouverte le dimanche de 10 heures à 13 heures. Pourriez-vous indiquer aux membres du Conseil Municipal s'il existe un projet de l'ouvrir le dimanche après-midi ? Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Comme vous le savez, la bibliothèque a été ouverte le dimanche depuis quelques années, à la demande de la Majorité actuelle. À l'époque, je ne me souviens pas avoir reçu beaucoup de félicitations, donc maintenant, vous vous préoccupez de l'après-midi. Je crois que c'est une bonne question et il faudra se poser la question lors de l'ouverture de la prochaine médiathèque.

Et M^{lle} Naturel, qui passe la dernière ! Je suis confus, Mademoiselle Naturel, parce que je vous aurais donné la parole avant.

M^{lle} Naturel

Pas de souci !

M. le Maire

Je vous en prie ?

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le savez, notre Ville vient d'adhérer, avec cinq autres communes (Courbevoie, Rueil-Malmaison, Puteaux, Suresnes et Nanterre) au SIEP, le Syndicat Intercommunal d'Études et de Projets, qui consiste à élaborer un projet commun de nos territoires. Un état des lieux des études et travaux existant sur le territoire vient d'être réalisé par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France. Ce diagnostic a pour objectif de définir les travaux complémentaires à conduire, notamment dans les domaines du transport, du développement économique, de l'urbanisme (potentiels fonciers) et du logement.

Pourriez-vous... Je ne sais plus ma fin de phrase, elle n'a pas été imprimée ! Désolée ! (*Rires.*)

M. le Maire

Pardon, je n'ai pas compris ?

M^{lle} Naturel

Serait-il possible que le lien de cet audit soit accessible *via* le site de la Mairie ? C'est à peu près cela !

M. le Maire

Ma réponse est « oui ». Posez votre question suivante !

M^{lle} Naturel

Merci.

M. le Maire

Tout cela pour « oui ».

M^{lle} Naturel

C'est bien, là j'ai tout, sur ma question n° 2 ! (*Rires.*)

Monsieur le Maire, mes chers collègues, jusqu'au 18 décembre, la Ville procède à l'installation de puces électroniques sur les conteneurs de la ville. Pourriez-vous nous indiquer le but de cette démarche et le coût de cette initiative ?

Merci pour votre réponse.

M. le Maire

C'est assez simple. L'installation des puces électroniques sur les conteneurs de la ville doit nous permettre d'être plus réactifs sur l'entretien des bacs et d'y voir clair sur le parc de conteneurs. Nous pourrions ainsi les compter précisément parce que peut-être que nous en louons certains qui n'existent plus. Donc, la puce nous permet d'identifier et de savoir où sont les conteneurs.

M. Hervo

S'ils sortent ou s'ils ne sortent pas.

M. le Maire

Savoir s'ils sont utilisés, si tel ou tel immeuble en a trop ou pas assez. Pour cela, le comptage individuel est évidemment, vous imaginez bien, impossible, en tout cas pas suffisamment précis. Donc, la proposition que nous vous faisons, c'est de les surveiller par puces électroniques.

Au Budget primitif 2010, il y avait, de mémoire, 30 000 euros qui étaient inscrits pour cette affaire-là des conteneurs. Et au BP 2011, on travaille à une diminution du coût ; on passerait peut-être à quelque chose comme 25 000 euros.

Voilà, Madame Naturel !

Je vous souhaite à tous, Mesdames et Messieurs, d'excellentes fêtes de fin d'année. Il n'est que minuit !

La séance est levée à 00 heure 01.